



Rapport développement durable 2025

État d'avancement de la mise en œuvre
de l'Agenda 2030 du Département.

Édito

Bien plus qu'une obligation administrative, le rapport en matière de développement durable est l'occasion de faire un bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Département des Hauts-de-Seine, adopté à l'unanimité en février 2024.

Cette feuille de route, globale et transversale, est bâtie autour d'une vision de long terme pour notre territoire et ses habitants, afin d'anticiper l'avenir pour ne pas le subir. Elle engage toutes les politiques départementales autour de quatre enjeux : le bien-être des habitants, la jeunesse et la citoyenneté, la reconnexion à la nature et l'attractivité de notre territoire.

Assurément, nos actions en matière de solidarités y contribuent résolument. A travers la poursuite de nos stratégies pour la protection de l'enfance et pour l'autonomie des seniors, la création de nouveaux dispositifs en faveur de la santé mentale ou le renforcement des moyens dédiés aux personnes en situation de handicap, nous continuons d'améliorer notre accompagnement des Alto-Séquanais les plus vulnérables, de la petite enfance au grand âge. Nous le faisons en étant au plus près des habitants, grâce à la consolidation de notre maillage de proximité et de nos actions « d'aller vers ».

Cette implication pour les solidarités sociales se double d'une véritable ambition en matière de solidarités territoriales, comme l'illustrent nos Contrats de développement ou encore le dispositif « Quartiers d'avenir », qui nous permet de soutenir des projets de renouvellement urbain ambitieux, en particulier pour la rénovation énergétique de logements sociaux, la transformation et la végétalisation des espaces publics.

Ces projets convergent pleinement vers notre stratégie Nature, dont le premier plan d'actions 2021-2025 se conclut. 100 % de ces objectifs ont été atteints, y compris le plus ambitieux : ouvrir au public 20 hectares d'espaces naturels supplémentaires, avec notamment l'extension du parc du Chemin de l'Île à Nanterre, l'aménagement du parc de la Roseraie à Châtenay-Malabry et du parc Gauthier-Mougin sur l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt, et le renforcement de la trame écopaysagère des Hauts-de-Seine.

Ces continuités vertes se doublent de continuités cyclables, grâce à notre Plan vélo, qui a permis l'aménagement de 42,5 kilomètres de pistes supplémentaires depuis 2022. Dans la même logique de décarbonation, le schéma directeur des réseaux de chaleur urbains, approuvé à l'unanimité par notre assemblée départementale, annonce le doublement dans la décennie des quantités de chaleur livrée et du nombre de logements desservis, grâce à une ressource locale et renouvelable : la géothermie.

Ces quelques exemples extraits du rapport illustrent la diversité et la force de l'action départementale, mais aussi notre capacité à tenir les engagements pris lors de l'adoption de cet Agenda 2030, qui présente à la fin de l'année 2025 un taux d'avancement de 36 %.

Au-delà de ce résultat chiffré, l'Agenda 2030 a également pour objectif de projeter l'ensemble des Alto-Séquanais dans un avenir commun. C'est dans cet esprit que le Département a lancé en septembre 2025 le projet « Rêver les Hauts-de-Seine en 2050 », une campagne qui invite à dessiner un futur désirable pour notre territoire dans une approche positive et optimiste du développement durable.

Georges SIFFREDI
Président du Département des Hauts-de-Seine

Introduction p.06

Les évolutions réglementaires majeures p.07

Progression du plan d'actions de l'Agenda 2030 p.08

Les 5 enjeux du développement durable p.11 à p.142

Bien-
Être

p.11

Jeunesse
et Citoyenneté

p.45

Climat
et Biodiversité

p.73

Attractivité
et Rayonnement

p.99

Administration
responsable

p.121

Annexes

p.143

Prendre soin des habitants

MISSION 1 : Protéger, aider, accompagner les plus fragiles p.14

MISSION 2 : Agir pour une meilleure santé pour tous p.29

MISSION 3 : Offrir un emploi décent à tous p.37

S'engager pour mieux vivre ensemble

MISSION 4 : Nos collégiens, citoyens de demain p.48

MISSION 5 : Être fier de grandir dans les Hauts-de-Seine p.59

MISSION 6 : Le Grand Collège des Hauts-de-Seine p.67

Se reconnecter à la nature

MISSION 7 : 92 nuances de vert p.76

MISSION 8 : Reconquérir la Seine à pied, à vélo, en bateau et en famille p.83

MISSION 9 : Relever le défi climatique p.89

Choisir les Hauts-de-Seine

MISSION 10 : Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer p.102

MISSION 11 : Un logement abordable et adapté pour tous p.109

MISSION 12 : Destination Hauts-de-Seine p.113

Être fier de travailler au Département

MISSION 13 : La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement p.124

MISSION 14 : Des agents au top ! p.130

MISSION 15 : Allier performance et sobriété p.137

Déclinaison des 17 objectifs de développement durable (ODD) p.145

Notice de calcul des indices de progression des actions p.150

Introduction

Conformément à l'article L. 3311-2 du code général des collectivités territoriales, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du Département présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Afin d'ancrer plus solidement le développement durable au cœur des politiques publiques qu'il met en œuvre, le Département s'est ainsi doté d'une stratégie globale sur le modèle onusien. En février 2024, l'assemblée délibérante a adopté une feuille de route ambitieuse en matière de développement durable, **l'Agenda 2030 du Département des Hauts-de-Seine**.

Cinq enjeux majeurs ont été identifiés comme engageant la responsabilité du Département sur :

- Le bien-être de ses habitants avec l'enjeu « Prendre soin des habitants »,
- La jeunesse et la citoyenneté avec l'enjeu « S'engager pour mieux vivre ensemble »,
- Le climat et la biodiversité avec l'enjeu « Se reconnecter à la nature »,
- L'attractivité de notre territoire avec l'enjeu « choisir les Hauts-de-Seine »,
- L'exemplarité de son administration avec l'enjeu « Être fier de travailler au Département ».

Face à ses enjeux, 15 missions sont proposées pour constituer ensemble une réponse forte et globale. Chaque mission est nourrie par des actions déjà lancées et par d'autres projetées d'ici 2030.

Ce rapport présente l'avancement annuel de la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 2030. Chaque mission inclut un focus sur quelques réalisations marquantes de 2025, et met principalement en lumière les indicateurs de suivi de chaque action, accompagnés d'explications.

En préambule du document, une infographie offre un panorama de la progression globale de mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 2030.

Les évolutions réglementaires majeures

Le respect du principe de légalité est toujours un préalable à une démarche de développement durable. Une organisation responsable doit effectivement se conformer à toutes les législations et réglementations en vigueur. Le Département dispose ainsi d'une veille réglementaire, lui assurant sa conformité à l'évolution des textes. Concernant les compétences des Départements, certains textes réglementaires parus ou applicables en 2025 peuvent avoir un impact sur leurs politiques.

• Des évolutions pour la lutte contre le changement climatique :

Le règlement européen 2025/258 actualise les règles de calcul et de certification des émissions de CO₂. Il intègre les nouvelles technologies, prend en compte de nouveaux composants, renforce les méthodes de simulation et de test et étend ces vérifications aux bus lourds.

L'article L. 229-25 du code de l'environnement, modifié par la loi du 30 avril 2025, impose à plusieurs catégories d'acteurs dont le Département d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, accompagné désormais d'un plan de transition. Pour les personnes publiques, le bilan porte sur leur patrimoine et sur leurs compétences. Il est rendu public et doit être mis à jour tous les trois ans. Si les personnes morales ne respectent pas ces obligations, elles sont passibles d'une amende administrative.

• Des évolutions pour la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La loi du 24 mars 2025 renforce la souveraineté alimentaire et la protection de l'environnement agricole. Elle reconnaît la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture et de la pêche comme un intérêt général majeur, intègre davantage la biodiversité et unifie le régime de protection des haies : toute destruction doit désormais faire l'objet d'une déclaration préalable unique.

Le décret du 11 août 2025 clarifie la police administrative pour les projets soumis à autorisation environnementale, harmonise la cartographie des zones à risque et impose la dématérialisation des démarches (déclarations, rapports d'incidents). Il fixe la durée de validité des études faune-flore utilisées dans les évaluations environnementales, afin de fiabiliser les inventaires

biologiques. Enfin, il consacre un principe procédural important : pour les demandes de dispense d'évaluation environnementale relative à l'accélération des énergies renouvelables, le silence gardé par le ministre vaut rejet.

• Des évolutions pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Le communiqué du 7 mai 2025 du ministère de la Transition écologique, « Fonds vert » informe que les collectivités territoriales peuvent bénéficier du « Fonds vert » pour cofinancer des investissements dans 3 domaines : la performance environnementale des territoires, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Cette mesure traduit la solidarité interterritoriale et intergénérationnelle en finançant massivement des actions écologiques locales.

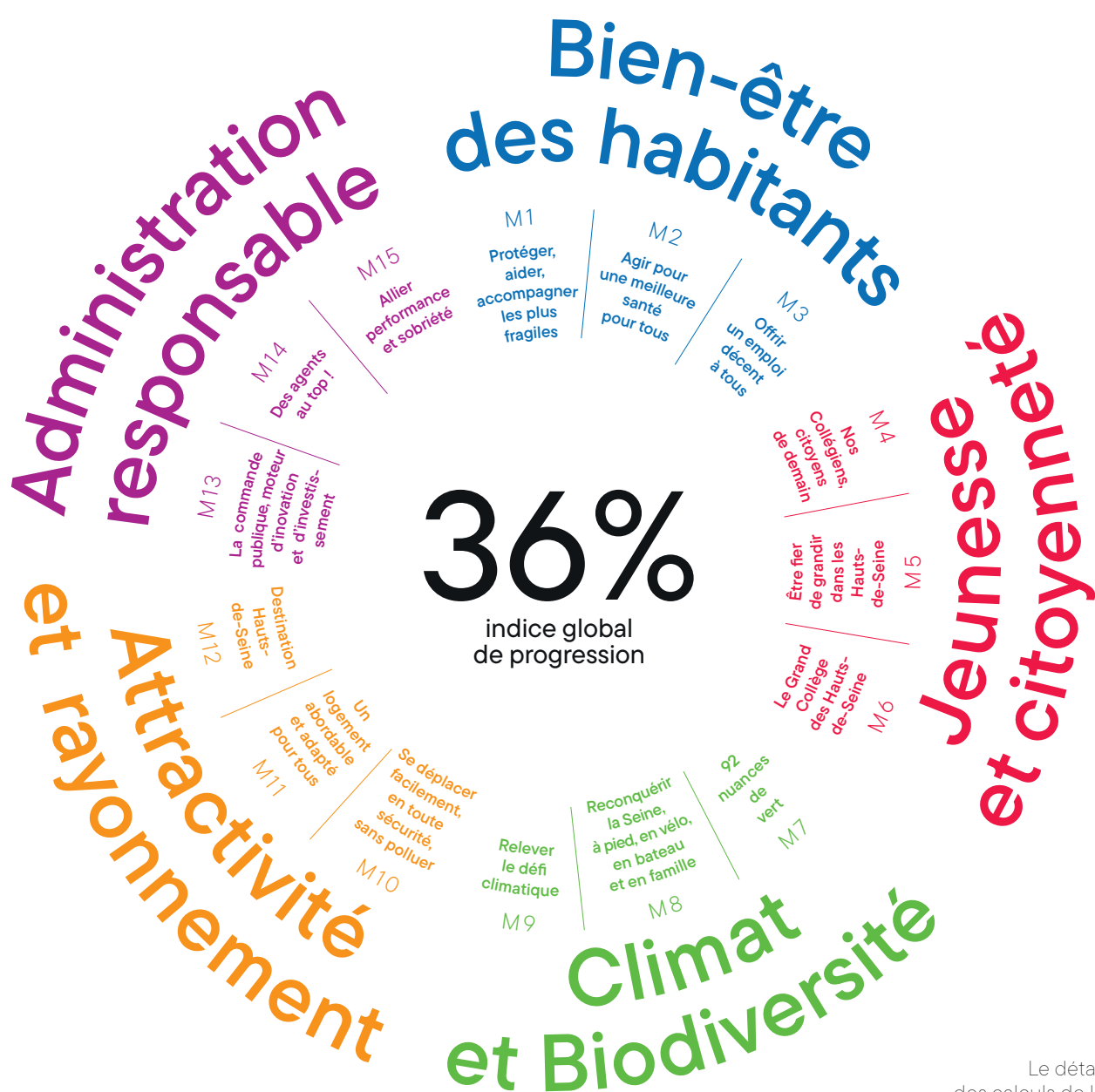
• Des évolutions pour la protection des travailleurs

Le décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur instaure un cadre de prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense que les employeurs doivent mettre en place. Ces risques doivent être intégrés dans les plans de prévention, les plans généraux de coordination et les plans particuliers de sécurité et de protection de la santé.

• Des évolutions pour la transition vers une économie circulaire

Le Département est concerné par l'arrêté du 13 janvier 2025 du ministère de la Transition écologique, fixant les modalités de déclaration de la part des dépenses relatives à l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

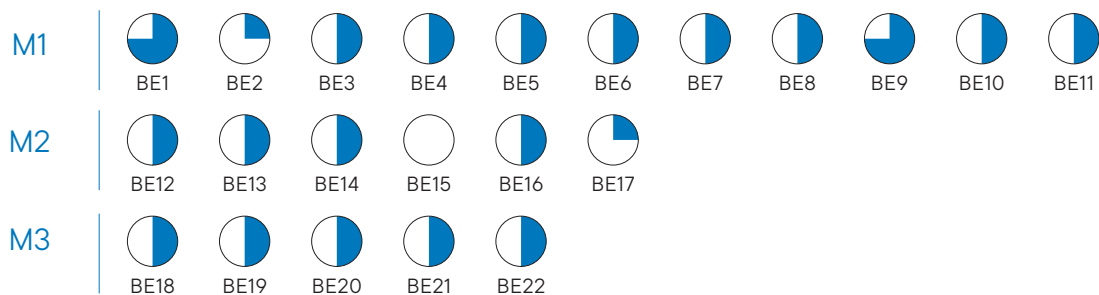
Progression du plan d'actions de l'Agenda 2030



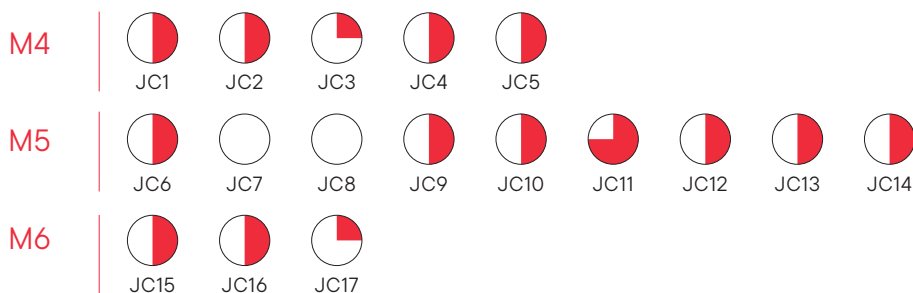
Le détail
des calculs de la
progression des
actions est disponible
en annexe 2
de ce rapport.

Tableau de progression des actions

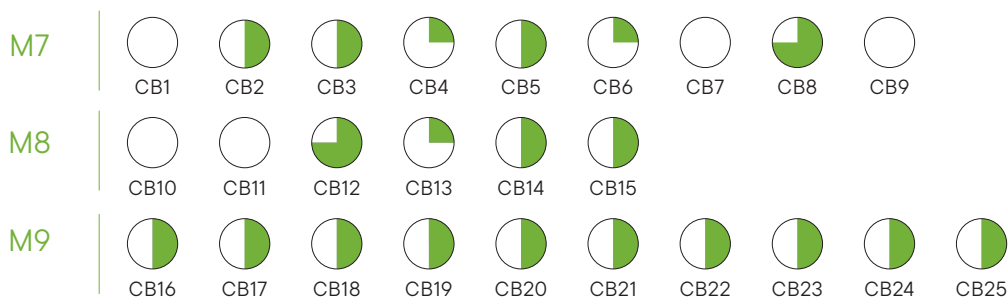
ENJEU 1 **Bien-Être** → Prendre soin des habitants



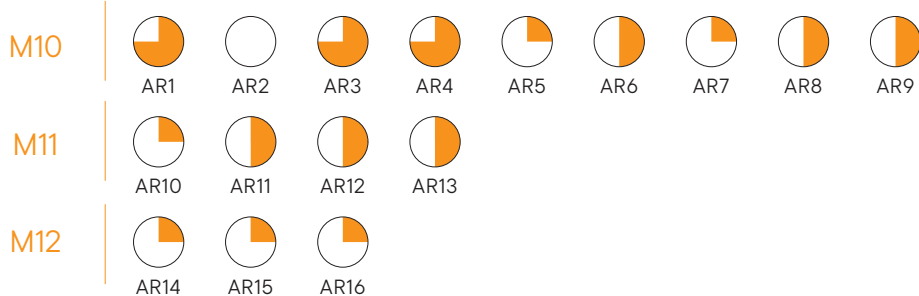
ENJEU 2 **Jeunesse et Citoyenneté** → S'engager pour mieux vivre ensemble



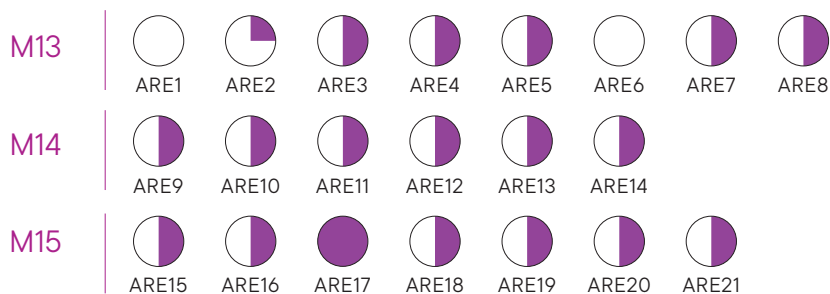
ENJEU 3 **Climat et Biodiversité** → Se reconnecter à la Nature



ENJEU 4 **Attractivité et Rayonnement** → Choisir les Hauts-de-Seine



ENJEU 5 **Administration Responsable** → Être fier de travailler au Département



Prendre soin des habitants

Bien-Être

Prendre soin des habitants



Le premier enjeu de l'Agenda 2030 consiste à protéger ou préserver la santé et le bien-être des habitants.

Cela implique de favoriser la **cohésion sociale** et l'épanouissement de chacun, d'apporter des réponses concrètes et de proximité à nos concitoyens dans les domaines de l'**enfance**, de la **jeunesse**, de la **famille**, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'**autonomie** des personnes âgées et des personnes handicapées.

Œuvrer pour une **meilleure santé** des habitants sur notre territoire et conserver le statut de département ayant l'espérance de

vie la plus haute de France, implique ensuite de poursuivre l'amélioration de la **qualité de l'air**, de diminuer le **bruit** dans l'environnement, d'agir sur l'**alimentation**, de promouvoir les bienfaits de l'**activité physique** à tout âge.

Enfin, développer des opportunités d'**emplois décents** pour le plus grand nombre, c'est mieux faire connaître les dispositifs d'**insertion** et les mettre en œuvre en liaison avec nos partenaires (France Travail, services de l'État, Communes, associations entreprises d'insertion...). C'est aussi valoriser notre département pour son dynamisme économique, générateur d'emplois.

Objectifs de développement durable traités pour cet enjeu :

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



MISSION 1

Protéger, aider, accompagner les plus fragiles

Le **schéma d'organisation sociale et médico-sociale (SOSMS)**, adopté en octobre 2024, décline les politiques publiques médico-sociales et d'insertion du Département et propose dans ses réponses aux enjeux démographiques, sociaux et sociétaux du territoire des nouveautés, des innovations, des convergences avec l'offre sociale et médico-sociale existante afin de ne laisser personne de côté.

Pour rester au plus près des habitants, le Département dispose de **pôles sociaux pluridisciplinaires** et connectés répartis sur tout le territoire, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Caravane solidaire.

Pour les **femmes enceintes et les jeunes enfants**, il assure des actions de prévention, de promotion de la santé et de protection de l'enfance. Il contribue au développement, à l'adaptation, à l'inclusivité et à la qualité de l'offre de modes d'accueil individuels et collectifs pour tous les enfants. Il délivre l'agrément des assistants maternels et les autorisations de fonctionnement des modes d'accueil collectifs. Présent sur la plateforme ENFenCONFIANCE, il facilite la mise en relation entre parents et assistants maternels.

Pour une prise en charge globale des **jeunes fragilisés**, le Département dirige l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Concernant les jeunes relevant de **l'Aide sociale à l'enfance (ASE)**, il s'appuie sur les capacités d'accueil, les dispositifs d'accompagnement, l'application « Futur en main » et cherche toujours de nouveaux dispositifs à inventer pour s'adapter à leurs besoins.

Par ailleurs, dans le cadre de sa **stratégie Égalité femmes-hommes**, le Département a élaboré un programme pluriannuel autour des objectifs suivants : confirmer son engagement en faveur de l'égalité professionnelle, lutter contre toutes les violences faites aux femmes, notamment avec la création en 2023 de **l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes**, renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » visant à soutenir les filles et femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, et sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité femmes-hommes.

Afin de répondre à l'aspiration des **seniors** à bien vivre et bien vieillir chez eux, **l'Agence Interdépartementale AutonomY**, créée avec les Yvelines, a pour objectif d'améliorer la qualité des services et de faire émerger des solutions innovantes. Le Département soutient les **aidants** avec son offre d'allocation aux familles hébergeant un ascendant et sa participation à la création des Maisons de répit. D'autres dispositifs innovants ont vu le jour comme « Ôyes » (lien social entre seniors et étudiants) ou encore « Aide à la vie partagée » (financement de projet de vie sociale et partagée).

En outre, le Département est engagé dans une démarche de **mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite** de tous ses établissements recevant du public (ERP) ainsi que de l'ensemble de sa voirie.

Réalisations phares 2025



Les 80 ans de la Protection Maternelle et Infantile

Pour célébrer les 80 ans de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), service public emblématique, pilier de la politique départementale de santé et de solidarité depuis sa création au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une semaine d'événements thématiques a été organisée du 3 au 8 novembre 2025 sur l'ensemble du territoire, pour valoriser les équipes, partager les initiatives locales et témoigner de l'engagement constant du Département auprès des familles. Créée pour l'occasion, une exposition photographique itinérante intitulée *Un regard sur les origines et l'évolution de la PMI* a été présentée dans plusieurs centres de PMI. À travers des photos d'archives et des portraits métiers, elle met en lumière l'histoire et les évolutions de la PMI depuis sa création. Cette célébration incarne pleinement la volonté du Département de valoriser la PMI comme un service de proximité essentiel, garantissant à chaque

enfant un bon départ dans la vie et à chaque parent un accompagnement attentif et bienveillant. La PMI n'a cessé d'évoluer afin de lutter contre la mortalité infantile pour répondre aux besoins des familles et aux enjeux contemporains de santé publique.

Aujourd'hui, la PMI demeure un pilier de la prévention, de la santé maternelle et infantile mais aussi du soutien à la parentalité. Le Département compte 46 centres de PMI répartis sur l'ensemble du territoire. Ces structures assurent un suivi médical préventif, gratuit et de proximité, et mettent en œuvre une politique active d'« aller vers » pour accompagner au mieux les publics les plus vulnérables. Chaque jour, les équipes pluridisciplinaires – médecins, sage-femmes, puéricultrices, psychologues, éducateurs – œuvrent aux côtés des familles pour garantir à chaque enfant les meilleures conditions de développement dès ses premiers jours.



Les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Pour fêter les 20 ans de la loi handicap, un colloque à destination des professionnels du Département ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs a été organisé le 18 novembre 2025. Il a réuni plus de 150 personnes autour des thématiques suivantes :

1. La MDPH : enjeux, défis et perspectives 20 ans après sa création par la loi : Cette table-ronde a réuni la directrice de la MDPH, deux intervenants de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique qui ont animé le « tour de France des solutions » au cours de l'année 2025, et la directrice de l'accès aux droits et des parcours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

2. L'action conjointe avec les acteurs du territoire pour améliorer l'offre et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap : Cette table-ronde a réuni l'ARS (DD92), les acteurs de l'emploi sur le territoire (Cap emploi et France Travail), l'Education Nationale, la Direction de l'autonomie et la Direction des solidarités territoriales du Département.

3. L'action du Département pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap : En réunissant des intervenants de la Direction de la culture, de la Direction des sports, de la Direction de l'habitat et de la Direction des bâtiments, cette table-ronde a démontré s'il en était besoin que le sujet du handicap est un sujet transverse au sein du Département, impliquant un grand nombre de professionnels.

Action BE1

**Faciliter l’accessibilité aux services sociaux
départementaux sur tout le territoire :**

100% des Pôles sociaux équipés d’espaces numériques accessibles en libre-service (pour les démarches simples) ou en démarche accompagnée (pour les publics les plus fragiles non autonomes) ;



Indicateur	Explications	2024
Part de Services de solidarité territoriale (SST) équipés en espaces numériques	Cet indicateur précise le nombre de SST équipés de postes de médiation numérique à l'accueil des services. 3 sites étaient dans le prévisionnel 2025 (SST4, SST6, SST8). Seul le SST8 sera équipé cette année à partir du mois de novembre.	61,5% des SST
		2025
		69,2% des SST

Schéma d’implantation territorial permettant à tout Alto-Séquanais de se trouver à 20 min en transport d’un Pôle social ou 15 min à pied d’une antenne (création d’un 14^e Service de solidarité territoriale (SST) et de 6 nouvelles implantations PMI) ;

Indicateurs	Explications	2024
Nombre de PMI supplémentaires	Le Département veut augmenter la densité du réseau des centres de PMI pour que les habitants en bénéficient à proximité de leur domicile. Cet indicateur montre une augmentation nette de PMI. Le solde positif net = PMI créées – PMI fermées (sans comptabilisation des déménagements).	2 PMI supplémentaires
Objectif Cible	→ en 2024 : 3 créées et 1 fermée. → en 2025 : 5 créées et 1 fermée.	2025
Création d'un 14^e SST et de 6 nouvelles implantations PMI	Il y a actuellement 46 centres de PMI ouverts contre 40 en début 2024.	4 PMI supplémentaires

Indicateur	Explications	2024
Nombre de sites rattachés au SST14 ayant ouvert dans l'année	Il s'agit du site avenue de la République à Rueil-Malmaison avec travaux effectués pour l'accueil des usagers et la prise en charge des situations des habitants de Rueil-Malmaison. L'équipe de préfiguration du SST14 est en cours de recrutement et s'installe sur ce lieu.	ND*
Objectif Cible		2025
Création d'un 14^e SST et de 6 nouvelles implantations PMI		1 site

* Donnée non disponible

Poursuivre le déploiement de la Caravane solidaire sur les communes du département.

Indicateur

Nombre de déplacements de la Caravane solidaire dans les communes du département (prévisionnel en 2025)

Objectif Cible

20 Caravanes solidaires par an

Explications

La Caravane solidaire simplifie l'accès des Alto-Séquanais à l'offre de services sociaux de 1^{er} niveau et se rapproche des publics les plus fragilisés. Avec la Caisse d'assurance familiale, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, l'Agence régionale de santé, les associations concourant à la politique de prévention santé et les Communes volontaires, ce dispositif mobile permet à chaque Alto-Séquanais de rencontrer des professionnels médico-sociaux et associatifs ; et d'obtenir des informations et un accès aux droits en prévention et promotion de la santé (dépistages santé), action sociale (aides, prestations sociales et accompagnement),

2024

13 déplacements

2025

23 déplacements

logement et insertion, accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées, des publics en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique invalidante.

Indicateur

Fréquentation de la Caravane Solidaire

Explications

Le bilan 2025 du dispositif sera disponible en 2026.

2024

1 390 usagers

2025

ND

Action BE2

Mettre en œuvre le programme co-construit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance :

Consolider les données existantes sur le territoire et en assurer la communication en publiant le Panorama annuel de la protection de l'enfance dans les Hauts-de-Seine ;



État d'avancement de l'action

Indicateur

Nombre de panoramas imprimés et diffusés

Explications

Le Panorama est un document faisant l'état des lieux des actions et dispositifs mis en place sur le département ainsi que des données chiffrées concernant les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ASE. En version papier et électronique, il est transmis au Comité plénier, aux services de solidarités territoriales, aux établissements départementaux, aux partenaires, aux événementiels. En raison

2024

≈ 200 panoramas

2025

ND

d'une cyberattaque, le Panorama de 2025 sera diffusé au 1^{er} trimestre 2026.

Créer un Conseil des jeunes afin de renforcer l'écoute des jeunes de l'ASE.

Indicateur

Nombre de rencontres
des jeunes au Conseil
des jeunes

Explications

En 2024, une session inaugurale a été organisée afin de poser les bases du Conseil des jeunes, permettre la rencontre des jeunes entre eux et avec les animateurs, et élaborer une charte de bon fonctionnement.

En 2025, 3 autres rencontres ont eu lieu : temps de parole collective puis temps ludiques axés vers la traduction en média des thèmes abordés (vidéo, photo, graff).

2024

1 rencontre

2025

3 rencontres

Indicateur

Nombre de jeunes inscrits
au Conseil des jeunes

Explications

Le nombre de jeunes présents traduit le besoin de participation collective et surtout l'engagement des jeunes et des professionnels qui les inscrivent.

2024

42 jeunes inscrits

2025

50 jeunes inscrits

Action BE3

**Offrir à 100% des enfants, adolescents
et jeunes adultes de moins de 21 ans admis
à l'aide sociale à l'enfance
un accompagnement dans un dispositif d'hébergement :**



Accompagner les opérateurs à la création des nouvelles places
d'accueil prévues pour les jeunes adultes de moins de 21 ans ;

Indicateur

Nombre de
places d'accueil et
d'hébergement dans
les établissements sociaux
et médico-sociaux (ESMS)
ouvertes depuis 2022

Explications

Les ESMS sont des structures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées ou en situation de dépendance, de vulnérabilité ou d'exclusion sociale. 5 places supplémentaires sont ouvertes en 2025.

2024

510 places d'accueil

2025

515 places d'accueil

Objectif Cible

**Ouvrir 600 places
d'accueil d'ici 2026**

Indicateur

Taux de couverture
par an
(novembre 2025)

Explications

Au 1^{er} décembre 2025, 515 places sont
ouvertes sur les 600 places.

2024

ND

2025

85,8%

Créer des structures d'accueil innovantes (ex : Maison de l'avenir à Nanterre) permettant d'offrir une prise en charge complète des jeunes (psychologique, éducative, sanitaire, ...) ;

2024
ND

Indicateur

Nombre moyen d'enfants, adolescents ou jeunes adultes de moins de 21 ans accueillis sur l'année

Explications

Ces jeunes ont quitté l'hôtel pour être accompagnés et hébergés dans une résidence éducative (y compris dispositif d'accueil familial) adaptée à leur parcours.

2025

220 personnes

Indicateur

Nombre de places dans les structures innovantes (cumulé)

Explications

En 2024, 8 places ont été ouvertes en hébergement et 10 places en accueil de jour au sein du pavillon de préfiguration de la maison de l'avenir. Les autres dispositifs ouvriront en 2027 : maisons d'enfants à caractère social pour les fratries (MECS fratries) et institut médico-éducatif MECS (IME MECS).

2024

18 places

2025

18 places

Indicateur

Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes admis à l'aide sociale et placés chez un assistant familial

Explications

Cette augmentation est liée à l'optimisation des places chez les assistants familiaux.

2024

392 jeunes

2025

542 jeunes

Augmenter le nombre d'assistants familiaux
en renforçant l'attractivité du métier.

Indicateurs

Taux d'embauche effectif
des assistants familiaux

Explications

Cette augmentation est due à l'impact du plan d'attractivité mis en œuvre par le Département (délibération du 20 décembre 2024, campagne de communication adressée à un large public, politique d'intégration des assistants familiaux au sein des équipes pluridisciplinaires et plus largement du Département).

2024

20% d'embauche

2025

23% d'embauche

Indicateurs

Taux de fidélisation
des assistants familiaux
(recrutements et départs
ailleurs)

2024

52% de fidélisation

2025

100% de fidélisation

Indicateurs

Taux d'attractivité
du Département pour
l'embauche des assistants
familiaux

2024

22% d'attractivité

2025

42% d'attractivité

Action BE4

**Co-construire « un service public
départemental de l'autonomie » (SPDA)**

Offrant aux personnes âgées et à leurs aidants un parcours sans rupture et une approche globale (information, orientation, évaluation des besoins, recherche de solutions, accès partagé au dossier médical, suivi et coordination).



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre d'actions mises
en œuvre sur les
13 programmées

Explications

Le Département a eu l'opportunité de figurer parmi les 18 territoires préfigureurs du SPDA en 2024. Le SPDA, par la loi Bien-vieillir, a pour ambition de simplifier la vie des personnes âgées, les personnes en situation de handicap et de leurs aidants, en facilitant les parcours par la construction d'un véritable service public de proximité, garant d'une même qualité de service pour tous et donc d'une équité de traitement. L'année de préfiguration a permis d'associer de nombreux acteurs de l'autonomie à l'élaboration de fiches actions qui déclineront de façon opérationnelle les quatre missions du SPDA :

2024

ND

2025

ND

- L'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation,
- L'instruction et l'évaluation des droits,
- Le soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés,
- Le repérage, la prévention et les actions « d'aller vers ». Le SPDA lancé fin 2025 sera mis en œuvre en 2026.

Indicateur

Nombre de réunions de la conférence territoriale de l'autonomie par an (dont son installation en 2025)

Explications

La Conférence Territoriale de l'Autonomie est l'instance de gouvernance plénière

qui réunit les membres du SPDA. Elle a vocation à tracer les objectifs et à suivre les mesures mises en œuvre. Une réunion d'installation a eu lieu fin 2025 et un premier atelier de travail est prévu en janvier 2026. D'autres séances de travail plus restreintes entre certains membres pourront être organisées en parallèle pour faire avancer les dossiers en commun.

2024
ND

2025
1 réunion

Action BE5

Garantir aux personnes âgées et handicapées une offre d'accompagnement à domicile et une offre d'accueil en établissement de qualité et respectant les choix de vie de la personne.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage des établissements et services concernés par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les personnes âgées ou handicapées

Explications

Un CPOM correspond à un organisme gestionnaire qui peut gérer plusieurs établissements ou services.

Pour les services à domicile :
59 sous CPOM sur 173. Soit 34%.

Pour les résidences autonomie :
45 sous CPOM sur 45. Soit 100%.

Pour les différents modes d'accueil des personnes handicapées : 124 sous CPOM sur 133. Soit 93%.

2024
ND

2025
68 % des établissements
et services

Pour les modes d'accueil des personnes âgées : 91 sous CPOM sur 121. Soit 75%.

Action BE6

Poursuivre et renforcer la lutte contre toutes les formes de violences subies ou de précarité rencontrées par les femmes et par les enfants victimes de violences intra-familiales.

Mieux repérer les femmes victimes de violences ;



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre d'agents des services sociaux formés au repérage de femmes victimes de violences depuis 2024

Explications

Former les agents au questionnement systématique auprès des femmes accueillies dans nos services des solidarités territoriales permet de repérer des victimes de violences conjugales qui n'osent pas libérer la parole ; renforcer la détection précoce des femmes victimes de violences conjugales accueillies dans nos services pour éviter leur aggravation ; améliorer la prise en charge des victimes par des professionnels formés.

2024
103 agents

2025
260 agents

Indicateur

Nombre de violentomètres distribués en version papier et dématérialisée (en cumulé)

Explications

La diffusion du violentomètre est un indicateur de mesure de l'utilisation par les agents de cet outil qui permet d'aider la femme à identifier si sa relation de couple est saine ou toxique. Les violentomètres sont distribués dans les 14 SST et auprès des acteurs qui en font la demande, à l'occasion de chaque campagne de sensibilisation « grand public » relatif au 25 novembre, journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes.

2024

3 900 violentomètres

2025

4 500 violentomètres

Identifier les partenaires et dispositifs d'accompagnement existants pour les femmes victimes de violence ;

Indicateurs

Nombre de guides diffusés en version papier et dématérialisée à destination des professionnels (en cumulé) dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes

Explications

Le guide fournit à la fois des connaissances théoriques sur le phénomène des violences mais aussi un annuaire de l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du territoire qui luttent contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes (1 guide sur l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein du couple et 1 guide sur les mutilations sexuelles féminines).
L'utilisation des guides professionnels permet aux agents de mieux accompagner les victimes vers un parcours de sortie des violences en leur facilitant l'accès à l'information des ressources disponibles du territoire.

2024

1 500 guides

2025

2 500 guides

Accueillir et orienter les femmes victimes de violences dans les services sociaux et médico-sociaux du Département ;

Indicateur

Nombre de femmes victimes identifiées et orientées par les services sociaux et médico-sociaux vers au moins un dispositif des partenaires

Explications

Cet indicateur permet de mesurer la mobilisation des agents dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales, valoriser les actions menées et suivre l'évolution des besoins sur le territoire.
Les agents sont formés chaque année au questionnement systématique de toutes les femmes accueillies dans les services des solidarités territoriales afin de savoir repérer une femme victime et la réorienter vers un

2024

855 femmes

2025

ND

dispositif partenarial. Le repérage se fait aussi grâce à la libération de la parole. Le chiffre pour 2025 sera disponible en juillet 2026.

Développer des parcours adaptés de sortie de violence pour les femmes,
depuis le repérage systématique en lien avec les associations spécialisées ;

Indicateurs

Nombre de femmes
victimes accompagnées
par les partenaires

Explications

Cet indicateur permet de mesurer les réponses
apportées aux besoins des femmes victimes
de violences et de leurs enfants co-victimes
accompagnés par les partenaires et d'ajuster les
moyens financiers départementaux destinés
aux partenaires. Le chiffre pour 2025
sera disponible en juin 2026.

2024

7 128 femmes

2025

ND

Indicateurs

Montant total des
subventions allouées aux
associations spécialisées
dans le cadre de la lutte
contre les violences faites
aux femmes, en millions
d'euros

Ce montant démontre l'engagement du
Département dans la lutte contre les violences
faites aux femmes via le soutien aux associations
spécialisées impliquées dans la prévention et
l'accompagnement des femmes victimes de
violences.

2024

1,8 M€ de subventions

2025

1,8 M€ de subventions

Animer et piloter l'Observatoire départemental des violences
faites aux femmes.

Indicateur

Nombre de participants au
colloque interprofessionnel
sur les violences faites
aux femmes

Explications

L'organisation de ce colloque a eu pour objectif
de développer une culture partagée autour des
violences faites aux femmes, mesurer l'impact
en termes de diffusion de bonnes pratiques
et de sensibilisation et évaluer la mobilisation
interprofessionnelle autour de la thématique.

2024

364 personnes

2025

360 personnes

Action BE7

**Accompagner les Alto-Séquanais.es
les plus fragiles dans l'accès aux aides
ou prestations départementales
à caractère social qui leur sont destinées :**

Faciliter l'accès à un mode de garde avec le Parcours Famille Petite Enfance ;



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de familles
bénéficiaires de
l'allocation Bébédome92

Explications

Cet indicateur permet de suivre, annuellement,
le nombre de familles avec enfant(s) de moins de
3 ans bénéficiaires de l'allocation Bébédome92.
Il intègre également un volet inclusif pour les
parents qui ont un enfant de moins de 3 ans en
situation de handicap. Il s'agit d'une aide extra-
légale. En raison d'une cyberattaque, les données
de 2025 ne sont pas consolidées.

2024

4 864 familles

2025

ND

Suivre la santé des enfants de moins de 6 ans :
Parcours Prévention santé des enfants de moins de 6 ans ;

Indicateur	Explications	2024
Taux d'enfants scolarisés en moyenne section de maternelle (MSM) bénéficiaires d'un bilan de santé en école maternelle au cours de l'année scolaire	Cet indicateur permet de suivre le nombre d'enfants scolarisés en MSM qui bénéficient, chaque année scolaire, d'un bilan diagnostic de leur santé/ensemble des enfants scolarisés en MSM sur l'année scolaire. En lien avec l'ODD3 : mise en œuvre de dispositif de prévention en santé et d'accès aux soins (prévention primaire). En raison d'une cyberattaque, les données de 2025 ne sont pas consolidées.	89,3% d'enfants en MSM
Objectif Cible		2025
Atteindre un taux de 92% d'enfants scolarisés en MSM à la fin 2028		ND

Indicateur	Explications	2024
Taux d'enfants scolarisés en petite section de maternelle (PSM) bénéficiaires d'un bilan de santé en école maternelle au cours de l'année scolaire	Cet indicateur permet de suivre le nombre d'enfants scolarisés en PSM qui bénéficient, chaque année scolaire, d'un dépistage visuel/ensemble des enfants scolarisés en PSM sur l'année scolaire. En lien avec l'ODD 3 : mise en œuvre de dispositif de prévention en santé et d'accès aux soins (prévention primaire). En raison d'une cyberattaque, les données de 2025 ne sont pas consolidées.	74% d'enfants en PSM
Objectif Cible		2025
Atteindre un taux de 77% d'enfants scolarisés en PSM à la fin 2028		ND

Diminuer les placements des enfants ou jeunes adultes de moins de 21 ans (hors mineurs non accompagnés) en prévention des situations de fragilité :
Parcours Prévention et Protection de l'Enfance ;

Indicateur	Explications	2024
Part des enfants ou jeunes adultes de moins de 21 ans admis à l'aide sociale à l'enfance (hors MNA) bénéficiaires d'une mesure d'aide éducative à domicile (AED)	En lien avec les ODD 1, 3 et 10. L'indicateur permet de mesurer la proportion des mineurs et majeurs de moins de 21 ans (hors les mineurs non accompagnés MNA) qui bénéficient d'une mesure d'aide éducative à domicile/proportion de ceux qui bénéficient d'une mesure de placement/an. En 2024, parmi 5 244 enfants, 3 097 bénéficient d'une mesure d'aide éducative à domicile. En raison d'une cyberattaque, les données de 2025 ne sont pas consolidées.	59,1% de jeunes
		2025
		ND

Indicateur

Part des enfants ou jeunes adultes de moins de 21 ans admis à l'aide sociale à l'enfance (hors MNA) bénéficiaires d'une mesure de placement

Explications

En lien avec les ODD 1, 3 et 10. L'indicateur permet de mesurer la proportion des mineurs et majeurs de moins de 21 ans (hors les mineurs non accompagnés MNA) qui bénéficient d'une mesure d'aide éducative à domicile/proportion de ceux qui bénéficient d'une mesure de placement par an. En 2024, parmi 5 244 enfants, 2 147 bénéficient d'une mesure de placement. En raison d'une cyberattaque, les données de 2025 ne sont pas consolidées.

2024

40,9% de jeunes

2025

ND

Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en facilitant l'accès aux droits et la mise en place de solutions concrètes via le Service public départemental de l'autonomie (SPDA) : Parcours Autonomie-public âgé ;

Indicateur

Part de personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile

Explications

En lien avec l'ODD3. L'indicateur permet de mesurer la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans qui bénéficient de la prestation APA à domicile par rapport à la proportion de ceux qui bénéficient de l'APA en établissement. En 2024, parmi les 18 106 personnes âgées de plus de 60 ans, 10 830 bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD). En raison d'une cyberattaque, les données de 2025 ne sont pas consolidées.

2024

59,8% de personnes âgées

2025

ND

Indicateur

Part de personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement

Explications

En lien avec l'ODD3. Comme l'indicateur précédent, celui-ci permet de mesurer la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans qui bénéficient de la prestation APA à domicile par rapport à la proportion de ceux qui bénéficient de l'APA en établissement. En 2024, parmi les 18 106 personnes âgées de plus de 60 ans, 7 276 bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement (APAE). En raison d'une cyberattaque, les données de 2025 ne sont pas consolidées.

2024

40,2% de personnes âgées

2025

ND

Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap en facilitant l'accès aux droits et la mise en place de solutions concrètes via le dispositif intégré handicap (DIH) : Parcours Autonomie-public en situation de handicap/adultes ;

Indicateur	Explications	2024
Nombre de personnes bénéficiant de la prestation compensation du handicap (PCH) (enfants, jeunes adultes et adultes)	En lien avec l'ODD3. L'indicateur permet de mesurer le nombre d'adultes de plus de 20 ans et d'enfants ou jeunes adultes de moins de 20 ans bénéficiaires de la PCH ; prestation comportant 5 volets (aides humaines, techniques, aménagement du logement ou du véhicule/surcoûts des transports, aides animalières ou autres charges exceptionnelles) qui favorise leur inclusion et l'exercice de leur citoyenneté. En 2024, 4 662 adultes et	5 561 bénéficiaires
		2025
		ND
		899 enfants ont bénéficié de la PCH. En raison d'une cyberattaque, les données de 2025 ne sont pas consolidées.

Aider les Alto-Séquanais sans ressource en leur assurant un niveau minimum de revenu.

Indicateur	Explications	2024
Nombre de foyers allocataires du RSA (octobre 2025)	En lien avec les ODD 1, 8 et 10. L'indicateur permet de mesurer la population alto-séquanaise qui est éloignée de l'emploi.	29 491 foyers
Objectif Cible		2025
Faire baisser le nombre d'allocataires du RSA		29 050 foyers

Action BE8
Renforcer l'action des territoires en faveur de l'égalité des chances et l'égalité des genres.



Indicateurs	Explications	2024
Nombre de Services de solidarité territoriale (SST) ayant mis en œuvre des actions en faveur de l'égalité républicaine ou l'égalité des chances	Les SST ont déployé des actions destinées à garantir l'accès aux droits, à prévenir les violences, et à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. L'ensemble du territoire est ainsi couvert au plus près des usagers, dans des lieux publics, en collaboration avec les Communes, les associations, les établissements scolaires et les autres centres sociaux. Les formats sont innovants (fresques, théâtre forum, ateliers créatifs, expositions itinérantes...). Les publics ciblés sont les femmes victimes de violences, familles monoparentales, jeunes (collégiens/lycéens), personnes en situation de handicap, allocataires RSA. Pour l'égalité républicaine / chances, les actions couvrent l'accès	ND
		2025
		13 SST
		aux droits, la lutte contre les discriminations, l'insertion sociale et professionnelle, et la prévention des violences. Chaque SST a déployé au moins une action.

Indicateur

Nombre de SST ayant mis en œuvre des actions en faveur de l'égalité des genres

Explications

Le Département, à travers les services des solidarités territoriales, s'engage résolument à promouvoir l'égalité républicaine et l'égalité des genres pour renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations. Les actions se concentrent sur la sensibilisation aux violences sexistes, la promotion de la mixité et la valorisation du rôle des femmes. Certaines actions déclinent des journées thématiques au niveau local comme la journée du 8 mars (journée du droit des femmes) ou du 25 novembre (lutte contre les violences faites aux femmes). Des initiatives

2024

ND

2025

13 SST

locales adaptées aux besoins du territoire les complètent. Ces actions sont généralement portées par les PMI ou les centres de santé sexuelle.

Action BE9

Rendre accessible à tous 100% des sites départementaux classés établissements recevant du public (ERP) : 161 sites ERP.



État d'avancement de l'action

Indicateur

Nombre d'attestations d'accessibilité aux sites départementaux classés établissements recevant du public (ERP)

Explications

Cet indicateur est le reflet confirmé par un bureau de contrôle de l'aboutissement des travaux d'accessibilité dans un établissement.

C'est un indicateur réglementaire mais qui est de fait plus pessimiste que la réalité. Il est en effet possible que la plus grande partie des travaux soit réalisée et qu'il reste quelques réserves à lever, ce qui n'est pas suffisant pour obtenir l'attestation, mais n'empêche pas l'amélioration de l'accessibilité du site. Cela représente 65% de l'objectif visé.

2024

97 attestations

2025

107 attestations

Objectif Cible

161 attestations d'accessibilité

Action BE10

Engager le programme « 100 % de la voirie départementale accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) » :

Reprise des passages piétons, repositionnement des potelets, diminution des pentes, réduction des encombrements...)



État d'avancement de l'action

Indicateur

Pourcentage d'opérations (requalification de voirie / infras de transport) achevées durant l'année qui se sont vu appliquer la grille d'analyse « accessibilité » (durant la conception / à la livraison / les deux)

Explications

Tous nos aménagements font systématiquement l'objet, soit d'une mise aux normes d'accessibilité, soit d'un aménagement respectant les normes d'accessibilité (traversées piétonnes, sonorisation des feux). Aujourd'hui, il n'existe pas encore de grille d'analyse de l'accessibilité ; aussi le Département travaille au développement d'un outil spécifique.

2024

ND

2025

100 % d'opérations

Action BE11

Intégrer des actions sur l'égalité femmes-hommes dans les programmes agricoles dans le cadre de la coopération internationale.



Indicateur

Nombre d'actions mises en place visant à valoriser le rôle des femmes dans le cadre de la coopération internationale (en cumulé)

Explications

Les programmes de coopération internationale ont une approche genre systématique d'où 4 actions référencées. Le rôle des femmes au sein des coopératives paysannes est encouragé pour favoriser leur leadership, sans pour autant prévoir d'actions ciblées en leur faveur. Notons cependant qu'au Bénin, les acteurs de la transformation du soja, du maïs et des produits « identitaires » du Zou concernent surtout les femmes. Les activités consistent en 2025 en des appuis commerciaux, des formations (la gestion et la rentabilité du crédit, les règles d'hygiène et de qualité etc.), des actions de sensibilisation des époux, le montage de dossiers pour l'obtention de micro-crédits, des dotations en équipements de production pour améliorer les conditions de travail des femmes transformatrices.

2024

4 actions

2025

4 actions

Indicateur

Nombre de femmes accompagnées par les programmes en Arménie, au Bénin, au Cambodge, en Haïti (cumulé)

Explications

En 2024, 6 726 femmes ont été accompagnées par les programmes de développement au Cambodge et en Haïti, 1 516 au Bénin et 170 en Arménie, soit 8 412 femmes au total. Les variations sont dues à l'accompagnement de nouvelles bénéficiaires soit 170 de plus. Les associations partenaires chargées de mettre en œuvre les programmes communiquent en année n sur des données n-1 quelle que soit l'activité concernée. La donnée pour 2025 sera donc communiquée courant 2026.

2024

8 412 femmes

2025

ND

MISSION 2

Agir pour une meilleure santé pour tous

La santé est définie comme un état complet de bien-être physique, mental et social. Agir pour une meilleure santé pour tous, c'est proposer des services qui permettent à la population de s'épanouir dans ces trois dimensions. Offrir des **repas équilibrés avec des produits de qualité** aux collégiens mangeant à la cantine ; développer une **offre sportive variée**, pour tous les âges, particulièrement inclusive pour les paraspportifs ; **prévenir les troubles de santé mentale** chez les enfants et les adolescents, sont autant d'actions que le Département déploie dans le cadre de ses compétences, et qui contribuent positivement au bien-être global de la population alto-séquanaise.

Au-delà de ces considérations à la personne, le Département agit également dans un cadre de **santé environnementale**. Développer les mobilités douces et les transports collectifs améliorent la qualité de **l'air** ;

les requalifications des routes départementales en boulevards urbains réduisent **le bruit** dans l'environnement ; le développement d'une trame éco-paysagère avec de nombreux parcs, jardins et promenades, offrent des **espaces de calme et de détente**.

Si cette mission rassemble des actions particulières sur le thème de la santé pour tous, elle se nourrit plus largement de nombreuses autres réalisations inscrites dans l'Agenda 2030. Citons l'exemple du développement des offres culturelles, sportives et touristiques (enjeu Choisir les Hauts-de-Seine) ou encore l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (enjeu Se reconnecter à la nature). La santé, comprise dans sa globalité en tant que **bien-être**, s'affiche alors comme une des finalités des politiques publiques conduites par le Département.

Réalisation phare 2025



Prévenir, repérer, accompagner : la stratégie départementale pour la santé mentale

En septembre 2025, le Département a réaffirmé son engagement pour la santé mentale en adoptant deux délibérations majeures : la signature de conventions avec les trois établissements pédopsychiatriques du territoire (Erasmus, Théophile-Roussel et Roger-Prévoist) pour améliorer la prise en charge des enfants protégés, et la formation des agents départementaux ainsi que des professionnels de santé scolaire aux gestes de premiers secours en santé mentale (PSSM). Ces actions s'inscrivent dans la grande cause nationale 2025 consacrée à la santé mentale et visent à répondre précocement aux besoins des enfants confiés à l'ASE, dont 40 % présenteraient des troubles psychiques.

Des équipes mobiles dédiées aux enfants confiés sur le territoire

La prévention et le repérage des troubles psychiques comme leur prise en charge constituent la base indispensable pour surmonter les traumatismes et permettre aux enfants confiés à l'ASE de se construire un avenir d'adulte en bonne santé.

C'est pourquoi, le Département finance, avec l'Agence Régionale de Santé, des équipes mobiles spécialisées, rattachées aux trois centres hospitaliers spécialisés en pédopsychiatrie. Leur mission est d'accompagner les professionnels et les familles, repérer les troubles et faciliter la mise en place de parcours de soins adaptés. Ces équipes pourront intervenir dans les établissements départementaux, chez les assistants familiaux et dans les familles lors de situation de crise, afin d'éviter des placements ou hospitalisations.

Formation aux premiers secours en santé mentale

Près de 400 professionnels – agents départementaux des SST, travailleurs sociaux et

personnels sanitaires de l'Éducation nationale – seront formés aux Premiers secours en santé mentale (PSSM), c'est-à-dire aux bons réflexes pour repérer les troubles psychiques, gérer les situations de crise et orienter les personnes en difficulté. Ces formations, reconnues pour réduire la stigmatisation et améliorer la capacité d'écoute, se déclineront en deux modules : « standard » pour les adultes et « jeunes » pour les adolescents.

Sensibilisation à la santé mentale

Le Département agit aussi pour sensibiliser le grand public et déstigmatiser les troubles psychiques.

Il soutient financièrement la Fondation Falret, pour le déploiement d'« ambassadeurs de la santé mentale ».

Ce programme innovant prévoit le recrutement et la formation de dix jeunes alto-séquanais en service civique, pour animer des ateliers auprès de leurs pairs (16-25 ans) dans les lycées, missions locales, foyers, structures jeunesse et sur les réseaux sociaux. Ces échanges de « pair à pair » permettront de toucher d'une manière singulière les jeunes, souvent éloignés des circuits de prévention classique.

Enfin, le 8 novembre, le Département a participé à « La Seine en Folie », journée gratuite dédiée à la santé mentale, avec tables rondes, animations artistiques, concert, village associatif et concours pour collégiens.

Ces initiatives traduisent une ambition forte : prévenir, repérer et accompagner les troubles psychiques, tout en favorisant une société plus inclusive et informée.

Action BE12

Améliorer la prise en charge de la santé mentale des enfants et des adolescents :

Repérer très tôt les troubles du développement psychomoteur de l'enfant dans les écoles maternelles dans le cadre de bilan de dépistage via les professionnels des centres de PMI ;



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage d'enfants ayant des troubles du développement psychomoteur dépistés dans le cadre des bilans de santé en école maternelle (BSEM) (septembre n-1 à juin n)

Explications

Les BSEM généralisés dans toutes les écoles maternelles constituent un bon outil de dépistage des troubles du développement psychomoteur chez les jeunes enfants. Cet indicateur permet de dénombrer les enfants âgés de 3/4 ans qui ont bénéficié d'un bilan de dépistage et pour lequel un trouble du comportement a été dépisté. Pour 2025, le chiffre n'est pas disponible en raison d'une cyberattaque.

2024

6% d'enfants

2025

ND

Indicateur

Pourcentage d'enfants orientés vers un médecin dans le cadre des BSEM (septembre n-1 à juin n)

Explications

Après un dépistage, les enfants sont orientés vers un bilan de santé plus poussé ou un médecin spécialiste.

2024

3,5% d'enfants

2025

3,2% d'enfants

Apporter un soutien à certains établissements en santé mentale infantile ;

Indicateur

Nombre d'enfants pris en charge par l'hôpital psychiatrique Théophile-Roussel

Explications

Le Département finance la prise en charge des enfants à l'hôpital psychiatrique Théophile-Roussel. Cet indicateur représente le nombre d'enfants qui ont bénéficié d'une prise en charge psychiatrique. Pour 2025, le chiffre n'est pas disponible avant mars 2026.

2024

81 enfants

2025

ND

Indicateur

Nombre d'enfants pris en charge par l'hôpital ERASME en psychiatrie

Explications

Le Département finance la prise en charge des enfants à l'hôpital ERASME en psychiatrie. Cet indicateur représente le nombre d'enfants qui ont bénéficié d'une prise en charge psychiatrique. Pour 2025, le chiffre n'est pas disponible avant mars 2026.

2024

406 enfants

2025

ND

Ouvrir un Institut médico-éducatif à Villeneuve-la-Garenne dédié aux enfants et adolescents souffrant de troubles du spectre autistique ;

Indicateur	Explications	2024
Taux d'enfants et adolescents confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et faisant l'objet d'une notification de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)	Cet indicateur permet d'évaluer la proportion d'enfants confiés à l'ASE et présentant des troubles autistiques. Les données ne peuvent être fournies en raison de l'arrêt des travaux de recensement sur le logiciel, consécutivement à une cyberattaque.	7% d'enfants et adolescents
		2025
		ND

Créer de nouveaux binômes paramédicaux et pluriprofessionnels (psychologues, infirmiers, éducateurs) rattachés aux centres médico-psychologiques (CMP), afin de renforcer la collaboration avec les SST pour améliorer la prise en charge de la santé mentale des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Indicateur	Explications	2024
Nombre de jeunes confiés à l'ASE, pris en charge par les CMP du Département	Cette action existait dans le cadre de l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent qui a fermé en 2024. La nouvelle formule de cette action se met en place en novembre 2025 sur 2 secteurs. Nous aurons des chiffres très bas en 2025. Les données seront disponibles en 2026.	37 enfants
		2025
		ND

Action BE13

Faciliter la pratique du sport tout au long de la vie

En proposant des équipements de qualité, des activités adaptées à toutes les situations (âge et handicap notamment) et un maillage associatif riche et varié.



Indicateur	Explications	2024
Nombre total de jeunes participants aux dispositifs Sport pour tous (SPT) (plein air (PA) - Plein air handicap (PAH) et Activité équestre adaptée (AEA) - Vacan'sports - Trophées)	Les actions Sport pour tous favorisent largement l'accès des jeunes au sport : 57 670 participants en 2025, dont 20 936 collégiens, 4 222 jeunes en situation de handicap et 32 512 bénéficiaires de Vacan'Sports. La baisse conjoncturelle par rapport à 2024 s'explique par un contexte post jeux olympiques, avec une fréquentation en baisse notamment sur le dispositif Vacan'sports estival, associé à des tensions sur les ressources en éducateurs et à un renouvellement des marchés, sans remise en cause de la dynamique globale.	63 323 jeunes
		2025
		57 670 jeunes

Indicateur

Nombre de participants aux dispositifs SPT (PA - PAH et AEA - Vacan'sports - Trophées) porteurs de handicap

Explications

Le Département propose différents dispositifs SPT dans l'objectif de développer la pratique sportive en particulier des jeunes porteurs de handicap.

En décembre 2025, le chiffre est sensiblement identique à celui de 2024 alors que l'année n'est pas complètement terminée.

2024

5 026 participants

2025

5 202 participants

Indicateur

Nombre de clubs ou sections accueillant des personnes en situation de handicap (affiliés à la Fédération française handisport (FFH) ou Fédération française du sport adapté (FFSA)) (septembre année n-1 à juin année n)

Explications

Le Département subventionne des clubs ou fédérations qui accueillent des personnes en situation de handicap.

2024

63 clubs ou sections

2025

63 clubs ou sections

Action BE14

Continuer la démarche engagée de mise en œuvre d'une restauration scolaire responsable, équilibrée et de qualité accessible au plus grand nombre :

Le retour en production sur place dans les cantines scolaires pour 50% des collèges d'ici 2030 (qualité de la production, limitation du gaspillage, production au plus juste) ;



État d'avancement de l'action

Indicateur

Pourcentage de collèges en production sur place

Objectif Cible

50% des collèges départementaux en production de repas sur place

Explications

Les bénéfices de la production sur place dans les cantines scolaires sont multiples : réduction du gaspillage alimentaire, facilitation de la logistique, amélioration de la qualité des repas. Pour l'année scolaire 2023-2024, les travaux de passage en production sur place ont concerné 3 collèges et pour l'année scolaire 2025-2026, ils seront réalisés sur 5 collèges supplémentaires : les collèges Édouard-Manet à Villeneuve-la-Garenne, Henri-Bergson à Garches, Les-Petits-Pons à Clamart, Jean-Mermoz à Bois-Colombes et Jean-Baptiste-Clément à Colombes. En 2025, 24 collèges sont en production sur place.

2024

22% des collèges

2025

27 % des collèges

Au moins 60% de produits durables dans la restauration scolaire des collèges d'ici 2030.

Indicateur	Explications	2024
Part des produits alimentaires achetés certifiés par des labels de qualité SIQO* et durables (MSC**, BBC, Global Gap) dans la restauration scolaire des collèges.	Pour garantir une alimentation conforme aux exigences de la loi Egalim : objectif d'au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique , le Département adapte ses pratiques. Les menus des cantines sont validés lors d'une commission de restauration qui réunit des représentants de parents d'élèves, les collèges, le Département, le prestataire et des diététiciens qui s'engagent au respect de l'équilibre nutritionnel et à proposer une alimentation responsable et durable. Les données pour 2025 seront disponibles en 2026.	29,6% des produits
		2025 ND

* Sigle de l'identification de qualité et de l'origine
** Marine Stewardship Council

Indicateur	Explications	2024
Part des produits achetés labellisés BIO dans la restauration scolaire des collèges	Afin de garantir une alimentation durable, conforme aux exigences de la loi Egalim qui fixe un objectif d'au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique, le Département veille à adapter ses pratiques. En 2024, le Département dépasse l'objectif réglementaire avec 27,1% de produits bio. Les données pour 2025 seront disponibles en 2026.	27,1% de produits BIO
		2025 ND

Indicateur	Explications	2024
Part des produits achetés locaux (région Île-de-France ou régions limitrophes) dans la restauration scolaire des collèges	Au même titre que les autres indicateurs visant à garantir une alimentation durable, le recours à des produits locaux constitue une priorité pour le Département en matière de restauration scolaire. Les données pour 2025 seront disponibles en 2026.	15,1% de produits locaux
		2025 ND

Action BE15

Mettre en place une charte du bien-être dans les bâtiments départementaux, prenant en compte les différents volets du confort d'usage :

La qualité de l'air intérieur, l'éclairage, le confort thermique et la réduction des nuisances sonores.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

ND

Explications

L'action n'a pas encore commencé.

2024

ND

2025

ND

Action BE16

Continuer d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air par la mise en œuvre des politiques départementales d'aménagement du territoire :

Nature en ville ;



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Surface de jardins de poche créés dans le cadre de la stratégie nature 2026-2030 en m² plantés

Explications

Il s'agit de valorisation au regard de la biodiversité et de la lutte contre les îlots de chaleur d'espaces existants aujourd'hui délaissés. La réflexion est engagée en 2025 pour le projet de la stratégie nature 2026-2030.

2024

ND

2025

ND

Mobilité (réduction des pollutions par le plan vélo, transports en commun).

Indicateurs

Nombre cumulé de points de charge (PdC) ouverts au public sur le territoire des Hauts-de-Seine

Explications

Le Département souhaite encourager le déploiement de bornes de recharge sur son territoire afin de favoriser l'électrification du parc automobile. Pour ce faire, il a révisé son arrêté relatif à la tarification des redevances, afin de le rendre plus cohérent et attractif. Par ailleurs, la réalisation d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) est également prévue. En 2025, on compte 3 431 points de charge, dont 404 bornes sur les routes départementales. Il peut y avoir plusieurs PdC sur une borne.

2024

2 731_{PdC}

2025

3 431_{PdC}

Action BE17

Lutter contre le bruit :

Améliorer la surveillance du bruit sur le territoire, afin d’optimiser les dispositifs de réduction de bruit. Lancer une cartographie fine, de carrefour à carrefour, des zones les plus sensibles ;



Indicateur

Nombre de zones (zone à enjeu ou zone calme) ayant fait l'objet d'une analyse fine du bruit.

Explications

Il s'agit de réaliser une mission d'analyse de bruit par des mesures réalisées localement dans des zones choisies préalablement : zones à enjeu fort définies dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), zones calmes (les parcs Départementaux), d'autres zones choisies (zones concernées par un futur aménagement Départementale). L'indicateur illustre ainsi la volonté du Département d'aller au-delà de ses obligations réglementaires (PPBE) en améliorant sa connaissance du territoire à

2024

ND

2025

ND

travers l'angle de l'exposition au bruit de ses habitants. Le marché de cette étude notifié en septembre 2025 portera ses fruits d'ici la fin de l'année 2026.

Via l’entretien de la voirie départementale :

100% des opérations de rénovation de voirie contribueront à la réduction du bruit dans l’environnement par renouvellement de la couche de roulement, adaptation de matériaux à chaque site, mesures de modération des vitesses ;

Indicateur

Linéaire de voirie rénovée en kilomètre

Explications

Il s'agit d'un indicateur de suivi et de gestion du patrimoine routier. La durée de vie de chaussée est de 15 ans environ et nécessite des rénovations régulières.

En 2024, on constate un linéaire de voirie rénové moins important lié au contexte des Jeux olympiques.

2024

11 km de voirie rénovée

2025

15,6 km de voirie rénovée

Créer des lieux de calme au sein des parcs départementaux, en définissant des zones et des horaires sans bruit.

Indicateur

Nombre de zones de calme créées

Explications

La forte densité de population incite à créer des zones de calme pour les habitants au sein des espaces naturels sensibles. La réflexion est amorcée pour le projet de la stratégie nature 2026-2030 et de l'étude sur la lutte contre les points noirs de bruit lancée fin 2025.

2024

ND

2025

ND

MISSION 3

Offrir un emploi décent à tous

Agir dans le domaine de l'**insertion**, c'est lutter contre la pauvreté et renforcer l'inclusion socio-professionnelle. Pour cela, le nouveau schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale a pour objectif de rénover et adapter l'offre d'insertion socio-professionnelle, en la personnalisant au profil des personnes (adultes et jeunes). Cela se traduit par des **parcours davantage individualisés** en fonction des typologies de publics et de leur situation (accompagner les reconnaissances de droits santé, invalidité, handicap, retraite), la rénovation des modalités d'accompagnement des **allocataires du revenu de solidarité active (RSA)**, le développement des liens entre le secteur de l'insertion socio-professionnelle et les acteurs de santé et enfin l'expérimentation puis la généralisation du dispositif rénové du RSA.

La stratégie d'insertion par le retour à l'emploi incarnée par le Programme éponyme (PDI-RE) renouvelé en 2024, s'articule autour de deux axes :

1. Remobiliser et lever les freins à l'emploi pour permettre à chacun d'être acteur de son parcours d'insertion,
2. Accompagner les allocataires du RSA dans la définition de leur projet professionnel et les remettre en emploi.

Afin d'accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emplois, la mise en œuvre du PDI-RE est confiée à l'Agence Interdépartementale d'Insertion, **Activity'**. Pour les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant

des freins médico-sociaux, une démarche d'accompagnement global est déployée, en partenariat avec France Travail et ses partenaires territoriaux.

Le **Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ)** des Hauts-de-Seine, autre dispositif pilier, permet d'accompagner les jeunes les plus fragilisés dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

Dans la même idée de faciliter le retour à l'emploi, le Département soutient **les crèches à vocation d'insertion professionnelle** dans lesquelles des places sont réservées pour les bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, la **crise des métiers de l'Humain** qui touche actuellement les domaines d'activité de la santé et du médico-social, impacte directement la politique des solidarités du Département. C'est pourquoi le Département via l'Agence interdépartementale AutonomY, s'est engagé dans la promotion et l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la santé et de la solidarité (formation, conseils, orientation...).

Enfin, dans le cadre de sa **stratégie Egalité femmes-hommes**, le Département œuvre à renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » visant à soutenir les filles et femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles.

Réalisation phare 2025



Le parcours d'accompagnement renouvelé des bénéficiaires de RSA pour accélérer le retour à l'emploi

En 2025, la loi pour le plein emploi, votée en décembre 2023, a renforcé l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, en le rendant plus individualisé et en favorisant la coopération entre acteurs via le Réseau pour l'Emploi.

C'est dans ce cadre, et grâce à un cofinancement inscrit dans la convention pour l'insertion et l'emploi signée avec l'Etat, que le Département a expérimenté à Clichy le parcours d'accompagnement renouvelé des bénéficiaires de RSA (BRSA) sur son territoire. Entre avril 2024 et décembre 2025, 44% des BRSA du territoire (829 personnes) ont intégré ce parcours renforcé, assuré par trois gestionnaires d'insertion professionnelle (GISP), une coordinatrice et une éducatrice de jeunes enfants. Et les résultats sont très positifs : 38,2% des participants ont accédé à l'emploi après 6 mois (contre 14% au niveau départemental et 17% au niveau régional et national) et 51% après 12 mois.

Les BRSA se disent mieux écoutés et mieux suivis par leur référent, apprécient les échanges entre pairs que permettent les réunions

d'information collective, comprennent mieux leurs obligations telles que les heures « obligatoires » inscrites dans la loi, ce qui favorise leur projection vers l'emploi. Les professionnels ont également fait évoluer leurs pratiques dans le cadre de cette expérimentation.

Fort de ce succès, l'accompagnement renforcé sera généralisé à tout le département en 2026, en complément des dispositifs existants : l'accompagnement global mené par les huit espaces insertion du territoire ; les clauses sociales inscrites dans les marchés publics du Département et pilotées par l'agence ActivitY ; l'embauche de BRSA en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC); ou encore le soutien apporté aux structures de l'insertion par l'activité économique dans le cadre du Club Busin'ess.

Action BE18

Proposer à 100% des bénéficiaires du RSA un accompagnement adapté à leurs besoins :



Accompagnement social des bénéficiaires du RSA (accès aux droits, maîtrise du français, problématiques de santé, accès ou maintien dans le logement, appui à la parentalité et modes de garde, etc.) ;

Indicateur	Explications	2024	2025
Nombre de bénéficiaires allocataires du revenu de solidarité active (BRSA) (juin 2025)	Le nombre de bénéficiaires allocataires du RSA est une donnée indispensable sur laquelle s'appuie les autres indicateurs.	32 131 BRSA	32 166 BRSA

Indicateur	Explications	2024	2025
Pourcentage des allocataires du RSA orientés vers un parcours social	Cet indicateur renseigne le taux d'allocataires identifiés avec des freins sociaux empêchant le retour à l'emploi à un instant T. La donnée pour 2025 n'est pas disponible en raison d'une cyberattaque.	23% d'allocataires	ND

Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA s'appuyant sur des outils d'insertion (définition du projet professionnel et remobilisation, découverte des métiers, formation, accueil en entreprise d'insertion, etc.) ;

Indicateurs	Explications	2024	2025
Pourcentage d'allocataires du RSA orientés vers le parcours socio-professionnel : Espace d'insertion	Les allocataires orientés vers le parcours socio professionnel sont des personnes avec des freins sociaux n'entravant pas la reprise d'une activité professionnelle. Ils peuvent être accompagnés par des Espaces Insertions ou dans le cadre de l'Accompagnement global (par un binôme dédié : un Conseiller Insertion Emploi du Département et un Conseiller de France Travail). Les données pour 2025 ne sont pas disponibles en raison d'une cyberattaque.	10% d'allocataires	ND
Pourcentage d'allocataires du RSA orientés vers le parcours socio-professionnel : Accompagnement global		4% d'allocataires	ND

Accompagnement des entreprises d'insertion par l'activité économique et celles de l'économie sociale et solidaire dans leur développement commercial via le Club Busin'ess 92.

Indicateur	Explications	
Nombre de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) subventionnées	57 actions ont été réalisées par ces structures d'insertion subventionnées par le Département. 933 Allocataires du RSA ont été recrutés comme salariés en insertion. Les salariés en insertion dans les structures de l'IAE ont été par exemple sur des missions de nettoyage, BTP, traiteur, tri / recyclage / vente, cyclo logistique, couture (Up cycling), espaces verts, service à la personne...	2024 50 structures 2025 49 structures

Indicateur	Explications	
Nombre d'adhérents (structures) au Club Busin'ess 92 (juin 2025)	Véritable incubateur de partenariats à forte valeur ajoutée sociétale, de développement innovant et de RSE, le club Busin'ESS 92 propose une offre de services et un programme d'actions pour faire avancer l'emploi et accroître les partenariats d'affaires avec les entreprises et acheteurs publics (rencontres experts, conventions d'affaires, etc.). Les adhérents comprennent 39 SIAE, 30 structures handicap (entreprises adaptées et ESAT) et 4 structures de l'Economie Sociale et Solidaire à visée d'insertion socioprofessionnelle.	2024 70 adhérents 2025 73 adhérents

En 2024 le club Busin'ESS 92 a proposé 22 animations dont 2 conventions d'affaires à ses adhérents.

Action BE19

Poursuivre le déploiement de la politique départementale d'insertion socioéconomique et d'accès à l'emploi

En coordonnant les différents partenaires de l'insertion et de l'emploi, ainsi que les entreprises, et en initiant des solutions novatrices et partenariales de remise en activité professionnelle :



Les Parcours emploi Compétences (PEC) ;

Indicateur	Explications	
Nombre de recrutements réalisés par rapport à l'objectif fixé dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM)	La CAOM signée entre la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et le Département fixe le cadre des contrats d'insertion pour les allocataires RSA, notamment en termes d'objectifs, de financements et d'accompagnement. La DREETS fixe et finance une partie des aides pour les PEC, et le Département les cofinance et organise l'accompagnement des allocataires RSA via ActivitY'. Ces recrutements sont en cours de finalisation. Pour 2025, l'objectif est de 150 entrées	2024 24 recrutements 2025 34 recrutements

en PEC : 40 sont suivies par ActivitY' pour les postes du Département et 110 par France Travail auprès des employeurs du secteur non marchand.

Indicateurs	Explications	2024
Taux de retours à l'emploi via les PEC (CDD / CDI supérieurs à 6 mois ou formations qualifiantes)	Les PEC sont des contrats d'insertion. Ils vont commencer au dernier trimestre de 2025. Les données seront transmises en 2026.	ND
		2025
		ND

Les Pôles d'orientation.

Indicateur	Explications	2024
Nombre d'allocataires du RSA ayant intégré les Pôles d'Orientation	Sur les 80 allocataires du RSA, 41 sont orientés vers le secteur d'aide à la personne et 39 sur le multi-secteur.	47 allocataires
	9 personnes sont sorties du dispositif. Parmi elles, 6 ont repris un emploi ou une formation longue.	2025
	Le nombre d'allocataires a presque doublé entre 2024 et 2025 en raison de l'augmentation du nombre de pôles qui passe de 11 en 2024 à 21 en 2025.	80 allocataires

Indicateur	Explications	2024
Taux de sortie positive via les Pôles d'orientation (mesuré à M+6)	Le taux de sortie positive est le pourcentage de sorties en formation et/ou emploi par rapport au nombre de sorties en fin d'accompagnement.	ND
		2025
		66,7 % de sortie positive

Action BE20

Soutenir financièrement la création, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat, des établissements d'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion professionnelle

Afin de faciliter l'entrée en formation ou la reprise d'emploi des familles mono-parentales.



Indicateur	Explications	2024
Nombre de structures labellisées AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) soutenues	Depuis 2024 et avec le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la contractualisation pour l'insertion et l'emploi, le Département soutient les structures d'accueil du jeune enfant, remplissant les critères du label AVIP. Des places sont ainsi réservées aux parents sans emploi (notamment bénéficiaires du RSA) pour faciliter leur recherche et se rendre à des entretiens d'embauche. La structure AVIP les accompagne également dans cette recherche.	7 structures
		2025
		10 structures

Indicateur	Explications	
Nombre de places réservées aux publics en insertion	Le nombre de places AVIP financées a augmenté de 9% entre 2024 et 2025. Cela traduit une progression significative des capacités d'accueil, rendue possible par une optimisation des moyens mobilisé (CAF et ETAT/CD dans le cadre de la convention pour l'insertion et l'emploi 2025-2027). Par ailleurs, en 2025, 7 postes de « référent insertion » dédiés à la coordination et au suivi des parcours sont également financés (contre 5 en 2024).	2024 187 places 2025 204 places

Action BE21

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des salariés des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux et des crèches

En renforçant la formation et l'accompagnement des personnels via l'Agence Autonomy.



Indicateur	Explications	
Nombre de structures accompagnées en formation via l'Agence Autonomy (en cumulé)	Les 121 structures accompagnées correspondent aux 97 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) des Hauts-de-Seine dans le cadre du plan de formation mutualisé de 2024 auxquels s'ajoutent 24 nouvelles structures accompagnées via le service accompagnement des structures d'aides et de soins de l'agence Autonomy.	2024 97 structures 2025 121 structures

Indicateur	Explications	
Nombre « d'adhésion » à la plateforme Mon espace autonomie (MEA) (novembre 2025)	La plateforme permet d'apporter un bouquet de services aux personnes âgées qui y adhèrent.	2024 ND 2025 63 adhésions

Indicateur	Explications	
Nombre de recrutements liés à l'accompagnement d'une structure par l'agence Autonomy	En lien avec l'agence ActivitY, 43 personnes ont été recrutées en 2025.	2024 39 recrutements 2025 43 recrutements

Action BE22

Renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine »

Qui vise à accompagner et à soutenir la place et la réussite des filles et des femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, et à accompagner toutes les femmes dans leurs projets :



Soutien à l'entrepreneuriat féminin ;

Indicateur

Nombre de créatrices d'entreprises accompagnées par le dispositif « Boost entrepreneurs au féminin »

Explications

L'indicateur met en lumière un programme spécifique alto-séquanais dédié à la mobilisation, à l'accompagnement et à la concrétisation de projets entrepreneuriaux portés par des femmes. Il reflète l'engagement du territoire pour réduire les inégalités de genre dans l'accès à l'entrepreneuriat, en levant les freins spécifiques rencontrés par les femmes (accès au financement, réseau, etc...). Il valorise le Département comme un acteur engagé dans l'innovation sociale, en soutenant des profils souvent sous-représentés dans l'entrepreneuriat. L'indicateur reste stable, mais continue

2024

13 créatrices d'entreprise

2025

15 créatrices d'entreprise

d'alimenter la réflexion pour renforcer l'impact du dispositif, notamment via la diversification des canaux, des formats et des partenariats.

Accompagner des femmes étrangères en situation de vulnérabilité vers l'autonomie socio-professionnelle.

Indicateur

Nombre de femmes scolarisées dans les Ecoles françaises des femmes (septembre n-1 à juin n)

Explications

En 2025, le nombre d'inscriptions aux Ecoles Françaises des Femmes, dispositif porté par l'Institut des Hauts-de-Seine, a connu une hausse. Cette progression s'explique notamment par l'ouverture d'une 7^e école à Bagneux en septembre 2024.

2024

466 femmes scolarisées

2025

533 femmes scolarisées

S'engager pour mieux vivre ensemble

Jeunesse et Citoyenneté

S'engager pour mieux vivre ensemble



Le deuxième enjeu de l'Agenda 2030 regroupe l'ensemble des actions à destination de la jeunesse, et tout particulièrement **des collégiens**, les collèges étant gérés directement par le Département.

Cela consiste tout d'abord à **améliorer l'environnement scolaire** des collégiens pour qu'ils s'épanouissent, qu'ils révèlent leurs talents et qu'ils deviennent des citoyens engagés. Pour cela, le Département crée un pack « Collèges 2030 » incarnant une culture globale de qualité autour des bâtiments ou des espaces extérieurs, et met en place des **programmes périscolaires**, des offres sportives et culturelles, ainsi que des **événements festifs et éducatifs**.

Plus largement, faire du département un territoire riche d'opportunités pour les

jeunes de 6 à 25 ans implique de développer les dispositifs de sensibilisation, de prévention et de formation. C'est cibler les jeunes comme les destinataires prioritaires de plusieurs programmes d'information. Il s'agit de devenir un partenaire de confiance pour **les accompagner vers leur vie de jeune adulte**.

Enfin, le Département veut concentrer les outils d'information et de sensibilisation du **grand public** au sein d'un grand dispositif de pédagogie et de sensibilisation au développement durable baptisé « **Grand Collège** ». Celui-ci inclut tout particulièrement les enjeux qui engagent le Département (solidarité, jeunesse, climat, énergie, mobilité, culture, sport, égalité femmes-hommes...).

Objectifs de développement durable traités pour cet enjeu :

2

FAIM
«ZÉRO»



3

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4

ÉDUCATION
DE QUALITÉ



5

ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



7

ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN CÔTÉ
ABORDABLE



8

TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



9

INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



10

INÉGALITÉS
RÉDUITES



11

VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12

CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13

MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



16

PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



17

PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



MISSION 4

Nos collégiens, citoyens de demain

Le Département s'engage auprès des collégiens en leur offrant les meilleures conditions pour devenir les citoyens de demain. Avec **133 collèges** dont 98 publics, ce sont environ **74 400 collégiens** qui sont concernés par les dispositifs départementaux dans des domaines variés tels que les bâtiments scolaires, la qualité de leur alimentation, le climat scolaire, les projets soutenus financièrement ou encore leur accès au numérique, au sport et à la culture.

Le Département investit depuis longtemps dans la jeunesse en développant une politique éducative ambitieuse et innovante afin de garantir une **éducation renforcée, inclusive et équitable**. En partenariat avec l'Éducation nationale, il propose à toute la communauté éducative une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable notamment à travers la **démarche Éco-collège**. De plus, dans le cadre de sa **stratégie Égalité femmes-hommes**, la sensibilisation des jeunes filles et garçons est mise à l'honneur.

Le Département a également initié une politique **numérique éducative volontariste**. Elle se traduit par un accès à l'informatique pour les collégiens depuis n'importe quel lieu, par **l'inclusion de tous**, avec le déploiement de matériel spécifique pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers ; ou encore par la lutte

contre la fracture numérique et les inégalités, en offrant un ordinateur portable aux collégiens (sous condition de ressources des familles). De plus, dans les collèges publics, les usagers bénéficient d'un **environnement numérique de travail (ENT)** sécurisé, soutenu par une infrastructure solide avec des équipements innovants.

De bonnes conditions de travail impliquent aussi un confort thermique dans les bâtiments. Ainsi, le Département déploie sa **stratégie de performance énergétique des collèges**, initiée dès 2012. L'objectif est de garantir à tous les collèges publics un contrat visant à offrir les meilleurs standards énergétiques. Cette logique de bien-être s'étend aussi à l'extérieur, avec le **programme îlot vert**, de végétalisation des cours de collèges.

Enfin, le Département est attentif à la qualité de ce que mangent les collégiens et à l'impact environnemental du service de restauration scolaire. Ainsi, les **contrats de restauration scolaire** comprennent des dispositifs écoresponsables, tels que l'instauration de plats végétariens dans les menus, la limitation du gaspillage alimentaire, la production sur place lorsque cela est possible, le tri des biodéchets par les élèves et leur valorisation par compostage ou méthanisation.

Réalisations phares 2025



Deux collèges des Hauts-de-Seine récompensés au Challenge CUBE.S

Le Challenge CUBE.S (Climat Usages Bâtiments d'Enseignement scolaire), placé sous le patronage des ministères de l'Éducation et de la Transition écologique, vise à sensibiliser les élèves et l'ensemble de la communauté éducative aux économies d'énergie et à leur faire comprendre concrètement l'importance de l'énergie dans notre société.

Sur les 6 collèges engagés en 2024, 2 établissements du territoire ont été récompensés lors de la remise des prix qui a eu lieu en mars 2025 :

- Le collège Alain-Fournier de Clamart, lauréat national,
- Le collège Jean-Macé de Clichy, qui a décroché la troisième place.

En tant que collectivité, le Département a été distingué pour son engagement dans ce dispositif.

Grâce aux actions écologiques efficaces mises en

place tout au long de l'année par les élèves et la communauté éducative, l'émission de 65 tonnes de CO₂ a été évitée, soit l'équivalent de près de 9 000 repas à base de bœuf. Parmi ces actions figurent l'optimisation du chauffage et de la ventilation, l'organisation de journées vertes, les ateliers Fresques du climat, la création de nudges pour encourager les comportements éco-responsables, les visites pédagogiques pour comprendre l'impact des gestes du quotidien.

En novembre 2025, une rencontre inter-collèges a eu lieu au parc nautique départemental de l'Île-de-Monsieur à Sèvres, favorisant la coopération entre établissements et partageant les meilleures pratiques. Un livret pédagogique a également été co-construit avec les collèges engagés afin d'inspirer d'autres établissements. Ainsi, l'édition 2025 s'inscrit dans la continuité des actions départementales en faveur de la transition énergétique, en cohérence avec l'Agenda 2030.



Qualité, durabilité et responsabilité : la restauration scolaire en chiffres

Au cours de l'année 2025, le Département a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité des prestations de restauration scolaire offertes aux collégiens. Cinq établissements supplémentaires produisent les repas sur place, portant ainsi à 24 le nombre de collèges concernés, soit 27,3% des établissements dont le Département assure la restauration.

Que les repas soient élaborés en cuisine centrale ou sur site, ils répondent aux mêmes exigences nutritionnelles et qualitatives. Ainsi, 27,1% des produits servis sont issus de l'agriculture biologique, tandis que 29,6% présentent un signe

officiel de qualité ou de durabilité (hors bio), selon les termes de la loi EGALIM. Par ailleurs, le Département confirme son engagement en matière de développement durable : l'intégralité des déchets alimentaires est valorisée par des filières de compostage ou de micro-méthanisation. Le tonnage annuel atteint 475 tonnes, un volume stable par rapport à l'exercice précédent.

Ces résultats traduisent la volonté du Département de concilier qualité des repas, respect des normes sanitaires et responsabilité environnementale, tout en poursuivant la dynamique de retour à la production sur place.

Action JC1

Engager les collégiens sur les objectifs de développement durable de l'ONU

En les accompagnant à travers un ensemble de dispositifs (CUBES.S, Eco collèges 92, Ô Lab Citoyen...) et en les valorisant avec le dispositif des MéDDaïlles.



État
d'avancement
de l'action

Indicateurs

Nombre de collèges dans le réseau des MéDDaïlles en cumulé sur un total de 132 collèges publics et privés

Explications

Le dispositif des MéDDaïlles des Hauts-de-Seine ou les médailles du développement durable vise à valoriser chaque année les collèges (publics et privés sous contrat) qui s'investissent pour le développement durable via des actions tangibles.

Les collèges comptabilisés dans le réseau des MéDDaïlles ont participé au moins une fois à ce dispositif depuis 2021. En 2025, 12 nouveaux collèges ont participé aux MéDDaïlles et ont donc intégré le réseau.

2024

71 collèges

2025

83 collèges

Indicateurs

Pourcentage de collèges du réseau MéDDaïlles

2024

55% des collèges

2025

62% des collèges

Objectif Cible

**100 collèges au sein du
réseau des MéDDaïlles**

Indicateurs

Pourcentage de collèges concernés par les démarches CUBE.S depuis 2020 (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le Challenge « CUBE Scolaire » ou CUBE.S est un concours pédagogique entre collégiens. Il permet de se former aux enjeux de la transition énergétique et d'agir pour le climat. Il consiste à la mise en œuvre d'économies d'énergie concrètes et sans travaux, en mobilisant les élèves, les enseignants et les personnels.

2024

11,2% des collèges

2025

17,3% des collèges

Indicateurs

Nombre de collèges (publics) concernés par les démarches CUBE.S sur 98 collèges publics depuis 2020 (septembre n-1 à juin n)

6 collèges participent au dispositif CUBE.S sur l'année scolaire 2024-2025 : J. Jaurès à Levallois, Collège de Sèvres, G. Pompidou à Villeneuve-la-Garenne, V. Hugo à Nanterre, M. Duras à Colombes, H. Wallon à Malakoff.

2024

11 collèges

2025

17 collèges

Action JC2

**Offrir aux collégiens
un environnement de qualité :**

Créer 40 îlots verts dans les collèges d'ici à 2030 ;



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre d'îlots verts
créés dans les collèges
depuis 2020

Explications

Le projet îlot vert du Département, lancé en 2021, est un projet d'aménagement des cours et espaces extérieurs des collèges qui vise à améliorer le cadre de vie des collégiens tout en s'adaptant au changement climatique par la création d'îlots de fraîcheur et en réduisant l'impact environnemental des établissements par la récupération des eaux de pluie notamment. 4 collèges sont concernés par des travaux de désimperméabilisation et de rénovation de cours en 2025 : R. Doisneau à Montrouge,

2024

10 îlots verts

2025

14 îlots verts

Les Petits-Ponts à Clamart, A. Camus à Bois-Colombes et A. Maurois à Neuilly-sur-Seine.

Poursuivre la mise en œuvre d'une restauration scolaire responsable, équilibrée et de qualité accessible au plus grand nombre : Retour en production sur place dans 50% des collèges (qualité de la production, limitation du gaspillage, production au plus juste) / 60% de produits durables ;

Indicateur

Pourcentage de collèges
en production sur place

Objectif Cible

**50% des collèges
départementaux en
production de repas
sur place**

Explications

Les bénéfices de la production sur place dans les cantines scolaires sont multiples : réduction du gaspillage alimentaire, facilitation de la logistique, amélioration de la qualité des repas. Le Département s'est donc engagé dans cette démarche pour ses collèges. Pour l'année scolaire 2023-2024, les travaux de passage en production sur place ont concerné 3 collèges et pour l'année scolaire 2025-2026, ils seront réalisés sur 5 collèges supplémentaires : les collèges Édouard Manet à Villeneuve-la-Garenne, Henri-Bergson à Garches, Les Petits-Ponts à Clamart,

2024

22% de collèges

2025

27 % de collèges

Jean-Mermoz à Bois-Colombes et Jean-Baptiste-Clément à Colombes.
En 2025, 24 collèges sont en production sur place.

Indicateur

Part des produits
alimentaires achetés
certifiés par des labels
de qualité SIQO* et
durables (MSC**, BBC,
Global Gap) dans
la restauration
scolaire des collèges

* Sigle de l'identification
de qualité et de l'origine

** Marine Stewardship Council

Explications

Pour garantir une alimentation conforme aux exigences de la loi Egalim : objectif d'au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique, le Département adapte ses pratiques. Les menus des cantines sont validés lors d'une commission de restauration qui réunit des représentants de parents d'élèves, les collèges, le Département, le prestataire et des diététiciens qui s'engagent au respect de l'équilibre nutritionnel et à proposer

2024

29,6% de produits

2025

ND

une alimentation responsable et durable.
Les données pour 2025 seront disponibles en 2026.

Indicateur	Explications	2024
Part des produits achetés labellisés BIO dans la restauration scolaire des collèges	Afin de garantir une alimentation durable, conforme aux exigences de la loi Egalim qui fixe un objectif d'au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique, le Département veille à adapter ses pratiques. En 2024, le Département dépasse l'objectif réglementaire avec 27,1% de produits bio. Les données pour 2025 seront disponibles en 2026.	27,1% de produits BIO
		2025
		ND
Indicateur	Explications	2024
Part des produits achetés locaux (Ile-de-France et régions limitrophes) dans la restauration scolaire des collèges	Au même titre que les autres indicateurs visant à garantir une alimentation durable, le recours à des produits locaux constitue une priorité pour le Département en matière de restauration scolaire. Les données pour 2025 seront disponibles en 2026.	15,1% de produits locaux
		2025
		ND
Indicateur	Explications	2024
Quantité en tonne de nourriture gaspillée sur les plateaux repas dans les cantines des collèges en production sur place (septembre n-1 à juin n)	Le Département s'inscrit et engage pleinement les prestataires en charge de la restauration scolaire dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette orientation traduit la volonté du Département de promouvoir une consommation responsable, en limitant les pertes tout au long de la chaîne, depuis l'approvisionnement jusqu'à la distribution des repas. Cet indicateur ne sera connu qu'à partir de l'année 2026 avec le nouveau contrat de concession.	ND
		2025
		ND
Diminuer de 40% la consommation énergétique des collèges (selon les normes du Décret Tertiaire) depuis 2018.		
Indicateur	Explications	2024
Variation en pourcentage de la consommation d'énergie dans les collèges (septembre n-1 à juin n) par rapport à l'année précédente	La baisse de la consommation d'énergie dans les collèges entre 2024 et 2025 est liée aux différents travaux de performance énergétique, à un meilleur pilotage des installations et à des actions sur les usages (Collèges gagnant du concours CUBE.S, coupure de l'eau chaude sanitaire dans les sanitaires...).	+2% d'énergie consommée
	La diminution de la consommation énergétique des collèges mesurée depuis 2018 atteint 23% en 2024.	2025
		-10% d'énergie consommée

Indicateur

Consommation d'énergie
des collèges en Kilowatt
heure par mètre carré

Explications

La baisse de la consommation d'énergie dans les collèges entre 2024 et 2025 est liée aux différents travaux de performance énergétique, à un meilleur pilotage des installations et à des actions sur les usages (Collèges gagnant du concours CUBE.S, coupure de l'eau chaude sanitaire dans les sanitaires...). La diminution de la consommation énergétique des collèges mesurée depuis 2018 atteint 23% en 2024.

2024

106 kWh/m²

2025

97 kWh/m²

Action JC3

Offrir aux collégiens des outils éducatifs
modernes et responsables :



État
d'avancement
de l'action

Etendre la labellisation « Numérique Responsable » au périmètre des collèges d'ici 2026 ;

Indicateur

Nombre d'élèves
sensibilisés aux thématiques
« Numérique Responsable »
(septembre n-1 à juin n)

Explications

La sensibilisation sur le numérique durable est désormais disponible dans le programme d'éducation au développement durable. Il a été inscrit à la rentrée de septembre et sera comptabilisé pour la première fois sur l'année scolaire 2025-2026.

2024

ND

2025

ND

Mettre à disposition des collégiens et de leur famille
des outils facilitant le suivi global de leur scolarité ;

Indicateur

Nombre de visites sur
le logiciel de gestion
de vie scolaire (en millions)

Explications

Le suivi annuel des visites permet d'estimer l'évolution du nombre de collégiens et leurs familles utilisant ce logiciel de gestion scolaire mis à disposition par le Département auprès des collèges publics pour centraliser et faciliter le suivi de la vie scolaire : emploi du temps, notes, absences, cahier de textes, communication entre les familles, les élèves et les enseignants. Cet indicateur, stable, contribue à éclairer son niveau d'utilisation et le caractère essentiel de cet outil

2024

48,6 M de visites

2025

49,7 M de visites

pour faciliter le suivi global de la scolarité des collégiens et favoriser leur réussite scolaire.

Indicateur

Taux de jeunes (11-15 ans)
inscrits aux dispositifs
Pass+
(septembre n-1 à juin n)

Explications

Le Pass+ offre un bouquet de 6 services : inscription à la cantine, aide financière pour les activités sportives et culturelles de 80 € (100 € pour les boursiers), offre de bons plans, service gratuit de soutien scolaire en ligne, aide financière pour l'abonnement Imagine'R scolaire pour les collégiens boursiers, et don d'ordinateurs portables pour les collégiens sous conditions de ressources. Pour l'année scolaire 2024-2025, le taux des ayants droit qui utilisent le dispositif est de 90%, ce qui signifie une bonne connaissance et

2024

70,4 % de jeunes inscrits

2025

90 % de jeunes inscrits

une forte utilisation des services proposés aux familles par le Département.

Mettre à disposition des outils adaptés aux collégiens à besoins particuliers (handicap social, élèves en situation de handicap, aménagement et équipement adapté des classes ULIS).

Indicateur

Nombre de collégiens ayant bénéficié d'un don d'ordinateur via le Pass+ (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le suivi annuel du nombre de collégiens au quotient familial inférieur à 860 ayant bénéficié d'un don d'ordinateur contribue à mesurer le soutien départemental aux collégiens issus de milieux économiquement fragiles (handicap économique et social).

En complément des équipements en ordinateurs aux collèges, le don d'ordinateur aide un maximum de collégiens à retrouver, à leur domicile, un environnement de travail proche de celui du collège et de faciliter leur réussite scolaire.

2024

5 639 collégiens

2025

5 194 collégiens

Cet indicateur, stable, permet d'apprécier la globalité de l'accompagnement départemental auprès d'élèves en situation de fragilité.

Indicateur

Taux d'établissements ayant demandé du matériel ergonomique dans le cadre de l'appel à projets annuel « Actions éducatives citoyennes et numériques (AECN) » (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le taux d'établissements ayant demandé du matériel ergonomique permet de suivre l'évolution de la proportion de collèges ayant fait une demande d'équipement pour leurs élèves à besoins particuliers, parmi l'offre proposée par le Département dans le cadre de son appel à projets AECN (claviers numériques, dictaphones, règles scanner, etc.).

En 2024-2025, ce dispositif est évalué pour préciser les besoins et les modalités de gestion et d'accompagnement des usagers. Il n'y a pas eu d'appels à projets.

2024

10 % d'établissements

2025

ND

Indicateur

Nombre de classes Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) réaménagées/équipées en fonction de leurs besoins (septembre n-1 à juin n)

Explications

Cet indicateur mesure l'investissement départemental en faveur de l'amélioration du cadre de travail des enfants accueillis en ULIS, sachant qu'il renforce l'impact des actions pédagogiques spécifiques pour ces élèves. Ainsi les élèves participent davantage en cours. La constance de cet indicateur indique dans un cadre budgétaire contraint l'importance pour le Département de maintenir un accompagnement de qualité pour ces collégiens à besoins particuliers. Il permet également d'apprécier la globalité de l'accompagnement départemental des élèves en situation de fragilité.

2024

7 classes

2025

7 classes

Action JC4

Déployer des actions éducatives
pour tous les collégiens :

Favoriser les échanges scolaires européens pour les collèges publics et privés sous contrat qui ont accès à des financements grâce au Consortium Erasmus+ porté par le Département ;



Indicateur

Nombre de collégiens alto-séquanais ayant pu bénéficier d'une mobilité dans le cadre du consortium Erasmus+ porté par le Département

Explications

Le consortium Erasmus+ a été créé en 2023 avec une première mise en œuvre des projets de mobilité de la part des établissements scolaires en 2024/2025. Les premières mobilités ont majoritairement eu lieu au second semestre de l'année scolaire soit en 2025. Cela explique la forte augmentation de l'indicateur entre 2024 et 2025. Ce chiffre devrait se stabiliser les années suivantes.



Renforcer les actions pédagogiques par les dispositifs (Ô Lab Citoyen, Rencontres de l'Eloquence...) pour les collégiens ;

Indicateur

Nombre de collégiens engagés dans des actions éducatives et pédagogiques encourageant la démarche citoyenne (septembre n-1 à juin n)

Explications

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du nombre de collégiens touchés par les dispositifs départementaux, qui présentent la particularité commune de concourir à la construction d'individus responsables, conscients des enjeux collectifs et capables de réfléchir et de s'exprimer sur un sujet qui les dépasse.

Il regroupe un ensemble de 7 dispositifs : les Rencontres de l'éloquence, Ô Lab Citoyen, Concours de programmation et jeux vidéo, Parcours mémoriel, 5 000 collégiens à Versailles et Toutes culottées.

La forte augmentation entre les deux années scolaires s'explique essentiellement par une ouverture plus



large du dispositif Toutes culottées en 2024-2025.

Cet indicateur fait ressortir l'importance de la mobilisation des collèges sur des actions départementales visant à promouvoir la citoyenneté et le rôle joué par le Département auprès des collégiens alto-séquanais en termes de construction d'individus responsables.

Aider les élèves en difficulté à acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'une formation et promouvoir les notions de citoyenneté et de vivre ensemble grâce notamment aux dispositifs « Projets Educatifs et Citoyens » (précédemment ERMES) et PREMIS ;

Indicateur

Nombre de collégiens ayant bénéficié du dispositif Projets Educatifs et Citoyens (précédemment ERMES) (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le suivi annuel du nombre de collégiens participant aux Projets Educatifs et Citoyens ou PEC permet de mesurer l'évolution quantitative des élèves qui ont bénéficié de ces projets mis en place par les établissements favorisant le vivre ensemble. Cet appel à projets permet au Département d'accompagner les projets des établissements répondant aux objectifs départementaux d'amélioration du climat scolaire, de la persévérance, et de la citoyenneté. En 2024-2025, ce dispositif a bénéficié à 104 établissements. Cet indicateur, stable, éclaire le rôle du Département en faveur de l'amélioration du climat scolaire.

2024

35 000 collégiens

2025

35 000 collégiens

Indicateur

Nombre de collégiens ayant bénéficié du dispositif PREMIS (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le suivi annuel du nombre d'élèves bénéficiant de PREMIS (Plan pour la réussite éducative et une meilleure insertion scolaire) permet d'estimer l'évolution du nombre d'élèves concernés par cet accompagnement unique conçu par le Département en faveur de la réduction du décrochage scolaire et de l'amélioration du climat scolaire. Ce dispositif s'adresse aux élèves en situation de fragilité et identifiés dans les 9 collèges en REP et REP+ départementaux participants. Il présente la particularité de coupler la participation de ces élèves à un atelier animé selon la pédagogie du détournement et un tutorat ciblant leurs problématiques. Cet accompagnement collectif et individuel favorise auprès de ces

2024

528 collégiens

2025

450 collégiens

élèves pré-décrocheurs la motivation à apprendre et à venir au collège. A compter de la rentrée 2024, le dispositif PREMIS s'adresse exclusivement aux collèges REP du Département, ce qui explique la baisse du nombre de collégiens en 2025.

Indicateur

Nombre de collégiens ayant bénéficié des Ateliers pédagogiques (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le suivi annuel du nombre de collégiens participants aux Ateliers pédagogiques permet de mesurer l'évolution quantitative des élèves qui ont bénéficié d'ateliers à la pédagogie innovante. Ainsi le Département encourage ces élèves à développer une démarche personnelle et réflexive et renforce les apprentissages classiques et la vie de classe à travers des Ateliers aux thématiques très diversifiées (Arts et culture, Formation du citoyen, Lettres et langues, Méthodologie, Sciences et

2024

3 000 collégiens

2025

3 000 collégiens

technologies, Une passion pour des métiers). Cet indicateur, stable, éclaire le rôle du Département en faveur de l'innovation pédagogique, de la réussite des élèves et de l'amélioration du climat scolaire.

Proposer à 100 % des collégiens une démarche d'éducation artistique et culturelle au cours de leur cursus.

Indicateur

Nombre de collégiens touchés par cette démarche dans les collèges des Hauts-de-Seine (dont 18 REP/REP+) (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le Département propose aux collégiens différents projets durant l'année scolaire, permettant de renforcer la pratique artistique, la construction d'une culture personnelle riche et la rencontre avec des œuvres, des artistes et des lieux culturels du territoire.

L'objectif est de toucher toujours davantage de collégiens avec des projets exigeants en s'appuyant sur le cadre du collège.

2024

ND

2025

11 494 collégiens

Action JC5

**Sensibiliser les collégiens
des Hauts-de-Seine à l'égalité
entre les femmes et les hommes :**

- ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons,
- sensibiliser à l'égalité et déconstruire les stéréotypes,
- éduquer les jeunes à la vie affective et sentimentale et les filles à des thématiques de santé féminine.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de collégiens sensibilisés par au moins un dispositif en lien avec la stratégie Egalité femmes-hommes (septembre n-1 à juin n)

Explications

Cet indicateur évalue le nombre de participations de collégiens à ces dispositifs, organisés ou soutenus par le Département. La variation entre 2024 et 2025 s'explique par l'augmentation du nombre de collégiens concernés par les dispositifs pérennes, l'expérimentation de nouveaux dispositifs, la thématique de certains dispositifs plus larges, ponctuellement orientée vers les enjeux d'égalité femmes-hommes et la disponibilité des données collectées.

2024

17 363 collégiens

2025

38 500
collégiens

Indicateur	Explications	
Nombre de collèves ayant participé à une action sur « l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité » (EVARS) mise en place par les Centres de Santé Sexuelle (CSS) du Département (septembre n-1 à juin n)	Sur l'année scolaire 2023/2024, un état des lieux des actions EVARS a été réalisé afin de connaître l'étendue de la couverture globale des collèves en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité. Sur l'année scolaire 2024/2025, la présence d'infirmières ou de conseillers conjugaux familiaux sur les CSS départementaux conventionnés explique l'augmentation des actions collectives.	2024 60 collèves 2025 67 collèves
Indicateur	Explications	
Nombre de jeunes filles ayant participé aux ateliers « Toutes Informées, Toutes Culottées » (septembre n-1 à juin n)	Grâce aux ateliers « Toutes Informées, Toutes Culottées » conduits par l'Institut des Hauts-de-Seine, le Département accompagne les jeunes filles à mieux comprendre la santé féminine (anatomie féminine, puberté, cycle menstruel) et à lutter contre la précarité menstruelle susceptible d'impacter leur scolarité (distribution de culottes menstruelles). La participation croissante des filles à ces ateliers s'explique par son déploiement sur une année scolaire pleine pour 2024-2025. (Les ateliers n'ont été mis en place qu'en cours d'année scolaire 2023-2024).	2024 6 600 jeunes filles 2025 15 784 jeunes filles

MISSION 5

Être fier de grandir dans les Hauts- de-Seine

Dans un contexte d'incertitudes qui fragilisent les plus anxieux, la politique du Département envers les **jeunes alto-séquanais de 11-25 ans** a pour finalité de les aider à s'épanouir et à devenir responsables : des acteurs de leur avenir dans une culture commune ouverte, engagée, durable et citoyenne. En particulier, **le programme « Femmes des Hauts-de-Seine »** vise à soutenir les filles et femmes du territoire, et spécifiquement les plus jeunes et les plus fragiles.

Pour les jeunes ayant besoin d'un soutien ou d'un accompagnement social, **l'Équipe Mobile 11-25 ans** intervient dans différents domaines dont la santé, les loisirs, le logement ou encore la scolarité. Ses missions consistent également à permettre aux jeunes de participer à différentes activités (festival Rock en Seine, Chorus, événements sportifs, séjours solidaires, journées à la mer...).

Le Département organise aussi le festival du jeu vidéo et du numérique pour sensibiliser les jeunes à la protection des utilisateurs, au développement des nouvelles technologies, aux réseaux sociaux ou encore aux dangers

liés aux usages numériques et œuvre à renforcer la promotion de l'égalité des chances.

La jeunesse est aussi un public à écouter pour comprendre les évolutions sociétales. En ce sens, le **Curious Lab'** conforte le rôle du Département comme soutien aux Communes. Ce laboratoire d'idées et de réflexion collective amène des **étudiants** issus de diverses formations à enrichir l'action publique locale en travaillant sur des **projets de stratégies locales**.

Enfin, le Département veut soutenir l'apprentissage comme vecteur de réussite des jeunes par l'organisation du forum annuel de l'apprentissage et la mise en place de la plateforme **<https://apprentissage.hauts-de-seine.fr/>** qui met en relation les employeurs du territoire, les futurs apprentis et les écoles et centres de formation d'apprentis. Il prévoit la publication d'un guide de l'apprentissage pour les Très Petites Entreprises (TPE). Et au sein de son administration, en complément du **service national universel**, le Département accueille des volontaires du **service civique**, levier d'épanouissement et de réussite.

Réalisations phares 2025



Lancement d'un programme de mentorat pour les jeunes filles des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Département a soutenu l'association Capital Filles (subvention de 20 000 €). Cette association a pour objectif d'accompagner les ambitions académiques et professionnelles de lycéennes et étudiantes, notamment dans les Quartiers prioritaires Politique de la Ville. Elle organise, pour les jeunes filles, des ateliers collectifs de sensibilisation à l'impact des stéréotypes de sexe dans leurs choix d'orientation et la possibilité, en Terminale et Bac +1, d'un marrainage individuel par des femmes marraines de l'association.

Ainsi le Département a mis en place des ateliers de sensibilisation et lancé un programme de

mentorat avec la constitution de 76 binômes filleules/marraines, au sein des lycées partenaires, l'organisation, pour les filleules, de séances de coaching avec par exemple, des webinaires autour de l'orientation ou des postures professionnelles, la sensibilisation de près de 550 lycéennes alto-séquanaises à travers des ateliers collectifs, l'organisation pour les filleules de rencontres et visites d'entreprises ou d'écoles supérieures afin de favoriser l'exploration de différents univers académiques ou professionnels et la projection des jeunes femmes dans ces univers.



2025 : une année de croissance et d'innovation pour le Curious Lab'

Le Curious Lab' est un laboratoire d'innovation et d'intelligence collectives mobilisant la jeunesse au service de sujets territoriaux portés par le Département.

2025 a constitué une année de déploiement important du Curious Lab'.

D'une part, les Curious Lab' à destination des collégiens ont bénéficié à 1 665 collégiens provenant de 42 collèges et de 26 communes des Hauts-de-Seine, soit une croissance de 79% par rapport à 2024. Il s'agit du Curious Lab' Métiers / Egalité Femme Homme, dont l'objectif est d'ouvrir le champ des possibles aux jeunes garçons et filles dans le cadre de leur future orientation professionnelle et du Curious Lab' Jeunesse et Citoyenneté, qui sensibilise les collégiens à l'engagement citoyen et au civisme.

A noter que le Département a remporté en 2025, pour le Curious Lab' Métiers / Egalité Femme Homme, un appel d'offre européen, qui lui permettra de recevoir une subvention FSE+ de 304 000 €.

D'autre part, de nouvelles Grandes Ecoles ont été intégrées au Curious Lab' Etudiants portant à 3 300 le nombre d'étudiants ayant contribué à l'ingénierie de projets dans notre département et à 152 le nombre de projets (appelés « défis ») déposés par les communes. L'objectif de ce Curious Lab' est de mobiliser la jeunesse estudiantine à la fabrique de leur territoire, en apportant un regard neuf et des idées innovantes aux projets apportés par les Communes du département.

Action JC6

Identifier et suivre 100% des jeunes de 6 à 25 ans, qui en ont besoin, par un dispositif de prévention, sans rupture quelle que soit leur situation.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de collégiens reçus dans le cadre d'une action de médiation sur l'année scolaire (septembre n-1 à juin n)

Explications

Cet indicateur mesure le nombre de collégiens bénéficiant d'actions de médiation, reflétant l'accès au dispositif de prévention et d'accompagnement.

Il informe sur la portée et l'efficacité des actions de médiation dans les collèges. Il traduit l'engagement de la collectivité pour prévenir les ruptures et soutenir les jeunes en difficulté.

L'augmentation de collégiens reçus de 2024 à 2025 s'explique par la mise en place d'un reporting approfondi, encadré et un

2024

9 613 collégiens

2025

16 351 collégiens

renforcement des actions sur le terrain, permettant une meilleure couverture et prise en charge des besoins.

Indicateur

Nombre de collèves engagés dans les mesures de responsabilisation des jeunes (septembre n-1 à juin n)

Explications

Une mesure de responsabilisation est une sanction éducative prévue par le Code de l'éducation, qui vise à responsabiliser l'élève après un comportement fautif, tout en évitant son exclusion temporaire de l'établissement. Avec son accord et celui de ses parents, l'élève participe pour une durée maximale de 20h, à des activités à visée éducative, culturelle ou solidaire, ou réalise une tâche utile dans l'établissement ou chez un partenaire (association, collectivité, service public). Le Département aide les établissements en facilitant les mises en relation avec

2024

ND

2025

19 collèves

les partenaires et en proposant des ateliers de travail favorisant l'évolution des pratiques professionnelles.

Action JC7

Mettre en œuvre un plan de lutte contre le cyber-harcèlement des jeunes :

Mission des médiateurs éducatifs dans les collèges, sensibilisation des jeunes via « les rencontres de l'éloquence », Ô Lab Citoyen, festival des jeux vidéo, etc.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de jeunes participants aux actions proposées dans le cadre du plan de lutte contre le cyber-harcèlement

Explications

L'action n'a pas encore commencé.

2024

ND

2025

ND

Action JC8

**Proposer des formations
aux professionnels du pôle Solidarités
au premiers secours en santé mentale.**



Indicateur

Nombre d'agents
ayant l'attestation
de premiers secours
en santé mentale
(PSSM)

Explications

L'action n'a pas encore commencé.

2024

ND

2025

ND

Action JC9

**Promouvoir et développer l'apprentissage
des jeunes en formation, via le site
www.apprentissage.hauts-de-seine.fr.**



Indicateur

Nombre d'apprentis
accueillis
au Département

Explications

Le nombre d'apprentis accueillis par
le Département a diminué entre 2024
et 2025 en raison de la baisse des
financements du CNFPT.

2024

102 apprentis

2025

69 apprentis

Indicateur

Nombre d'offres
déposées sur
la plateforme
www.apprentissage.hauts-de-seine.fr
pour des contrats
d'apprentissage
(septembre 2025)

Explications

Cet indicateur met en valeur l'apprentissage
comme levier d'insertion professionnelle.
Il permet de démontrer que le territoire alto-
séquanais est un acteur proactif dans l'insertion
professionnelle. Il contribue à évaluer l'efficacité
des politiques publiques mises en œuvre.
La plateforme héberge des offres d'apprentissage
situées sur le territoire et proposées par
différentes entreprises et autres structures.

2024

222 offres

2025

365 offres

Action JC10

Renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine »

Qui vise à accompagner et à soutenir la place et la réussite des filles et des femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, et à accompagner toutes les femmes dans leurs projets.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de collégiens sensibilisés par au moins un dispositif en lien avec la stratégie Égalité femmes-hommes (septembre n-1 à juin n)

Explications

Cet indicateur relève d'un enjeu de développement de la culture du respect, permet d'évaluer le nombre de participations de collégiens à des dispositifs de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, organisés ou soutenus par le Département, tout au long d'une année scolaire. Le nombre et la liste des dispositifs peut varier selon les années, influant sur le nombre total de collégiens concernés. La variation entre 2024 et 2025 s'explique par :

- l'augmentation générale du nombre de collégiens concernés par les dispositifs pérennes,
- la thématique de certains dispositifs plus larges,

2024

17 363 collégiens

2025

38 500
collégiens

ponctuellement orientée,
- la disponibilité des données collectées,
- l'expérimentation de nouveaux dispositifs,
vers les enjeux d'égalité femmes-hommes.

Action JC11

Intégrer au Curious Lab l'ensemble des 36 communes des Hauts-de-Seine et atteindre une participation totale de 5 000 jeunes.



État
d'avancement
de l'action

Indicateurs

Nombre d'étudiants mobilisés depuis 2019 dans le cadre du Curious Lab

Objectif Cible

**36 Communes et
5000 jeunes participants
au Curious Lab'**

Explications

Cet indicateur mesure l'implication de la jeunesse dans la fabrique de leur futur territoire via les projets de politique publique territoriale.

Une quinzaine d'établissements d'enseignement supérieur ont intégré le Curious Lab, dont trois nouveaux en 2025.

2024

2 576 étudiants

2025

3 552 étudiants

Indicateurs

Nombre de défis ou projets communaux depuis 2019

Objectif Cible

**36 Communes et
5000 jeunes participants
au Curious Lab'**

Explications

Cet indicateur mesure le nombre de projets développés sur le territoire grâce au dispositif. En 2025, 26 nouveaux projets ont été intégrés au Curious Lab.

2024

126 défis ou projets

2025

152 défis ou projets

Indicateurs

Nombre de communes
bénéficiaires depuis 2019

Objectif Cible

**36 Communes et
5000 jeunes participants
au Curious Lab**

Explications

Cet indicateur mesure l'implication
des villes dans le dispositif Curious Lab,
ainsi que la couverture territoriale
de ce dernier.

En 2025 une nouvelle ville intègre
le Curious Lab, il s'agit de Châtillon.

2024

26 communes

2025

27 communes

Action JC12

**Promouvoir les dispositifs d'engagement
de la jeunesse,**

Dont le service civique, le service national universel (SNU),
Initiatives Jeunes solidaire et bourses mobilités solidaires.



État
d'avancement
de l'action

Indicateurs

Nombre des jeunes
en service national
universel
au Département

Explications

Le Département propose tout au long de l'année
des missions d'intérêt général pour les jeunes
inscrits dans le dispositif national SNU.
Ces missions sont à durée variable,
de quelques heures à quelques semaines.
L'augmentation en 2025 est liée aux besoins
croissants des services et au partenariat avec
le Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports (SDJES) qui a
permis de faire appel à des classes de lycées
engagées.

2024

45 jeunes

2025

77 jeunes

Indicateurs

Nombre de jeunes
en service civique au
Département

Explications

Le Département dispose d'un agrément qui lui
permet d'accueillir des volontaires en service
civique sur des missions d'intérêt général d'une
durée comprise entre 6 et 8 mois. Le recrutement
des jeunes est contraint par les procédures et le
financement par l'Etat. La capacité d'accueil est
réévaluée chaque année avec le SDJES.

2024

6 jeunes

2025

6 jeunes

Indicateurs

Pourcentage des jeunes
en service civique
restant tout au long
de leur mission

Explications

Cet indicateur mesure la capacité du
Département à fidéliser les jeunes sur leur
mission. Il illustre aussi en quoi cette mission
permet aux jeunes d'acquérir une expérience
utile à leur parcours vers l'autonomie.

En 2024, 2 des 6 volontaires accueillis ont arrêté
leur mission de Service Civique avant la fin, afin
de reprendre un cursus universitaire. En 2025,
1 volontaire sur 6 a demandé à arrêter sa mission
de service civique avant la fin, pour une raison de
planning incompatible avec ses études.

2024

66% de jeunes

2025

83% de jeunes

Indicateur

Nombre de jeunes
alto-séquanais
bénéficiaires
du dispositif « Initiative
Jeunes Solidaires »

Explications

Le dispositif « Initiative Jeunes Solidaires » a pour objet de soutenir l'engagement des jeunes dans une projet de solidarité internationale. Il s'agit notamment de valoriser les apprentissages à travers l'élaboration d'un projet réalisé en dehors de leur quotidien, tant sur le plan personnel que professionnel. Au terme de ce projet, il est également demandé de procéder à une restitution auprès de publics divers afin de faire partager l'expérience vécue.

2024

59 jeunes

2025

62 jeunes

En 2025, 62 jeunes alto-séquanais ont bénéficié de ce dispositif sur 98 participants.

Indicateurs

Nombre de jeunes
alto-séquanais ayant
obtenu une bourse
du dispositif « Bourses
mobilités solidaires »

Explications

Afin d'élargir le public bénéficiaire d'une expérience de solidarité internationale et toucher notamment les jeunes plus éloignés de la mobilité internationale, en favorisant la rencontre et l'échange interculturel, le Département propose depuis 2024 un dispositif complémentaire de bourse individuelle « Mobilité Solidaire ». Cet outil d'aide à la mobilité comporte moins de contraintes administratives, temporelles et moins d'exigences en termes de montage de projet que dans le cadre d'Initiatives Jeunes Solidaires.

2024

8 jeunes

2025

20 jeunes

Action JC13

**Accompagner les jeunes dans le monde
numérique (usage, formation, sécurité, etc)
notamment à travers le festival annuel
des jeux vidéo.**



État
d'avancement
de l'action

Indicateurs

Nombre de participants
au festival des jeux video
(septembre n-1 à juin n)

Explications

Cet indicateur estime le nombre de jeunes et de familles sensibilisés au monde numérique, tant en termes d'usages raisonnés que de perspectives professionnelles. Le festival permet de découvrir par des ateliers et des rencontres, les applications du numérique : e-sport, création artistique, jeux éducatifs, écoles et métiers du numérique, job dating, expérience de réalité virtuelle et augmentée... auprès de professionnels comme la CNIL, Défenseur des Droits, E-enfance, Campus Cyber, d'écoles ou de joueurs professionnels, créateurs de mangas ou d'influenceurs. Des conférences et animations traitent les questions liées au développement des nouvelles technologies, des réseaux sociaux et aux usages numériques des jeunes : cyber-harcèlement, surexposition aux écrans, exposition à des contenus

2024

17 000 participants

2025

18 000
participants

violents et pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc. La participation croissante des jeunes et de leurs familles au festival depuis 2022 indique l'importance qu'ils accordent à une meilleure compréhension du monde numérique.

Action JC14

**Mettre à disposition une plateforme
numérique globale pour tous les jeunes**

(Espace Numérique de Travail (ENT) et bouquet de services numériques, Pass+, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), Service National Universel (SNU), service civique...) avec des sessions personnalisées, et un parcours de suivi.



Indicateur

Nombre de visites sur la plateforme numérique globale

Explications

La plateforme numérique globale n'existe pas encore.

2024

ND

2025

ND

Indicateur

Pourcentage de jeunes (11-15 ans) inscrits aux dispositifs Pass+ (septembre n-1 à juin n)

Explications

Le Pass+ offre un bouquet de 6 services : inscription à la cantine, une aide financière pour les activités sportives et culturelles de 80 € (100 € pour les boursiers), une offre de bons plans, un service gratuit de soutien scolaire en ligne, une aide financière pour l'abonnement Imagine'R scolaire pour les collégiens boursiers, et le don d'ordinateurs portables pour les collégiens sous conditions de ressources.

Le suivi annuel du taux de jeunes (11-15 ans) inscrits au dispositif Pass+ permet d'estimer l'évolution de la part des jeunes et de leurs familles utilisant les services proposés par le Pass+. Pour l'année scolaire 2024-2025, le taux s'approche de l'objectif (90% des ayants droit utilisent le dispositif), impliquant une bonne connaissance et une forte utilisation des services proposés aux familles par le Département.

2024

70,4% de jeunes inscrits

2025

90% de jeunes inscrits

MISSION 6

Le Grand collège des Hauts- de-Seine

S’engager pour mieux vivre ensemble, c’est impliquer l’ensemble de la population alto-séquanaise dans une **démarche participative**.

Initié dans le cadre de l’Agenda 2030, le dispositif Grand Collège **ouvre les portes des collèges** aux acteurs du territoire pour des conférences, animations et expositions en dehors du temps scolaire. L’objectif est de **renforcer les liens** entre tous les publics fréquentant de près ou de loin l’établissement à savoir les collégiens, l’équipe pédagogique, les parents, les acteurs éducatifs, les riverains...

Plus largement, l’idée du Grand Collège, c’est mobiliser un maximum de personnes autour **des enjeux de l’Agenda** grâce aux nombreux dispositifs portés par le Département qui s’adressent à des **publics variés** (collégiens, étudiants, grand public).

Le Département sollicite la curiosité et la réflexion du grand public sur les enjeux du développement durable par l’organisation d’événements sportifs ou culturels, des ateliers

pratiques ou des expositions, mais aussi en mettant à disposition des outils numériques comme le salon E-Tonomy Job qui permet de renforcer l’attractivité des métiers de l’accompagnement médico-social.

Dans une démarche de transparence et de transmission, le **portail Open Data, <https://opendata.hauts-de-seine.fr>** met à disposition, depuis sa création en 2013, de nombreux jeux de données gratuits et accessibles à tous, en lien avec les champs de compétences du Département et en partenariat avec des acteurs publics du territoire. En outre, par une approche cross média, le Département digitalise ses **dispositifs de communication** (le magazine interne Avant-Seine, HDS Mag et La Lettre Bleue).

Réalisation phare 2025



Lancement de la campagne « Rêver les Hauts-de-Seine en 2050 »

« Rêver les Hauts-de-Seine en 2050 » est une campagne d'acculturation aux enjeux de développement durable, à l'engagement citoyen et de promotion de l'Agenda 2030 départemental. Pour amplifier la compréhension des sujets, la campagne repose sur la participation des publics à imaginer le monde de demain ; une incitation à « Rêver les Hauts-de-Seine en 2050 », à l'instar des quatre textes anticipatifs, qui forment aujourd'hui la conclusion du plan d'actions de l'Agenda 2030.

Faire réfléchir nos concitoyens, surtout les jeunes, sur leur avenir, c'est les aider à se projeter dans le futur : une première étape pour prendre en main leur propre destinée. Parler d'avenir, c'est aussi aborder de façon concrète la logique du développement durable, en posant les bases d'un futur commun souhaitable et d'une citoyenneté renforcée.

Dès septembre 2025, la campagne mobilise plusieurs dispositifs départementaux - O'Lab Citoyen ! ; Curious Lab' ; le Grand Collège ; la Science se livre ; les Chemins des arts ; le laboratoire d'innovation publique des Entretiens Albert-Kahn ; le Seine'Lab...). Appuyé par une plateforme en ligne de contribution ouverte à tous, cet ensemble collectera des images, des textes, des vidéos ou des sons, représentant autant d'éléments de futurs, imaginés par nos concitoyens. En juin 2026, une exposition à La Seine Musicale dévoilera l'œuvre collective, conçue à partir de tous ces imaginaires.

Action JC15

**Créer un programme de conférences,
de débats, d’animations et autres
événements pédagogiques sur les enjeux
du développement durable :**

Créer des évènements au plus proche des habitants, en partenariat avec les acteurs locaux, dans des lieux symboliques (mairie, écoles, collèges, lycées, théâtres, salles de fête...).



État
d'avancement
de l'action

Indicateurs

Nombre de participants au dispositif Grand Collège sur les enjeux du développement durable (septembre n-1 à juin n)

Nombre d'évènements organisés dans le cadre du dispositif Grand Collège sur les enjeux du développement durable (septembre n-1 à juin n)

Explications

L'objectif est de renforcer les liens entre les publics fréquentant l'établissement à savoir les collégiens, l'équipe pédagogique, les parents, les acteurs éducatifs, les riverains autour des enjeux de l'Agenda 2030. Le dispositif ouvre les portes des collèges en dehors du temps scolaire pour y accueillir des conférences, des animations, des expositions. Pour les chefs d'établissements, c'est une opportunité de rapprocher les parents et les associer aux projets de l'établissement. L'égalité entre les femmes et les hommes et notamment l'égalité filles/garçons dans le sport a été traité sur l'année scolaire 2024/2025, avec le soutien d'ONU femmes France. Le thème choisi pour l'année scolaire 2025/2026 est « Rêver les Hauts-de-Seine », invitant les publics à imaginer un monde plus durable en 2050.

2024

ND

2025

237 participants

2024

ND

2025

3 évènements

Action JC16

**Promouvoir l'égalité des chances,
à travers le programme « Femmes
des Hauts-de-Seine » qui témoigne
de la réussite des femmes.**

Notamment dans des domaines traditionnellement non-mixtes,
et de sensibiliser et d'accompagner les femmes des Hauts-de-Seine,
en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, en luttant contre
tous types de discriminations.



Appel à projets Égalité femmes-hommes ;

Indicateurs

Nombre de personnes
touchées par les actions
mises en œuvre par les
lauréats de l'Appel à projet
Égalité femmes-hommes
directement et cas
échéant indirectement

Explications

Cet indicateur reflète le nombre de personnes
touchées par des nouveaux projets soutenus
par la collectivité au titre d'un appel à projets
annuel. Il varie selon la nature des projets
et le taux de réalisation desdits projets. Ces
projets selon leur contenu s'adressent à des
bénéficiaires directs ou indirects (public lors
de restitutions etc.). Plusieurs projets ont
démarré ou ont été mis en œuvre au premier
semestre 2025, dont deux comportant de
nombreux bénéficiaires directs et indirects.

2024

433 personnes

2025

851 personnes

Trophée Elles en Seine ;

Indicateurs

Nombre de lauréates du
Trophée Elles en Seine
depuis 2024 (en cumulé)

Explications

Cet indicateur mesure l'évolution d'un dispositif
créé en 2024, qui permet de valoriser la richesse
des talents féminins du territoire. Les lauréates
des éditions écoulées peuvent participer à
certains dispositifs départementaux Égalité
femmes-hommes, notamment en direction des
jeunes, en tant que « rôle modèle ».

2024

20 lauréates

2025

44 lauréates

Actions de sensibilisation thématiques ;

Indicateurs	Explications	
Nombre de personnes touchées par les actions événementielles internes et externes (journées thématiques) en lien avec la stratégie Egalité femmes-hommes	Cet indicateur compile les données des participants aux actions internes et externes en lien notamment avec la Journée internationale du sport féminin, la Journée internationale des droits des femmes et la journée consacrée à l'élimination des violences à l'égard des femmes. L'augmentation des personnes touchées entre 2024 et 2025 est notamment due aux actions mises en œuvre dans les SST et à la diffusion, à plus grande échelle, du film Les Figures de l'ombre aux collégiens.	2024 3 115 personnes 2025 8 367 personnes

Soutien au sport féminin.

Indicateur	Explications	
Nombre de clubs évoluant dans le premier ou le deuxième niveau du championnat national féminin (D1/D2) soutenus par le Département	Cet indicateur montre que le Département est tout autant attentif au sport féminin qu'au sport masculin, qu'il soutient de la même façon au regard du résultat sportif et de l'engagement dans un championnat national. Les résultats sportifs des clubs leur permettent de se maintenir en Division 1 ou 2. S'ils perdent, ils sont déclassés et sortent donc du dispositif. La parution de la liste des disciplines reconnues comme haut-niveau par le Ministère des Sports peut faire entrer ou sortir certains sports du dispositif. C'est le cas, en 2024/2025, le football américain est sorti de la liste donc la subvention foot US des Molosses d'Asnières n'a pas été renouvelée.	2024 51 clubs 2025 50 clubs

Indicateur	Explications	
Nombre d'athlètes féminines de haut niveau percevant une bourse du Département	Cet indicateur montre que le Département est tout autant attentif au sport féminin qu'au sport masculin, qu'il soutient de la même façon au regard du résultat sportif et de l'engagement dans un championnat national. Il est déterminé par le nombre d'athlètes sur liste nationale haut-niveau qui demandent une bourse par l'intermédiaire de leur club, dans les Hauts-de-Seine. La baisse s'explique entre 2024 et 2025 par le fait que 2025 n'est plus dans une année olympique, et que la catégorie « Relève » n'est plus éligible à la Bourse. Il y a donc eu une baisse notable du nombre de bénéficiaires, car le dispositif s'est resserré sur les catégories « Elite » et « Senior ».	2024 36 athlètes 2025 17 athlètes

Action JC17

**Poursuivre l'offre de données accessibles
en ligne, gratuitement, actualisées.
Culture, Archives, Open data...
Suivre les nouvelles technologies
de l'information pour faciliter l'accès.**

Rendre accessible les données via l'Open Data ;



Indicateurs

Nombre de visiteurs
uniques sur le portail
Open Data départemental
(août 2025) en milliers

Explications

Cet indicateur mesure l'attractivité du portail, sa capacité à attirer de nouveaux publics et à susciter de la curiosité ou de l'engagement. Plus il y a de visiteurs, plus les données ont potentiellement été consultées, téléchargées ou réutilisées. Cela permet aussi de mesurer l'effet des campagnes de promotion, des publications sur les réseaux sociaux, ou des événements liés à la donnée (hackathons, ateliers, etc.) et sert à des analyses plus fines de compréhension des usages à des fins d'adaptation.

2024

158,4 k visiteurs

2025

149,6 k visiteurs

Mettre en ligne 300 000 images par an sur le site des Archives départementales.

Indicateur

Nombre d'images
en milliers issues
de la numérisation
des Archives
départementales
et mises en ligne

Explications

L'indicateur permet de suivre l'avancée de l'objectif à atteindre soit 300 000 numérisations et mises en ligne pour l'année par la Direction des Archives départementales.

La variation de ce nombre est liée à la quantité de numérisations effectuées mais également de la mise en ligne qui n'a pas pu être réalisée en 2025 en raison d'une cyberattaque. De ce fait, 196 567 images numérisées sont en attente de leur mise en ligne, éventuellement en 2026.

2024

494 k d'images

2025

231 k d'images

Objectif Cible

**300 000 images mises
en ligne par an**

Se reconnecter à la nature

Climat et Biodiversité

Se reconnecter à la nature



Ce troisième enjeu regroupe les enjeux environnementaux dans leur grande diversité. « 92 nuances de vert » est le nom de la stratégie globale de développement et d'animations des **espaces de nature alto-séquanais**. Elle vise à connecter les principaux parcs, jardins et forêts du territoire dans un réseau de promenades, soutenu par une colonne verte nord-sud s'étendant du parc des Chanteraines au Domaine de Sceaux.

Elle permettra à tous les Alto-Séquanais d'avoir accès à un **espace paysager** de qualité de plus de 5 000 m² **à moins de 15 minutes à pied**.

Développer l'axe Seine, c'est rendre le fleuve et ses berges aux habitants, pour qu'ils puissent

s'y promener à vélo, à pied, pour pique-niquer, s'amuser, s'y baigner... Il s'agit de renaturer les berges, améliorer encore la qualité des eaux et créer le futur grand parc des Berges de Seine.

Sur le thème majeur du **climat**, il faut agir sur tous les fronts et donc à la fois atténuer le problème et s'adapter aux conséquences qui sont inévitables. Cela signifie **décarboner**, améliorer les performances énergétiques des bâtiments, aider à la rénovation énergétique, augmenter l'efficacité des usages, **développer les énergies renouvelables**, lutter contre la précarité énergétique, et construire une stratégie d'adaptation en multipliant les **îlots de fraîcheur**.

Objectifs de développement durable traités pour cet enjeu :

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



1 PAS
DE PAUVRETÉ



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



14 VIE
AQUATIQUE



15 VIE
TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



MISSION 7

92 nuances de verts

La protection de la nature dans les Hauts-de-Seine s'exprime tout d'abord au travers de la **stratégie départementale des espaces de nature**. Celle-ci poursuit des objectifs d'extension, de création et de bonne gestion d'espaces naturels sensibles (ENS). Depuis plus de 20 ans, le Département œuvre ainsi à la préservation de son patrimoine naturel : 29 ENS représentant **630 hectares** de parcs, jardins, bois et promenades ouverts au public. Il favorise la création de nouveaux parcs et de corridors écologiques ainsi que l'aménagement de plus de **400 km d'itinéraires** de promenades et de randonnées sur son territoire.

Il gère le **patrimoine arboré** des voies départementales sur un linéaire d'environ 300 km et celui des espaces de nature en sélectionnant des essences adaptées au changement climatique.

Dans les collèges, le Département contribue à **l'éducation à la nature et à l'alimentation durable** en aidant au développement ou à la création de jardins potagers pédagogiques depuis 2016 et contribue au développement de jardins de proximité avec les aménagements des cours **îlots verts**.

La gestion des parcs départementaux intègre le principe de l'écologie de la réconciliation, où les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent évoluer de concert sur un même espace. Cette **gestion différenciée et écologique** est à l'origine d'ambiances paysagères variées telles que les prairies, les haies, les lisières forestières ou encore les zones humides. Pour rendre cette démarche plus lisible auprès du public, le Département a décidé d'évaluer la gestion environnementale de ses parcs et de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Cette évaluation a été confiée à un organisme international de certification, ECOCERT, qui audite et octroie le label Eve® (Espace végétal écologique). En 2025, dans les Hauts-de-Seine, **22 ENS sont labellisés Eve®**.

En outre, dans le cadre de la stratégie en faveur de la cohésion territoriale et notamment grâce au dispositif **« Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine »**, le Département finance les projets des Communes de création d'espaces de nature dans les quartiers carencés.

Réalisation phare 2025



Bilan et perspectives de la Stratégie Nature 2021-2025

Entre 2021 et 2025, la stratégie Nature a concrétisé les engagements du Département en faveur de la biodiversité et de la qualité de vie et a permis :

- 20 ha d'espaces naturels supplémentaires ouverts au public ;
- 5 km de nouvelles promenades favorisant les mobilités douces ;
- La restauration écologique de près de 60 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- La plantation de près de 19 000 arbres dans les parcs, les collèges et le long des voiries départementales.

En 2025, l'ouverture à Châtenay-Malabry du parc de la Roseraie (8 ha) illustre cette ambition Héritier des anciens domaines du père de Voltaire et de la comtesse de Boigne, ce site conserve les codes des jardins paysagers du XIX^e siècle. Les travaux ont porté sur la sécurisation du patrimoine arboré, la restauration des cheminements, la gestion des espèces envahissantes, la mise en sécurité des pièces d'eau et la création d'une entrée connectée au tramway pour renforcer l'accessibilité durable.

Le futur parc Gauthier-Mougin sur l'Île Seguin (2 ha), conçu par Michel Desvigne, ouvrira sa première tranche début 2026. Ce projet associera un traitement paysager, inspiré des coteaux de Meudon à une dimension culturelle forte, avec l'installation progressive d'une vingtaine d'œuvres artistiques monumentales en partenariat avec des institutions majeures (FRAC Île-de-France, CNAP, Fondation Pinault, collection Laurent Dumas).

Autre avancée : le Guide de l'Arbre, véritable socle pour les « racines du futur ». Ce document fixe les principes d'une gestion durable du patrimoine arboré : diversité des essences face au changement climatique, pratiques respectueuses des sols et de la biodiversité et accompagnement des collectivités pour des plantations pérennes. L'arbre devient un acteur clé contre les îlots de chaleur et pour la qualité de vie.

Ces réalisations traduisent la volonté du Département d'allier préservation des milieux naturels, accessibilité pour tous et valorisation du patrimoine, contribuant ainsi à un territoire plus résilient et attractif.

Action CB1

Créer la « Grande promenade des Hauts-de-Seine », véritable colonne verte nord-sud :

Reliant le parc des Chanteraines au domaine de Sceaux, avec un marquage fort du territoire (mobilier et signalétique au design « signature 92 »).



Indicateur

Linéaire de la « Grande promenade » balisée en kilomètre

Explications

Les activités sportives et de nature sont plébiscitées. La réflexion est amorcée pour le projet de la stratégie nature 2026-2030. 15 km de promenade déjà existants seront balisés en 2026.

2024

ND

2025

ND

Action CB2

Créer et labéliser 5 nouveaux parcs départementaux « Espace naturel Sensible ».



Indicateurs

Surface des Espaces naturels sensibles (ENS) en hectare

Explications

Compétence majeure du Département, la création et l'extension d'ENS participe à l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité. En 2025, le Parc de la Roseraie à Châtenay-Malabry (8,1 ha) s'ajoute aux espaces naturels sensibles du Département.

2024

620 ha

2025

630 ha

Indicateurs

Nombre de parcs départementaux « Espace naturel sensible » cumulés

Explications

Deux nouveaux parcs ont été acquis et aménagés par le Département en 2025 : Parc de la Roseraie à Châtenay-Malabry et le Parc Gautier-Mougin à Boulogne-Billancourt.

2024

27 ENS

2025

29 ENS

Objectif Cible

Création de 5 ENS

Indicateurs

Nombre de parcs départementaux « Espace naturel sensible » labellisés EVE®

Explications

Le référentiel EVE® pour Espace Végétal Ecologique détaille les critères appliqués à dix domaines de compétence que les parcs doivent respecter pour pouvoir être labellisés. Pour vérifier cela, l'organisme Ecocert procède à des audits annuels dans les parcs. Cette labellisation est un contrôle qualité de la gestion environnementale engagée par le Département. L'audit démontre le professionnalisme et l'engagement des équipes pour évoluer dans leur compétence. En 2025, 76% des ENS départementaux sont déjà labellisés EVE. L'objectif est d'augmenter le nombre de sites

2024

22 parcs départementaux EVE®

2025

22 parcs départementaux EVE®

labellisés, sachant que certains sites non ouverts au publics ne devraient pas faire l'objet d'une demande de labellisation.

Action CB3

Contribuer à la création d'espaces de nature et d'îlots de fraîcheur dans les quartiers carencés,

Au sein du programme « quartiers d'avenir » (financement de projets de dés imperméabilisation, d'enherbement, de plantation d'arbres, de massifs d'arbustes, des plates-bandes fleuries...).



État d'avancement de l'action

Indicateur

Nombre d'espaces de nature dans le dispositif « Quartier d'avenir » (en cumulé depuis 2023)

Explications

Dans le prolongement de l'action menée par le Département en faveur des quartiers en difficulté

depuis plus de vingt ans, le Conseil départemental a approuvé le 2 avril 2021 le dispositif de renouvellement urbain et de requalification des quartiers « Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine », doté d'une première enveloppe d'engagements budgétaires de 150 M€ sur une période de 10 ans. Ce dispositif est destiné à apporter un appui aux Communes, dans la mise en œuvre de projets ambitieux de transformation de quartiers

2024

7 espaces de nature

2025

9 espaces de nature

en difficulté, y compris ceux qui n'ont pas été retenus par l'État dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Indicateur

Surface de jardins partagés, de squares, d'îlots de fraîcheurs créés dans le cadre du dispositif « Quartier d'avenir » (en cumulé depuis 2023) en mètre carré.

Explications

En 2025, l'augmentation découle du financement de deux parcs, financés au titre du dispositif « Quartier d'avenir » : le Parc Adoma au Chemin de l'Île (3 400 m²) et le Parc La Caravelle (13 819 m²).

2024

3 500 m²

2025

20 719 m²

Action CB4

Élaborer un plan CANOPEE : améliorer la couverture arborée du territoire

En plantant 30 000 arbres dont les essences sont adaptées au changement climatique.



Indicateur

Nombre d'arbres plantés en cumulé depuis 2024.

Objectif Cible

Plantation de 30 000 arbres

Explications

Les effectifs importants de 2024 sont liés à la régénération de trois secteurs boisés de 1,55 ha du domaine départemental de la Vallée-aux-Loups (ENS) à la suite d'une contamination des érables par la maladie de la suie. En 2025, le rythme de renouvellement est plus habituel. En 2025, 7 310 arbres ont été plantés depuis 2024. Cela représente 24% de l'objectif de plantation en 2030.

2024

4 966 arbres plantés

2025

7 310 arbres plantés

Action CB5

Contribuer à la création d'espaces de nature et d'îlots de fraîcheur dans les communes

Via le dispositif des Contrats de développement Département-Villes.



Indicateur

Surface totale des parcs, jardins, squares, îlots de fraîcheur... créés ou réhabilités chaque année dans le cadre des Contrats de développement Département-Villes (CDDV), en cumulé depuis 2025 (en mètre carré).

Explications

Le Département est le partenaire majeur, voire souvent le seul, sur lequel les Communes s'appuient pour financer et réaliser des projets et actions structurants qui améliorent le cadre de vie des Alto-Séquanais. Les CDDV constituent le mécanisme exclusif d'attribution des aides départementales dans les domaines concernés par la contractualisation.

En 2025, 3 opérations subventionnées au titre des CDDV répondaient à la catégorie « création d'espaces verts, végétalisation, espaces arborés, parcs, espaces nature en Ville ». Il s'agit de :

- l'aménagement des serres pédagogiques à Neuilly (1 600 m²)
- la réhabilitation du jardin des Avelines dans le cadre de la démolition et reconstruction de la médiathèque et de ses annexes à Saint-Cloud (6 930 m²)
- la création d'un jardin dans le parc des Milons à Saint-Cloud (1 100 m²).

2024

ND

2025

9 630 m²

Action CB6

Créer 40 îlots verts dans les collèges

Et identifier ceux éligibles à une ouverture au public, hors temps scolaire, pour en faire des jardins de proximité et des îlots de fraîcheurs pour leur quartier.



État d'avancement de l'action

Indicateur

Nombre d'îlots verts créés dans les collèges depuis 2020.

Explications

Quatre collèges sont concernés par des travaux de désimperméabilisation et de rénovation de cours en 2025 : R. Doisneau à Montrouge, Les Petits-Ponts à Clamart, A. Camus à Bois-Colombes et A. Maurois à Neuilly-sur-Seine.

2024

10 îlots verts

2025

14 îlots verts

Action CB7

Créer un parc démonstrateur de gestion écologique (économie d'énergie, d'eau, d'intrants, recyclage, zéro déchets, matériaux durables, protection de la flore et de la faune...),

Avec une ferme pédagogique - centre d'éducation à l'environnement.



État d'avancement de l'action

Indicateur

Création d'un parc démonstrateur de gestion écologique

Explications

Cette création est en cours de réflexion pour le projet de la stratégie nature 2026-2030.

2024

ND

2025

ND

Action CB8

Déployer le nouveau standard de boulevard urbain vers une haute qualité environnementale :

Voies de circulation apaisées au revêtement réducteur de bruit, des noues végétalisées pour infiltrer les eaux de pluies, une piste cyclable sécurisée, des trottoirs ombragés par des arbres, des bancs pour se reposer, un éclairage nocturne adapté aux usagers, des massifs fleuris.



Indicateur

Linéaire de routes départementales transformées en boulevard urbain depuis 2021, en kilomètre (octobre de l'année n)

Explications

L'indicateur montre la dynamique de transformation des RD en boulevards de haute qualité environnementale. En 2025, les travaux des RD suivantes sont achevés :

- RD 19 Bd intercommunal Gennevilliers ;
- RD 907 Poincaré Garches/Marnes-la-Coquette ;
- RD 67 Sully Prudhomme Châtenay-Malabry et Antony ;
- RD 62 Montrouge Marx Dormoy / intersection avec la RD 128 (carrefour Barbara) ;
- RD 985 Suresnes (moitié nord).



Action CB9

Lancer le programme Archipel : valoriser les micro-friches, délaissées de voiries départementales

En créant des îlots de fraîcheurs urbains, végétalisés, arborés, fleuris, marqueurs du Département.



Indicateur

Nombre de sites faisant l'objet d'une convention

Explications

Ce programme est en cours de réflexion pour le projet de la stratégie nature 2026-2030.

Il s'agit de valorisation au regard de la biodiversité et de la lutte contre les îlots de chaleur d'espaces existants aujourd'hui délaissés. L'idée est de contracter des conventions avec les Communes concernées pour cadrer l'aménagement et l'entretien de ces espaces.



MISSION 8

Reconquérir la seine à pied, à vélo, en bateau et en famille

Avec sa nouvelle **Politique de l'eau** adoptée en 2022 et le **schéma d'aménagement des berges de la Seine**, le Département entend rendre la Seine aux habitants et réaliser une promenade de **39 km** le long du fleuve, dite « **promenade bleue** ». Les aménagements des berges peuvent être couplés à des réaménagements de voiries départementales, avec un nouveau partage de l'espace selon les usages (piétons, cycles) et une meilleure prise en compte de l'environnement naturel. Plusieurs projets d'aménagement sont ainsi en cours à Asnières, Courbevoie, Puteaux et Suresnes, à l'estacade des marinières à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, sur la RD7 à Suresnes et Saint-Cloud ainsi qu'à l'île Seguin et au quai Gorse à Boulogne-Billancourt.

La politique de l'eau et de l'assainissement vise également à **améliorer la qualité de la Seine**, à réduire les inondations par débordement des réseaux et à protéger les ouvrages d'assainissement contre les crues afin de réduire les effets du changement climatique.

Le Département possède un important **patrimoine d'assainissement** à entretenir pour garantir un service de qualité aux Alto-séquanais. Il est constitué de **628 km de réseaux** de dimensions variables, 15 stations de pompage, une centaine de déversoirs d'orages, ainsi que des ouvrages de rétention d'eau de pluie d'une capacité cumulée de plus de 80 000 m³.

Le Département entreprend diverses actions spécifiques reliées au **suivi du milieu aquatique** telles que le suivi annuel de la qualité hydrobiologique des berges et l'utilisation des deux bateaux nettoyeurs. Il s'est d'ailleurs engagé sur les enjeux d'amélioration de la qualité et de protection des milieux aquatiques via **le Contrat de territoire eau-climat (CTEC)** valorisant les actions d'adaptation au changement climatique.

Réalisation phare 2025



Baignade en Seine : un projet concerté à l'Île-de-Monsieur

L'Île-de-Monsieur, déjà connue pour son centre nautique proposant une gamme sportive diversifiée (aviron, voile, canoë-kayak...) va bientôt accueillir une nouvelle activité : la baignade en Seine. Ce projet vise à enrichir l'offre sportive et à rendre le site encore plus attractif.

Dès juin 2025, au lancement du projet, le Département a choisi d'impliquer les usagers du site au plus tôt dans la démarche. Une concertation transparente, menée par une garante indépendante (tiers extérieur expérimenté), s'est déroulée en trois temps :

- Une réunion d'information en ligne,
- Un atelier participatif sur site autour de quatre thèmes clés (qualité de l'eau, sécurité, cohabitation des usages, aménagements),
- Puis un rapport de restitution partagé à l'automne.

Les associations sportives présentes sur le parc nautique, la SNSM, les associations des bateaux-logements, ainsi que trois associations environnementales ont répondu présentes. Globalement, les participants sont favorables à l'ouverture de sites de baignade, et sensibles

à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine. Ainsi, plus d'une centaine d'arguments ont été exprimés, traduisant des attentes fortes : garantir la qualité sanitaire des eaux, préserver la biodiversité, sécuriser la cohabitation avec la navigation et éviter des aménagements disproportionnés. Ces contributions nourrissent désormais les études de faisabilité pour un projet durable, intégré et partagé, inscrit dans l'Agenda 2030 et l'héritage des Jeux Olympiques.

L'ambition affirmée du Département est d'offrir un service de qualité aux Alto-Séquanais conciliant loisirs, sécurité et respect de l'environnement.

Action CB10

Déployer le grand parc des berges de Seine :
Création de 8 km supplémentaires de berges aménagées.



Indicateur	Explications	2024
Linéaire d'aménagement de berges en projet, en kilomètre	Les projets d'aménagement de berges concernent l'estacade des Mariniers à Gennevilliers et à Villeneuve-la-Garenne, les berges de l'île Seguin et le Quai Gorse à Boulogne-Billancourt, RD7 à Suresnes et St-Cloud, les berges à Asnières, Courbevoie, Puteaux et Suresnes.	ND
Objectif Cible		2025
Création de 8 km supplémentaires de berges aménagées		8,3 km

Indicateur	Explications	2024
Linéaire d'aménagement de berges réalisé (cumulé), en kilomètre	L'aménagement des berges est un projet qui nécessite des études complexes et demandes d'autorisation avec de longues procédures.	15,3 km
Objectif Cible	Aucun aménagement de berges n'a été réalisé en 2025.	2025
Création de 8 km supplémentaires de berges aménagées		15,3 km

Action CB11

Créer un grand rendez-vous estival et festif des Hauts-de-Seine.



Indicateur	Explications	2024
Non défini	L'action n'a pas encore commencé.	ND
		2025
		ND

Action CB12

**Développer la mobilité fluviale le plus
largement possible sur le département**

Afin de faire voyager plus 10 000 passagers à la découverte
du territoire.



Indicateur

Nombre de passagers
empruntant les navettes
fluviales en cumulé depuis
la création du dispositif
en 2023

Explications

En 2025, 2 500 passagers
supplémentaires ont emprunté la
navette fluviale. Celle-ci peut accueillir
50 passagers au maximum et opère
4 rotations par jour (samedi et dimanche
seulement, sur 5 week-ends dans l'année).
L'un des objectifs de la navette est que les
visiteurs franciliens puissent découvrir le
territoire des Hauts-de-Seine et ses points
d'intérêt touristique via le fleuve, d'où le
choix d'un indicateur de fréquentation.

2024

5 000 passagers

2025

7 500 passagers

Objectif Cible

**Plus de 10 000 voyageurs
transportés par les navettes
fluviales**

Action CB13

Permettre la baignade en Seine

(base nautique de Sèvres).



Indicateur

Pourcentage de jours
de baignade acceptable
dans la Seine sur la
période du 15 juin
au 15 septembre

Explications

En 2025, le Département a lancé ses études
techniques comme la trajectographie pour
identifier les interfaces entre les espaces de
baignade potentiels et le chenal de navigation
: utilisation des techniques classiques et de
technologie innovante de captation vidéo avec
un traitement par IA pour réaliser une spéciation
par type d'embarcation. La faisabilité permet de
construire plusieurs scénarii. Également, une
concertation a eu lieu pour identifier
les attentes et questions des usagers du site
avec les associations sportives, les habitants
des péniches, les associations de protection
de l'environnement. Enfin, des campagnes de
suivi bactériologiques ont été réalisées et leurs

2024

46 % de jours de baignade

2025

64 % de jours de baignade

résultats sont meilleurs que l'an passé,
l'année étant moins pluvieuse. Ces
campagnes s'inscrivent aussi dans une
étude plus globale portée par le SIAAP sur
les impacts de l'assainissement à l'aval de
Paris.

Indicateur

Nombre de baigneurs

Explications

Le site de baignade sur l'Île-de-Monsieur
n'a pas ouvert en 2025.

2024

ND

2025

ND

Action CB14

**Réduire l'apport en eaux pluviales
dans le réseau d'assainissement.**

En bénéfice global, au moins 40% des surfaces traitées
seront perméabilisées en 2030.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage des surfaces
déconnectées ou traitées
en techniques alternatives
par rapport aux surfaces
contrôlées lors de
la conformité de
branchements sur
le réseau d'assainissement
(septembre 2025)

Explications

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le nouveau
règlement départemental d'assainissement
est applicable. Pour chaque nouvelle
demande d'urbanisme (permis de construire,
permis d'aménager...), la déconnexion
totale est de mise avec la gestion locale des
eaux pluviales sur la parcelle pour infiltrer
l'ensemble des pluies courantes de l'année
(10 premiers millimètres de pluie). Les
conventions de gestion coordonnées avec
les 4 EPT ont été renouvelées fin 2025, pour
assurer une cohérence entre les acteurs de
collecte et de transport des eaux usées. 10%
des surfaces contrôlées sont totalement
déconnectées, le reste étant traitées en
techniques alternatives.

2024

29,4 % des surfaces

2025

74,2 % des surfaces

Objectif Cible

**Perméabilisation d'au moins
40% des surfaces traitées**

Indicateur

Surface cumulée des
parcelles totalement
déconnectées depuis
2024, en hectare

Explications

Ce nouvel indicateur indique l'étendue
des surfaces déconnectées dans le cadre
du traitement des demandes d'urbanisme
avec un raccordement sur le réseau
départemental. Cette donnée est cumulée
d'année en année à partir de 2024.

2024

3,1 ha

2025

5,5 ha

Action CB15

**Limiter les rejets du réseau
d'assainissement vers le milieu naturel
par temps de pluie
à 2,5 % du volume transporté**

Hors situation inhabituelle, crue importante de la Seine notamment.



Indicateur

Pourcentage du volume du réseau d'assainissement déversé vers le milieu naturel par temps de pluie sur le volume transporté (septembre 2025)

Objectif Cible

**2,5% du volume transporté
par un rejeté par le réseau
d'assainissement vers
le milieu naturel**

Explications

Par temps de pluie, le réseau ne doit pas déverser réglementairement plus de 5% du volume total transporté. Le Département s'est fixé un seuil maximal de 2,5%. Son Délégué, la SEVESC, a déployé un outil de Gestion Dynamique pour réduire et éviter certains déversements dans le milieu naturel : GAIA Hydrométéo. Il lit en temps réel les données météorologiques et les données de supervision des ouvrages. Même si l'année 2025 a été moins pluvieuse que l'année 2024, la mise en œuvre de cette gestion dynamique a permis de limiter les déversements par temps de pluie, en moyenne de 6,1 % pour l'ensemble des événements pluvieux concernés. En parallèle, dans l'objectif de renforcer la fiabilisation des données mesurées, l'organisation d'audits des systèmes de mesures sur les Déversoirs d'Orage les plus impactants est étudiée.

2024

3,1% du volume transporté

2025

1,6% du volume transporté

MISSION 9

Relever le défi climatique

Depuis 2010, le Département réalise tous les 3 ans son **bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** assorti d'un plan d'actions ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone de ses activités et de son patrimoine.

L'un des principaux leviers d'action est l'**amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier** départemental. L'objectif est de maîtriser ses consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées sur presque 380 sites (soit 1,5 million de m²). Une **stratégie de performance énergétique** a ainsi été initiée dès 2012 sur l'ensemble des collèges – soit les trois quarts du patrimoine bâti départemental. Le Département agit également sur son patrimoine non scolaire avec une stratégie de performance environnementale sur l'ensemble de son patrimoine immobilier, de la construction jusqu'à la fin de vie. Cette stratégie se concrétise par l'élaboration d'un référentiel de qualité environnementale bâtementaire exigeant sur les objectifs à atteindre, mais aussi sur les moyens et outils de suivi des indicateurs performanciers.

Toutes les activités du Département sont concernées par la recherche d'une réduction des émissions de GES. Le Département s'engage par exemple à établir le **bilan carbone de ses musées et festivals**, afin d'agir sur l'empreinte carbone de ses activités culturelles.

Pour aller plus loin, le Département a décidé de créer une société d'économie mixte locale (SEML) dédiée au **développement des énergies renouvelables sur son**

territoire. La SEM-Energies92 a vocation à soutenir les Communes et créer des synergies avec les acteurs du secteur pour accélérer la transition énergétique et fournir aux habitants une énergie plus propre, plus décarbonée, à un coût optimal.

Parce que le défi climatique implique une action territoriale globale, le Département s'engage particulièrement à soutenir les 36 Communes alto-séquanaises à travers un partenariat contractuel de 3 ans qui prend la forme d'un **contrat de développement Département-Ville (CDDV)**. Celui-ci régit les modalités d'attribution de subventions, aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité. Ainsi, à travers ces CDDV, le Département valorise des opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable.

Depuis 2019, la **stratégie d'innovation urbaine** lancée par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines est un autre levier d'action dans la lutte contre le changement climatique puisqu'elle vise à encourager et faciliter les **projets urbains novateurs**. Le prix interdépartemental de l'innovation urbaine, désormais nommé **« Prix Hauts-de-Seine 2030 »** récompense ainsi chaque année les Communes et Intercommunalités particulièrement investies dans des projets innovants favorisant les transitions.

Réalisation phare 2025



La géothermie, véritable aubaine pour la transition énergétique des Hauts-de-Seine

En avril 2025 s'est tenu le premier conseil d'administration de la SEM-Energies92, animé par son président, Pierre-Christophe Baguet. Créée par le Département et quatre partenaires (Banque des Territoires, SIGEIF, Ville de Clichy, Caisse d'épargne), la société d'économie mixte incarne l'engagement du Département dans la transition énergétique de son territoire. La SEM a élaboré en 2025 son plan d'investissement, largement alimenté par des projets de réseaux de chaleur. Parce que le département est dense en bâti, il est approprié de créer des réseaux urbains, permettant une massification de la production et de la distribution de chaleur. Par leur grande taille, ces réseaux peuvent exploiter la géothermie profonde (1 500 m de profondeur), avec une eau naturellement chaude, entre 55°C et 75°C dans les Hauts-de-Seine.

La géothermie offre des économies substantielles d'énergies fossiles, tout en répondant aux objectifs de souveraineté (énergie locale), de lutte contre les gaz à effet de serre (énergie décarbonée) et de coût maîtrisé (évitant la volatilité des prix des énergies classiques).

Afin de coordonner le développement de ces réseaux, il convenait de partager une vision globale à l'échelle du département. Ainsi, avec l'ensemble des parties prenantes, le Département a élaboré le schéma directeur des réseaux de chaleur urbains des Hauts-de-Seine, qui a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée départementale du 17 octobre 2025. Le schéma annonce le doublement des quantités de chaleur livrée et du nombre de logements desservis : de 1,1 TWh à 2,3 TWh et de 110 000 équivalent-logements desservis à 260 000 d'ici 2040.

La décarbonation de la chaleur grâce à la géothermie serait équivalente en CO₂ au retrait de 115 000 véhicules thermiques.

Action CB16

Lancer la démarche de Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT)

Et aligner les plans d'actions avec les cibles désignées.



Indicateur	Explications
A venir en 2026.	Le diagnostic de vulnérabilité, première étape d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, a été réalisé en interne avec la participation des services et se concentre sur le territoire des Hauts-de-Seine. Il a permis de prioriser les vulnérabilités. Le plan d'action de la Stratégie et les indicateurs seront élaborés avec les services concernés courant 2026.



Action CB17

Actualiser et déployer le plan de décarbonation avec les nouveaux objectifs de la stratégie française de l'énergie et du climat.



Indicateur	Explications
Indice global d'avancement annuel du plan décarbonation en cours	Le plan décarbonation 2022-2024 est arrivé à sa fin en 2024. Sur les 14 actions engagées, 8 sont opérationnelles, 5 en amélioration continue et 1 action est terminée. Le plan décarbonation 2025-2027 élaboré en 2025 comprend 23 actions réparties en 7 leviers : énergie, politique d'achats, restauration scolaire, déplacements, aménagement urbain, sensibilisation, gestion des données. Avec ce plan, le Département vise une réduction



Indicateur	Explications
Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1 et 2 de la collectivité par rapport à 2019.	Les émissions de GES des catégories 1 et 2 désignent les émissions directes et indirectes liées aux consommations énergétiques (chauffage, carburants, électricité). Le Département réalise son bilan de gaz à effet de serre réglementaire (BEGES) tous les 3 ans. Ce bilan permet de calculer l'impact carbone des activités de l'administration départementale. Le précédent bilan a été réalisé sur l'année 2023 et publié en 2024. Le prochain BEGES le sera sur



Indicateur	Explications	2024
Evolution des émissions des GES des catégories 3, 4, 5 et 6 de la collectivité par rapport à 2019	Les émissions de gaz à effet de serre des catégories 3, 4, 5 et 6 désignent les autres émissions indirectes (achats, déplacements domicile-travail, déplacements usagers, gestion des déchets...). Le Département réalise son bilan de gaz à effet de serre réglementaire (BEGES) tous les 3 ans. Ce bilan permet de calculer l'impact carbone des activités de l'administration départementale. Le précédent bilan a été réalisé sur l'année 2023 et publié en 2024. Le prochain BEGES le sera sur l'année 2026 et ne sera disponible qu'à partir de 2027. Cet indicateur sera renseigné uniquement tous les 3 ans.	2024 ND 2025 ND

Action CB18

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour produire de la chaleur et de l'électricité verte accessibles à tous.

Créer et développer une SEML départementale afin qu'elle devienne un interlocuteur incontournable pour garantir une cohérence territoriale et porter des projets innovants : Géothermie, Photovoltaïque, Biomasse.



Indicateur	Explications	2024
Nombre de réseaux de chaleur urbains (RCU) alimentés par la géothermie profonde dans les Hauts-de-Seine	Le Département a approuvé en octobre 2025 son schéma directeur des réseaux de chaleur urbains. Ce document est une boussole pour le développement des projets. Il identifie aussi le fort potentiel de la géothermie profonde pour fournir de la chaleur décarbonée aux Alto-Séquanais. Il est prévu de multiplier par plus de 20 la quantité de chaleur issue de cette ressource, en coordonnant son exploitation sur le territoire.	2024 2 géothermies exploitées 2025 2 géothermies exploitées
Nombre de RCU concernés par une étude ou un projet visant à exploiter la géothermie profonde dans les Hauts-de-Seine.	Le 1^{er} indicateur donne le nombre de réseaux actuellement alimentés par la géothermie profonde, au nombre de 2 (Rueil-Malmaison et Bagneux / Châtillon). Le 2^e indicateur montre la dynamique de verdissement de la chaleur, en comptabilisant le nombre de réseaux qui se projette aujourd'hui avec de la géothermie profonde (à la place du gaz), depuis les études de faisabilité jusqu'aux travaux. À court terme, des travaux de forage vont aboutir à Malakoff, Châtenay-Malabry et démarrer à Fontenay-aux-Roses.	2024 19 projets de géothermie 2025 23 projets de géothermie

Indicateur	Explications	
Nombre de projets en cours de développement étudiés par la SEM-Energies92	Cet indicateur renseigne sur l'activité de la SEM-Energies92. La société a été immatriculée le 5 juin 2025. Elle a vocation à investir dans des projets de déploiement d'énergies renouvelables (réseaux de chaleur urbains avec géothermie profonde, solaire photovoltaïque, méthanisation...). L'indicateur sera complété à terme par un indicateur d'installations en exploitation.	2024 ND 2025 14projets

Action CB19

Développer des îlots de fraîcheur

Dans les zones denses, le long des routes départementales et augmenter la couverture arborée du territoire ;



Indicateur	Explications	
Nombre total d'arbres plantés dans les ENS, les collèges et d'autres espaces (Tiges, cépées, baliveaux, plants forestiers)	Les effectifs importants de 2024 sont liés à la régénération de trois secteurs boisés de 1,55 ha du parc de la Vallée-aux-Loups (ENS) à la suite d'une contamination des érables par la maladie de la suie. En 2025, nous sommes revenus à un rythme de renouvellement plus habituel.	2024 4336arbres plantés 2025 1779arbres plantés
Nombre d'arbres plantés le long des routes départementales (Tiges, cépées, baliveaux, plants forestiers)		2024 630arbres plantés 2025 565arbres plantés

Dans les collèges.

Indicateur	Explications	
Nombre d'îlots verts créés dans les collèges depuis 2020 (cumulé)	4 collèges sont concernés par des travaux de désimperméabilisation et de rénovation de cours en 2025 : Robert-Doisneau à Montrouge, Les Petits-Ponts à Clamart, Albert-Camus à Bois-Colombes et André-Maurois à Neuilly-sur-Seine.	2024 10îlots verts 2025 14îlots verts

Action CB20

Diminuer de 40% la consommation énergétique des bâtiments départementaux (selon les normes du Décret Tertiaire) depuis 2018.



Indicateur	Explications	2024
Variation de la consommation d'énergie dans les bâtiments départementaux (hors collèges et sites centraux) par rapport à la consommation en 2018	Le Département continue de réduire ses consommations d'énergie dans ses bâtiments. Entre 2023 et 2024, la consommation d'énergie dans les bâtiments départementaux (hors collèges et sites centraux) a baissé de 11%. La valeur pour 2025 sera transmise en 2026.	-24% d'énergie consommée
		2025
		ND

Indicateur	Explications	2024
Consommation d'énergie du patrimoine départemental (hors collèges et sites centraux) en kilowatt heure par mètre carré	La valeur pour 2025 sera transmise en 2026.	41 kWh/m²
		2025
		ND

Action CB21

Valoriser la rénovation écologique et la transformation énergétique des établissements et services sociaux et médico-sociaux

En intégrant un axe dédié dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.



Indicateur	Explications	2024
Non défini.	Différentes actions sont menées comme le fonds de soutien (enveloppe de 4M€ de l'ARS pour le soutien en investissement des Ehpad publics en 2025) ou l'enveloppe PAI mentionnée, mais pas de détails précis sur les travaux menés pour la transformation énergétique ou de critères existants.	ND
		2025
		ND

Action CB22

Favoriser l'amélioration énergétique du parc de logements : parcs de logements publics et privés



État d'avancement de l'action

Indicateur

Parc privé : Nombre de logements aidés au titre de l'intervention du Département en faveur de l'amélioration énergétique du parc de logements et au titre de la lutte contre l'habitat indigne

Explications

Le Département participe à l'amélioration énergétique du parc de logement privé et à la lutte contre l'habitat indigne via le dispositif « Habitat privé – Hauts-de-Seine ».

2024

373 logements aidés

2025

355 logements aidés

Indicateur

Parc social : Nombre de logements sociaux financés pour une rénovation énergétique

Explications

Le Département participe à l'amélioration énergétique du parc de logement social en application des dispositions de la loi Climat et résilience (intervention de droit commun, renouvellement urbain, soutien annuel à Hauts-de-Seine habitat). L'évolution des données d'une année sur l'autre est liée au nombre de demandes de financement départemental déposées. La donnée 2025 a été établie avec le nombre de logements financés au titre du programme d'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine habitat (469) et au titre de Quartier d'avenir (1 010). En 2025, aucune subvention n'a été attribuée au titre du dispositif spécifique de soutien à la réhabilitation énergétique des logements (pas de demande).

2024

2 248 logements sociaux

2025

1 479 logements sociaux

Action CB23

Mettre en œuvre une politique d’entretien durable des chaussées en utilisant des solutions d’entretien favorisant la décarbonation et préservant le niveau de service pour les usagers :

Recherche d’optimisation des matériaux utilisés, sur les conditions de transport et de mise en œuvre ;

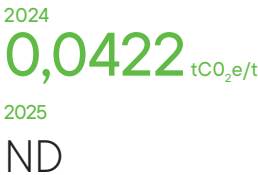


Indicateur

Empreinte carbone des enrobés appliqués du programme annuel de rénovation de chaussée en tonne de CO₂ équivalent par tonne (tCO₂e/t)

Explications

L'indicateur a pour objectif d'évaluer l'impact des expérimentations des solutions alternatives du programme de travaux sur le bilan carbone. La comparaison avec des solutions classiques donnerait un ordre de grandeur sur la quantité de CO₂ évitée. Mais avec seulement 4 opérations, le résultat sera très faible et non représentatif. L'utilisation de solutions alternatives n'est pas toujours possible et dépend toujours du trafic et des propriétés attendus du revêtement. De plus, la tonne de CO₂ évitée vient principalement de l'abaissement des températures et de l'utilisation des agrégats d'enrobés. Les données 2025 seront disponibles en 2026.



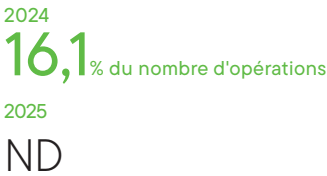
Expérimentation de techniques alternatives avec un suivi qualitatif adapté.

Indicateur

Part du nombre d'opérations de rénovation de chaussée avec un taux d'agrégats d'enrobés supérieur à 30% sur le nombre d'opérations réalisées

Explications

L'indicateur évalue le nombre d'opérations utilisant un taux d'agrégats d'enrobés (AE) supérieur à la réglementation en vigueur (taux AE minimum : 20%). Cette action participe aux économies de ressources minérales et à la valorisation du bitume contenu. En 2024, 5 opérations de rénovation de chaussée ont été mises en oeuvre avec un taux d'agrégats d'enrobés supérieur à 30% sur les 31 opérations réalisées. Les données 2025 seront disponibles en 2026.



Indicateur

Part du nombre d'opérations de rénovation de chaussée avec un abaissement de température supérieure à 35% par rapport à une solution chaude sur le nombre d'opérations réalisées

Explications

L'indicateur évalue le nombre d'opérations participant à la réduction de la consommation énergétique et l'empreinte carbone.

En 2024, 27 opérations de rénovation de chaussée ont été mises en oeuvre avec un abaissement de température supérieure à 35% par rapport à une solution chaude sur les 31 opérations réalisées.

Les données 2025 seront disponibles en 2026.

2024

87,1 % du nombre d'opérations

2025

ND

Indicateur

Part du nombre d'opérations de rénovation de chaussée avec une part de liant végétal sur le nombre d'opérations réalisées

Explications

L'indicateur évalue le nombre d'opérations participant à la réduction du bilan carbone du programme.

En 2024, 4 opérations de rénovation de chaussée ont été mises en oeuvre avec une part de liant végétal sur les 31 opérations réalisées.

Les données 2025 seront disponibles en 2026.

2024

12,9 % du nombre d'opérations

2025

ND

Action CB24

Systématiser l'écoconception et l'écორéalisation des espaces publics de voirie.



Indicateur

Pourcentage de marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux intégrant des critères ou des clauses d'écoconception ou d'écორéalisation pour l'aménagement des espaces publics de voirie.

Explications

Afin de privilégier l'écoconception et l'écორéalisation des espaces publics de voirie, le Département impose systématiquement dans ses marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux des clauses contraignantes en matière de transition écologique.

En 2025, cela concerne 8 marchés de travaux et 2 marchés de maîtrise d'œuvre notifiés.

2024

100 % des marchés

2025

100 % des marchés

Action CB25

Systématiser une approche climat dans les programmes de coopération internationale (aide à la création de jardins nourriciers, recours aux énergies renouvelables, diversification des cultures).



Indicateur

Nombre de partenaires dans les programmes de coopération internationale ayant signé la charte

Objectif Cible

100 % des partenaires soit 5 partenaires signataires de la Charte

Explications

Une charte d'engagements réciproques en matière de développement durable entre le Département et ses partenaires de coopération internationale a vocation à mobiliser les parties autour de l'Agenda 2030. En 2025, la Charte est en cours de finalisation. Elle a été validée par les ONG partenaires et devrait être adoptée par l'assemblée délibérante au premier trimestre 2026 et signée par les partenaires en 2026.

2024

ND

2025

ND

Indicateur

Nombre de jardins de démonstration créés en Arménie, au Bénin, au Cambodge, en Haïti (Données en Haïti non communiquées)

Explications

L'augmentation du nombre de jardins s'explique par un changement de méthode et de soutien de la part de l'ONG partenaire au Cambodge. Elle y accompagne désormais 50 jardins de démonstration.

2024

24 jardins

2025

63 jardins

Choisir les Hauts- de- Seine

Attractivité et Rayonnement

Choisir les Hauts-de-Seine



Ce quatrième enjeu regroupe les déplacements, le logement, le tourisme et les loisirs. Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer nécessite de renforcer les mobilités douces et les transports en commun, et donc un **réseau multimodal** dense irriguant tout le territoire, à pied, à vélo, en tramway, en métro, en train, en bus...

Permettre aux citoyens de disposer d'un logement abordable et adapté pour tous, c'est contribuer au **développement d'une offre de logements sociaux** neufs à prix modérés, à la rénovation de logements existants et à **l'adaptation des logements du parc**

social et du parc privé pour les personnes âgées et handicapées. C'est aussi participer au **renouvellement urbain** et à la transformation sociale des quartiers.

Faire du Département une destination pour les loisirs, c'est lui permettre de rayonner grâce à une **offre touristique** étendue et à la mise en avant de ses **infrastructures culturelles et sportives**, de ses parcs et jardins ou de ses grands événements festifs.

Objectifs de développement durable traités pour cet enjeu :

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



MISSION 10

Se déplacer facilement en toute sécurité, sans polluer

Le Département gère un patrimoine routier de près de **315 km de voirie** et ambitionne de requalifier ses grands axes routiers en boulevards urbains.

Les missions d'entretien et d'exploitation de la voirie (gestion du réseau routier, gestion du trafic, éclairage public, sécurité routière, etc.), sont assurées par le Syndicat mixte ouvert, Seine Yvelines Voirie (SYV).

La pratique du vélo est encouragée par le Département depuis plus de 20 ans ; d'ailleurs, **le plan vélo départemental 2022-2028** témoigne d'une ambition sans précédent à travers des leviers d'action sur les infrastructures et sur les services. En ce sens, la politique du Département en matière de **requalification et d'aménagement de ses routes** est caractérisée par la volonté de voir cohabiter en toute sécurité piétons, cyclistes, transports en commun et automobilistes. Chaque projet de rénovation de voirie

intègre systématiquement des itinéraires cyclables sécurisés et cohérents entre les villes et prévoit des aménagements paysagers soignés.

Le Département a aussi pour mission d'assurer la co-maîtrise des opérations de tramways. En tant que membre du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, il contribue au développement, à l'exploitation et à **l'amélioration de services de transport en commun** traversant son territoire. Cela concerne le prolongement de lignes de métros (lignes 4, 15 et 18), du RER E, du Grand Paris Express, des tramways (T1, T2, T10) et des lignes de bus. Il est également maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways, et à ce titre, il assure la conception et la réalisation des **aménagements urbains sur les linéaires de tramways**.

Réalisation phare 2025



2025 : une étape clé pour la mise en œuvre du plan vélo

En 2025, plusieurs opérations majeures du plan vélo départemental ont été réalisées, illustrant la diversité des aménagements et leur adaptation aux contextes locaux :

- L'aménagement de la RD 67 à Châtenay-Malabry : il s'inscrit harmonieusement dans l'environnement paysager du site, jouxtant le domaine départemental de Sceaux, offre un cheminement cyclable agréable, de larges espaces pour les piétons et les promeneurs, garantit l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et favorise l'infiltration naturelle des eaux pluviales.
- L'aménagement de la RD 907 à Garches et Marnes-la-Coquette, particulièrement conçu pour les « vélotaffeurs ». Cet axe figurant dans le réseau Vélo Ile-de-France ou VIF, comprend une piste continue très large. Il s'agit d'une requalification de l'ensemble de l'espace public avec le renouvellement de ses équipements, ainsi que d'une reconfiguration du carrefour desservant le centre-ville, la gare et l'entrée du domaine de Saint-Cloud, précédemment difficilement lisible pour l'ensemble des usagers.
- L'aménagement de la RD 985 à Suresnes : il vise l'apaisement des comportements en diminuant sensiblement l'espace donné aux modes motorisés,

ce qui permet de le redistribuer aux autres modes, de créer une véritable entrée de ville, de réaménager un carrefour complexe et de végétaliser ce boulevard urbain. Cette opération sera poursuivie en 2026 par l'aménagement de son côté sud et de la traversée de la Seine par le pont de Suresnes.

Doté de 150 M€ et approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante en 2022, le plan vélo bénéficie d'un cofinancement régional à hauteur de 50%.

La convention de partenariat a été signée le 19 juin, lors d'un déplacement sur le boulevard de La Défense à Nanterre, récemment requalifié.

Action AR1

Mettre en œuvre le plan vélo 2022-2028
(117,9 km d'aménagements sécurisés supplémentaires).



Indicateur

Linéaire d'aménagements nouveaux du plan vélo depuis 2022 en kilomètre

Objectif Cible

Aménagement sécurisé de 117,9km pour les cyclistes

Explications

Les aménagements cyclables nouveaux en 2025 concernent essentiellement les routes départementales RD 920, RD 9 / 998 et RD 2 (le chiffre définitif sera à consolider en 2026).

2024

22,5 km

2025

30,8 km

Action AR2

Préparer et adopter le plan Vélo 2028-2035 avec les territoires.



Indicateur

Non défini

Explications

L'action n'a pas encore commencé.

2024

ND

2025

ND

Action AR3

Renforcer les itinéraires de découverte en mobilité décarbonée

(Cyclotourisme, randonnée pédestre, parcours sportif, navettes fluviales électriques).



Indicateur

Nombre de parcours créés depuis 2022 et mis à la connaissance du public

Objectif Cible

Atteindre 60 parcours

Explications

L'objectif est de mailler le territoire de parcours thématiques et/ou géographiques, mettant en avant les richesses culturelles, naturelles et de loisirs des Hauts-de-Seine, d'où l'intérêt de multiplier les parcours.

Le chiffre n'est pas disponible en 2024 car l'indicateur de l'action modifiée a été proposé en 2025.

2024

ND

2025

43 parcours

Action AR4

Transformer 25 kilomètres de voiries départementales d'ici 2030 en boulevards urbains

Dans un objectif de haute qualité de l'espace public, véritables lieux de destination au profit des modes actifs et résilients au changement climatique (travail sur les matériaux, la végétalisation, la gestion de l'eau).



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Linéaire de routes départementales transformées en boulevards urbains depuis 2021 en kilomètre (octobre de l'année n)

Explications

L'indicateur montre la dynamique de transformation des RD en boulevards de haute qualité environnementale. En 2025, les travaux des RD suivantes sont achevés :
- RD 19 Bd intercommunal à Gennevilliers ;
- RD 907 Poincaré à Garches et à Marnes-la-Coquette ;
- RD 67 Sully Prudhomme à Antony et Châtenay-Malabry ;
- RD 62 Marx-Dormoy à Montrouge, intersection avec la RD 128 (carrefour Barbara) ;
- RD 985 à Suresnes (moitié nord).

2024

16,2 km de RD

2025

19,4 km de RD

Objectif Cible

**Transformer 25km de
voiries départementales
en boulevards urbains**

Action AR5

Mettre en chantier de nouvelles lignes de tramway extensions (T1, T10) :

T1 Colombes Nanterre et Rueil 15 km ; T10 Clamart 4 km.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage d'avancement des travaux d'insertion urbaine en collaboration avec le maître d'ouvrage en charge des travaux de système de transport

Explications

Les travaux des aménagements urbains et du tramway n'ont pas encore commencé sur les opérations T1 Colombes et T1 Nanterre-Rueil-Malmaison. Les études sont en cours et se poursuivent. Les travaux préparatoires (démolition, recul de clôture, dévoiement de l'assainissement départemental) sont en cours sur l'opération T1 Colombes. Il n'y aura pas de travaux au sens de l'indicateur avant 2028, et pour le prolongement du T10 probablement pas avant 2030.

2024

ND

2025

ND

Objectif Cible

**Réalisation des lignes
de Tramway T1 Colombes
Nanterre et Rueil**

Attractivité et rayonnement

**Choisir
les Hauts-de-Seine**

Mission 10

**Se déplacer facilement en
toute sécurité, sans polluer**

Indicateur

Pourcentage du montant réalisé cumulé en année sur la somme des autorisations de programme (estimation en 2025)

Explications

Le quotient du montant réalisé cumulé en année n sur la somme des autorisations de programme est de 18% en 2025 pour les T1 Colombes et Nanterre-Rueil, et le prolongement du T10 à Clamart.

Comme l'avancement est calculé en divisant le montant de la dépense par le montant de l'autorisation de programme, l'indicateur peut être un peu biaisé si finalement cette dernière n'est pas consommée en totalité.

2024

17 % du montant réalisé

2025

18 % du montant réalisé

Action AR6

**Prendre en compte systématiquement dans les
aménagements de voirie le sujet de la marchabilité.**



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Linéaire de routes départementales requalifiées en prenant en compte le sujet de la marchabilité depuis 2021

Explications

100 % des projets, donc 100 % du linéaire de voirie requalifié depuis 2021, prennent en compte le mode « marche à pied », première part modale des déplacements en Île-de-France. En revanche, la grille d'analyse spécifique « marchabilité » est appliquée uniquement pour les aménagements autour des futures gares du grand Paris Express dont il est pilote.

2024

ND

2025

29,7 km de RD requalifiées

Indicateur

Pourcentage d'opérations (requalification de voirie / infrastructure de transport) achevées durant l'année qui se sont vues appliquer l'outil d'analyse « marchabilité » (durant la conception / à la livraison / les deux)

Explications

Le Département a fait le choix de n'appliquer la grille d'analyse « marchabilité » que pour les aménagements autour des futures gares du grand Paris Express dont il est pilote soit 10 futures gares. Sur ces 10 gares, seule la gare routière du pont de Sèvres a été livrée en 2025.

2024

ND

2025

10 % d'opérations achevées

Indicateur

Nombre d'aménagements livrés conformes à une exigence donnée

Explications

L'exigence choisie pour cet indicateur est la largeur des trottoirs après aménagement. Celle-ci est bien définie par

l'arrêté fixant les prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie, qui prescrit en effet que « la largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel ». Ainsi, avec cette exigence, on s'assure que la marchabilité est bien prise en compte par l'aménagement. En 2025, la largeur réglementaire d'1,4 m de cheminement a été respectée pour les 7 opérations réalisées.

2024

ND

2025

7 aménagements livrés

Action AR7

**Développer sur les routes
départementales des systèmes de transport
intelligents coopératifs,**

Pour améliorer l'information et la sécurité des usagers, et la gestion du trafic (communication entre véhicule et infra ; gestion des priorités ; adaptation des carrefours en temps réel ; fluidification sur allure du trafic ; régulation de vitesse).



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de cas d'usage (systèmes de transport intelligent coopératifs) conduits sur les routes départementales (cumulé) depuis 2024

Explications

Dans le cadre du projet européen SCALE, le Département prévoit le déploiement de trois cas d'usage : la détection des usagers vulnérables à une intersection, la retransmission des messages des panneaux à messages variables directement dans les véhicules, et la communication de l'état d'un feu tricolore à un véhicule autonome. Actuellement, ces cas d'usage sont en cours d'élaboration, avec la validation des spécifications fonctionnelles et techniques.

2024

ND

2025

ND

Action AR8

**Soutenir financièrement le développement
des modes lourds de transports**

(Études de prolongement des lignes de métros 2, 3, 4, 10 et 12 dans les Hauts-de-Seine, reconfiguration du pôle La Défense, réalisation des abords des gares du métro 15 et 18 dans une logique d'attractivité et d'intermodalité).



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Dépenses cumulées depuis 2024 en millions d'euros (M€)

Explications

Les infrastructures concernées sont le Pôle La Défense, les pôles des gares Grand Paris Express, les tramways et EOLE.

Les dépenses cumulées prises en compte concernent les subventions versées mais aussi les dépenses de maîtrise d'ouvrage directe.

Le montant 2025 sera à mettre à jour début 2026.

2024

64,2 M €

2025

70 M €

Action AR9

**Mettre en œuvre un programme
de résorption des coupures urbaines
(Seine, autoroutes
et voies rapides, voies ferrés)**

Avec dans ce cadre la mise en service d’une première passerelle dédiée aux modes actifs entre Asnières et Clichy (adaptation des ponts de Clichy, Levallois, Courbevoie, Suresnes...).



Indicateur

Nombre d'ouvrages
traités (en cumulé)
depuis 2024

Explications

En 2024, les travaux concernés étaient l'aménagement de la passerelle des Louvresses à Gennevilliers, l'adaptation du pont de Clichy, et la résorption d'une coupure sur la RD 906 en limite de Bièvres.

En 2025, il s'agit de la résorption de la coupure sur le pont d'Épinay.
Des études sont en cours pour les autres ouvrages.

2024

3 ouvrages

2025

4 ouvrages

MISSION 11

Un logement abordable et adapté pour tous

La politique départementale en matière de logement inclut l'aide au logement et la prévention des expulsions locatives. Elle repose sur le **fonds de solidarité logement (FSL)**, un dispositif majeur de l'action départementale auprès des publics fragilisés. Son nouveau règlement, via un accès simplifié, s'adresse à une population plus large (notamment les jeunes) et applique des critères d'éligibilité mieux adaptés afin d'apporter un soutien rapide à l'accès au logement et un accompagnement social plus efficace. **Les aides au logement « Accès » et « Maintien » du FSL** sont accessibles via la plateforme des démarches simplifiées en ligne **« Aides et services 78/92 »**.

Par ailleurs, le Département soutient l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine habitat (dont il est la collectivité de rattachement) et la Société coopérative Hauts-de-Seine habitat. L'objectif est de garantir **un parc social rénové**, adapté aux enjeux du changement climatique et du vieillissement de la population.

Il finance notamment la rénovation de nombreux logements sociaux pour obtenir une **certification environnementale** (BBC, NF Habitat HQE, E3C1) qui dépasse la performance énergétique inscrite dans la réglementation thermique RT 2012. Le Département a également acquis des titres participatifs émis par Hauts-de-Seine habitat, afin de contribuer au développement d'une offre nouvelle, **plus performante énergétiquement**, notamment dans les communes dont le taux de logement social est inférieur au seuil minimum de 25% fixé par l'État.

Toujours dans une logique de **lutte contre la précarité énergétique**, le Département aide les propriétaires privés à revenus modestes à l'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Le Département met également en œuvre une stratégie en faveur de la cohésion territoriale et promeut la mixité sociale. Par exemple, grâce au **dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine »**, il finance les projets des Communes ayant une ambition forte en matière de transformation des quartiers en difficulté.

Réalisation phare 2025



Trois projets ambitieux du dispositif « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine »

1. Suresnes – Cité jardin

Le Département soutient le projet de réhabilitation de 539 logements locatifs sociaux situés dans la cité jardin de Suresnes et propriété de Hauts-de-Seine habitat. Ce projet de réhabilitation est particulièrement ambitieux sur le plan environnemental et énergétique avec un objectif d'obtention du label BBC Effinergie rénovation. Cette réhabilitation lourde en milieu vide permettra de passer d'une étiquette énergétique F à B des logements après travaux. Le programme d'intervention prévoit la réfection de tous les

éléments de façade et des toitures terrasses avec isolation, le remplacement des menuiseries extérieures et des occultations, la réalisation d'une isolation thermique par l'intérieur et la création d'une chaufferie collective pour les eaux chaudes sanitaires.

La subvention départementale attribuée au titre du dispositif « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine » s'élève à 7,545 M€ pour un coût d'opération de 59,667 M€.

2. Villeneuve-la-Garenne – Aménagement des espaces publics dont le parc de la Mairie et le parc Emmaüs

Un maillage de promenades, de squares et de placettes sera créé et reliera le Parc de la Mairie aux berges de la Seine dans un parcours continu. Le quartier sera doté d'une forte densité végétale afin de favoriser une continuité paysagère et écologique et contribuer à la diminution de l'effet de chaleur urbain. Pour l'îlot

Emmaüs, les revêtements de sols perméables ou semi-perméables seront utilisés afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Ce projet d'un montant de 9,892 M€ fait l'objet d'une subvention de 2,537 M€.

3. Colombes – Opération d'aménagement de la place Louis-Aragon et création d'une oasis de biodiversité

Le protocole Quartier d'avenir relatif au quartier du Petit-Colombes a été approuvé en 2024. Dans le cadre de ce projet, la place Aragon sera aménagée et végétalisée, et un espace vert dit « Oasis de biodiversité » sera créé le long du boulevard Charles-de-Gaulle. Ce dernier sera inaccessible excepté pour les animaux et les plantes et contribuera à la désimperméabilisation des sols. Le square Victor-Basch sera agrandi pour atteindre près d'un hectare.

Ce projet d'un montant de 1,9 M€ fait l'objet d'une subvention de 0,5 M€. Le projet de rénovation urbaine du quartier du Petit Colombes est labellisé « Quartier résilient ».

Action AR10

**Produire 10 000 logements abordables
d'ici 2032 grâce à Hauts-de-Seine habitat**

pour renforcer la mixité sociale, diversifier l'offre de logements
et rapprocher les habitants de leur bassin d'emploi.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de logements
abordables livrés par
Hauts-de-Seine habitat
en cumulé depuis 2023

Explications

L'intitulé de l'indicateur de cette action
a changé ; il faisait état du nombre de
logements engagés (2 661). C'est la raison
pour laquelle le chiffre de 2024 a baissé.

En 2025, le nombre de logements
livrés se décompose en 496 logements
locatifs sociaux et 243 logements locatifs
intermédiaires.

2024

1 033 logements

2025

1 772 logements

Action AR11

**Accompagner le bailleur Hauts-de-Seine
habitat dans la mise en œuvre de l'échéancier
de la loi Climat & Résilience**

Pour un parc social rénové, adapté aux enjeux du changement
climatique et du vieillissement de la population.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de
logements sociaux
réhabilités sur le plan de
l'amélioration énergétique,
de l'accessibilité, du cadre
de vie, de la sécurité et
du maintien à domicile

Explications

Le Département a acquis en 2022,
des titres participatifs de l'Office pour
un montant total de 70 M€, au titre
du soutien à l'activité du bailleur.
Il a en outre poursuivi en 2025
son soutien financier pour la remise
à niveau du patrimoine de l'Office par
une subvention d'un montant de 12 M€.

2024

1 626 logements

2025

2 288 logements

Action AR12

Transformer les quartiers dégradés grâce au dispositif « Quartier d'Avenir - Hauts-de-Seine » :

Construction ou réhabilitation de logements, création d'équipements publics de type crèche, groupe scolaire, gymnase et requalification d'espaces publics (enveloppe financière de 150 M€ minimum dédiée).



Indicateurs

Nombre de quartiers concernés par le programme « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine » en cumulé depuis 2022 (protocoles approuvés)

Explications

En 2025, 5 projets urbains ont fait l'objet d'un programme « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine » pour un niveau d'engagement financier de 59 M€ afin de transformer les quartiers dégradés dans les communes suivantes : Clamart (Plateau et Panorama élargi), Asnières-sur-Seine (Les Courtilles), Villeneuve-la-Garenne (La Caravelle), Nanterre (Chemin de l'Île), Fontenay-aux-Roses (Cité des Paradis), bénéficiant à plus de 31 000 habitants vivant dans les quartiers concernés.

2024
10 quartiers

2025
14 quartiers

Indicateurs

Montant des engagements financiers sur l'enveloppe de 150M€ en cumulé en millions d'euros

2024
92,2 M€

2025
144 M€

Action AR13

Financer l'adaptation du logement en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap



Indicateurs

Nombre de logements aidés tous dispositifs confondus (habitat privé, PCH, APA Dom)

Explications

Depuis 2023, le dispositif « Habitat privé – Hauts-de-Seine » permet d'accompagner financièrement, sous condition de ressources, les ménages alto-séquanais devant réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Le Département apporte aussi son soutien aux travaux favorisant l'adaptation à la perte d'autonomie et le maintien à domicile, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne. L'évolution de l'indicateur est liée au nombre de dossiers traités chaque année par l'opérateur du Département pour l'aider dans l'instruction des demandes de subvention.

2024
580 logements

2025
436 logements

La donnée 2025 est provisoire, en attente de confirmation pour les dispositifs PCH et APA Dom. Pour le seul dispositif habitat privé, les données s'établissent à 131 en 2024 et 103 en 2025.

MISSION 12

Destination Hauts- de-Seine

Place au tourisme, à la culture et au sport ! En matière de tourisme, la **stratégie départementale 2022-2028** met l'accent sur un **tourisme durable**, visant à attirer de nouveaux publics, notamment les jeunes et les sportifs, tout en offrant des réductions avec le « Pass Malin Hauts-de-Seine/Yvelines ». En outre, plusieurs programmes ont été lancés, comme « Artis an du Tourisme » pour promouvoir l'artisanat local, « Made In 92 » pour encourager les jeunes entrepreneurs, et « Open H'innov » pour aider les PME dans leur transition écologique. Le dispositif « Progress » soutient quant à lui, les **initiatives innovantes** au service des populations fragiles.

Concernant la politique culturelle départementale, considérée comme un véritable levier de décroisement et de cohésion, son déploiement suit deux logiques complémentaires : la **démocratisation culturelle** visant à rendre la culture accessible à tous, notamment aux jeunes et aux publics éloignés, en valorisant le patrimoine départemental et en

pilotant **six équipements culturels** (le musée du Domaine départemental de Sceaux, le musée départemental Albert-Kahn, la Maison de Chateaubriand, le Jardin des métiers d'Art et du Design (JAD), la Tour aux Figures et La Seine Musicale) ; et **l'accompagnement des initiatives du territoire** à travers le soutien à 30 équipements culturels structurants, des **dispositifs d'éducation artistiques et culturels** et la production d'une offre culturelle exigeante, accessible et variée.

Le sport est également un axe clé d'attractivité et de rayonnement, affichant une dimension sociale fondamentale. Le Département s'efforce ainsi de promouvoir **l'inclusion par le sport**, en s'adressant à tous les habitants, et a mis en place divers programmes pour soutenir l'éducation et l'inclusion sociale à travers l'activité sportive. Dans cette optique, il a d'ailleurs signé en 2022 la Charte d'engagement en faveur de l'inclusion des paraspportifs dans les Hauts-de-Seine et a créé un comité de pilotage favorisant le parasport en 2023.

Réalisation phare 2025



La Défense Jazz Festival : un engagement fort pour le développement durable

A l'instar de toute la filière des musiques actuelles, La Défense Jazz Festival vise à réduire son impact carbone. Un premier bilan réalisé en 2024 a permis d'évaluer l'empreinte de l'édition et de définir des priorités pour 2025. Des actions concrètes ont été mises en place :

- Transports des artistes : transferts des artistes en véhicules électriques ou hybrides, mutualisation des tournées internationales.

- Restauration et accueil :

- Pour les artistes : catering 100% végétarien, réduction des déchets plastiques, installation d'un point d'eau potable en loges.

- Pour le public : 50% d'offres végétariennes sur les foodtrucks (81 % Fait Maison, 55 % Végétarien, 29 % Végétalien), recyclage des huiles de friture en combustible, menus sans OGM, huile de palme, produits déshydratés, transgéniques et surgelés, don des invendus à une association, éco-cups réutilisables, fontaine à eau potable, stands de sensibilisation aux enjeux de développement durable (prévention des risques, lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuelles (VHSS)...).

- Conditions imposées pour la production déléguée :

réutilisation et durabilité des matériaux, analyse des consommations énergétiques des scènes, optimisation des livraisons de marchandises et derniers kilomètres à vélo-cargo.

En 2025, le festival La Défense Jazz Festival renforce son engagement social en traitant de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que des questions d'égalité femme-homme. Un 1er dispositif complet de sensibilisation et lutte contre les VHSS en milieu festif a été mis en place en partenariat avec une association. En outre, le festival a proposé pour cette édition une programmation avec 31% d'artistes féminines en lead et des dispositifs d'aide aux artistes émergents (Jury et sélection paritaire) pour renforcer l'égalité des sexes.

Action AR14

Déployer un tourisme durable et continuer à valoriser l'écosystème solidaire et engagé du territoire des Hauts-de-Seine :

Lancer le rendez-vous estival et festif des Hauts-de-Seine ;



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Non défini

Explications

L'action n'a pas encore commencé.

2024

ND

2025

ND

Créer un réseau secondaire de promenades à l'échelle du territoire ;

Indicateur

Linéaire de promenade
secondaire créée et
balisée en kilomètre

Explications

Cette création s'inscrit dans le projet de la stratégie nature 2026-2030. Elle est en cours de réflexion. Cela concerne le maillage secondaire de la « Grande promenade », elle viendra relier les ENS et les espaces naturels d'intérêt (ENI) sur le parcours et les gares ferroviaires.

2024

ND

2025

ND

Valoriser l'artisanat, le commerce et l'entrepreneuriat local :
création de labels, évènements, soutien à l'économie sociale
et solidaire (ESS) ;

Indicateur

Nombre d'entreprises
artisanales labellisées par
la Chambre des métiers
et de l'artisanat (CMA)

Explications

L'indicateur permet d'identifier les dynamiques locales voire de montrer les spécificités de certains bassins du territoire. Il sert à mieux appréhender les réalités de terrain et donc d'avoir une vision adaptée pour l'avenir.

Cet indicateur connaît une baisse en 2025 parce que d'une part la démarche repose sur le volontariat et d'autre part les exigences comme les audits ou les mises en conformité peuvent sembler contraignantes. Quant au label « Artisan du Tourisme », qui s'inscrit dans la même logique mais cible uniquement les métiers d'art, de bouche et l'accueil touristique, il ne concerne qu'une minorité d'artisans, illustrant le caractère sélectif de ce type de labellisation.

2024

758 entreprises

2025

473 entreprises

Indicateur

Nombre de structures associatives ou agréées Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS) lauréates à l'appel à projet Progr'ESS

Explications

Cet indicateur permet de suivre l'engagement du territoire dans le soutien à l'ESS et d'évaluer l'attractivité du dispositif Progr'ESS auprès des acteurs de l'ESS. Il met en exergue la capacité du territoire à soutenir l'innovation sociale. Il montre la pertinence du dispositif et son importance dans la valorisation des dynamismes des acteurs de l'ESS.

Le nombre de structures lauréates demeure stable au fil des années, traduisant une certaine constance dans l'attractivité du dispositif. Budget Progr'ESS : 100 000 €

2024

14 structures

2025

16 structures

Indicateur

Nombre de communes ayant eu des structures labellisées ou/et ayant eu des structures lauréates de l'appel à projet Progr'ESS

Explications

Cet indicateur permet de mettre en avant le dynamisme des communes mobilisées dans les dispositifs ESS du territoire.

Ce chiffre témoigne de l'engagement durable des Communes dans le développement de l'économie sociale et solidaire.

2024

29 communes

2025

29 communes

Objectif Cible

Atteindre 36 communes

Concevoir et animer la charte du tourisme durable ;

Indicateur

Nombre d'adhérents à la charte

Explications

La charte du tourisme durable a vocation à mobiliser les professionnels du tourisme pour répondre à l'engagement du Département dans la transition écologique et faire des Hauts-de-Seine une destination « touristique » durable. La charte a été élaborée et adoptée en 2025. Il n'y a donc pas encore d'adhérents. Un premier appel à candidature a été lancé en octobre 2025.

2024

ND

2025

ND

Viser la labellisation « Accueil Vélo » des acteurs du tourisme sur le territoire alto-séquanais.

Indicateur

Nombre de partenaires labellisés « Accueil Vélo » depuis 2022

Explications

Il s'agit de répondre aux objectifs de tourisme durable et de promotion des mobilités douces, motiver le plus de professionnels possibles à s'équiper pour accueillir des promeneurs à vélo.

2024

27 partenaires labellisés

2025

39 partenaires labellisés

Action AR15

Faire du Département des Hauts-de-Seine une « Terre de Champions » :

Soutenir le sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive, qui concerne les athlètes aussi bien que les clubs ;



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de sportifs de haut niveau ayant reçu une aide financière

Explications

Cela permet de voir le nombre d'athlètes de haut niveau qui sont rattachés à un club des Hauts-de-Seine. Cette aide vise à encourager la présence et la fidélisation des athlètes sur le territoire des Hauts-de-Seine en leur apportant un soutien financier.

Le chiffre indiqué dépend des listes nationales, en constante évolution.

2024

99

sportifs de haut niveau

2025

63

sportifs de haut niveau

Accueillir de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale ;

Indicateur

Nombre d'événements sportifs à forte exposition nationale et internationale

Explications

Les 4 événements sportifs à forte exposition nationale et internationale sont le Tour de France (le Département a offert à 75 jeunes alto-séquanais dont 28 de l'ASE des places pour assister à l'arrivée du Tour à Paris), le match de Nanterre 92/ Gravelines, la finale du Championnat de France Super Seven (rugby à 7) et Rolex Paris Master. Ces 3 derniers événements se sont produits à Paris La Défense Arena.

2024

4

événements sportifs

2025

4

événements sportifs

Généraliser la sensibilisation au développement durable sur l'ensemble des dispositifs Sport pour Tous (tri des déchets, protection de la biodiversité, économie de l'eau, diminution des plastiques, alimentation saine, conseil santé, solidarité avec les plus fragiles...).

Indicateur

Non défini

Explications

L'action n'a pas encore commencé.

2024

ND

2025

ND

Action AR16

Faire rayonner la Vallée de la Culture :

Ouvrir aux publics et faire rayonner le Musée du Grand Siècle ;



Indicateur

Fréquentation du Petit Château en préfiguration du Musée du Grand Siècle en nombre de visiteurs

Explications

Cette année, le Petit Château a été ouvert 3 jours par semaine, contre 5 en 2024, et fermé complètement deux mois cet été (14 juillet-17 septembre). Outre la programmation culturelle, majoritairement gratuite, 14 classes ont été associées à un programme d'EAC, et l'accueil des jeunes du champ social poursuivi (Brin de Culture).

2024

8 988 visiteurs

2025

7 922 visiteurs

Faire de la démocratisation un marqueur de l'action territoriale : assurer l'accès à l'art et à la culture par un renforcement d'une offre accessible (politique tarifaire adaptée, intégration des mobilités écoresponsables, médiation...), exigeante et dynamique sur le territoire : expositions, festivals, parcours artistiques ;

Indicateur

Nombre d'évènements culturels organisés par le Département

Explications

Cet indicateur montre la richesse de l'offre culturelle et son impact. A compter de janvier 2025, le mode de calcul a changé.

2024

1 589 évènements

2025

1 798 évènements

Indicateur

Nombre de personnes touchées (en milliers) directement par l'offre culturelle départementale

Explications

L'offre culturelle du Département, souvent proposés dans nos établissements a permis de toucher directement, quelques 873 629 en 2025. Les musées, le JAD – Jardin des métiers d'Art et du Design, et les événements opérés par le Département ont ainsi accueilli plus de 430 000 visiteurs et spectateurs en 2025, soit une progression de +14% par rapport à 2024. La fréquentation générale a baissé en raison d'une baisse à la Seine musicale (-18%). L'évolution de ces données permet d'évaluer la rencontre entre la proposition culturelle du Département, diversifiée et exigeante et les attentes des différents publics. De plus,

2024

920 k personnes

2025

874 k personnes

par le biais de notre soutien régulier aux 27 équipements structurants du territoire et au Schéma Directeur des Enseignements Artistiques, nous avons touché indirectement 391 833 personnes supplémentaires.

Indicateur	Explications	
Taux de fréquentation du public issu des Solidarités par rapport au public du Département	Cet indicateur au long cours permet de suivre l'évolution du public issu des Solidarités en proportion de nos publics. Il s'agit de veiller à ce que notre offre reste accessible et trouve nos publics cibles. Il est en augmentation par rapport à 2023 (4%). Le chiffre est sous-estimé car le public est mesuré uniquement sur les groupes pour le Château de Sceaux, musée départemental, la Maison de Châteaubriand, la Mission de préfiguration du musée du Grand	2024 5 % de personnes touchées 2025 4 % de personnes touchées siècle et la Tour aux figures. Le logiciel de billetterie n'a pu fonctionner en raison d'une cyberattaque.

Indicateur	Explications	
Nombre d'œuvres dans l'espace public	Parmi les œuvres installées dans l'espace public il y a les œuvres installées dans les collèges (1% 79), 16 cartels en 2024, 28 commandés en 2025. Cet indicateur montre la volonté de rendre accessible au public et aux collégiens dans les actes du quotidien et gratuitement des œuvres d'art qui dialoguent avec l'histoire et le paysage des Hauts-de-Seine.	2024 14 œuvres 2025 14 œuvres

Indicateur	Explications	
Part des Alto-Séquanais dans la fréquentation	Cet indicateur montre la proportion du public alto-séquanais sur notre fréquentation globale et représente ainsi l'importance de l'ancrage territorial de nos actions, dont la première cible est bien le public du territoire. Cette proportion est en progression par rapport à 2024 (+4%), tandis que 28% des visiteurs viennent d'autres départements d'Île-de-France.	2024 58 % d'Alto-Séquanais 2025 62 % d'Alto-Séquanais

Intégrer au maximum les nouveaux enjeux et l'impact environnemental dans la conception des projets (éco-conception ; rotation d'une même ex-position...), et identifier cette démarche visant la durabilité et la sobriété par un label. Solliciter également les certifications et labellisation environnementales (HQE, RSE) pour nos projets et festivals ;

Indicateur	Explications	
Nombre de festivals départementaux labellisés, durée des expositions, nombre de projets ayant des labels environnementaux	Le suivi de cette action n'est pas encore consolidé. Le choix des indicateurs est en cours de réflexion.	2024 ND 2025 ND

Renforcer et développer la sensibilisation et l'implication de nos publics sur ces enjeux, via des thématiques singulières de nos établissements, de nos partenaires territoriaux et de nos dispositifs de l'Éducation Artistique et Culturelle ;

Indicateur

Nombre d'actions de médiation (novembre 2025)

Explications

Cet indicateur est très proche du nombre d'événements culturels mais il ne prend pas en compte les inaugurations ni les spectacles. Il intègre les formations du Jardin des Arts et du Design. Il met en lumière l'idée de transmission et d'accompagnement chère au Département.

2024

ND

2025

1 534 actions

Préserver le patrimoine culturel et faire rayonner les collections du Département.

Indicateurs

Linéaire de numérisation de films en mètre

Explications

Une grande action de recollement, de numérisation et de restauration a été entreprise par le musée départemental Albert-Kahn permettant de préserver le patrimoine culturel qui a été confié au Département. De nombreuses actions de valorisation et de médiation sont entreprises par le musée pour le rendre accessible au plus grand nombre.

2024

3 920 m

2025

13 964 m

Indicateurs

Nombre de plaques numérisées et recollées (estimation en 2025)

2024

1 718 plaques

2025

308 plaques

Être fier de travailler au Département

Administration Responsable

Être fier de travailler au Département



Ce cinquième enjeu regroupe trois missions autour de ce que pourrait être une administration responsable et exemplaire. Sur ce sujet, **la commande publique** est un levier majeur d'innovation et d'investissement.

Elle permet d'inciter et d'accompagner les entreprises dans la transition écologique via des exigences et des normes, des contrôles renforcés dans le respect des objectifs du développement durable.

La qualité de vie au travail est essentielle pour la santé et le bien être des agents ; elle permet de susciter un meilleur engagement dans les missions au quotidien. Cela nécessite d'avoir des agents formés aux enjeux de la

transition écologique et aux impacts des politiques sectorielles – tout en s'assurant de la cohésion de l'action de l'administration sur ces sujets.

Améliorer l'efficacité de l'administration, enfin, signifie conjuguer **performance et sobriété**. Cela implique de diminuer l'impact environnemental de l'administration par des économies d'énergie et de ressources naturelles, de diminuer les pollutions et les nuisances des chantiers et de soutenir la préservation de la biodiversité par une multitude d'actions.

Objectifs de développement durable traités pour cet enjeu :

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



MISSION 13

La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement

La politique en matière environnementale de l'administration est mise en avant depuis 2023 par un **budget vert** qui reflète l'impact des dépenses en investissement et en fonctionnement sur le climat.

Afin d'assumer pleinement sa responsabilité en matière de développement durable, tout en assurant une gestion rigoureuse et efficace des deniers publics, le Département mène sa politique d'achat durable avec des engagements déclinés dans le **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**, adopté en 2021. Cela se traduit notamment par la mise en place de mesures pour prendre en compte systématiquement les **considérations environnementales et sociales** - dont la prise en compte de l'égalité femmes/hommes - dès la définition des besoins (introduction de critères pour la sélection des offres et des clauses de performance adaptées en matière de protection de l'environnement et de solidarité) pour l'ensemble de ses achats.

Dans ce même objectif, depuis 2023, le Département a acquis un outil de sourcing permettant d'identifier les fournisseurs selon des critères prédéfinis afin de limiter l'impact environnemental d'une partie de ses achats.

De plus, des moyens sont déployés pour renforcer l'attractivité des consultations de la commande publique et aider les sociétés, notamment les TPE et PME locales, à candidater aux contrats de la commande publique lancés par le Département.

Le Département est aussi détenteur du **« Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables »** depuis 2017 ; il s'engage ainsi sur le respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants, les impacts des achats sur la compétitivité économique, l'intégration des facteurs environnementaux et sociétaux dans les processus d'achat et la qualité de la relation fournisseur/sous-traitant.

Réalisation phare 2025



Labellisation « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » renouvelée

Le Département a reçu officiellement le 7 novembre 2025 le label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » lors du Parcours national des achats responsables organisé au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Ce label, attribué à l'unanimité et sans réserve au Département pour la 2^e fois consécutive, vise à distinguer les entreprises et entités publiques ayant démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Son référentiel est élaboré à partir de la norme ISO 20400 « Achats Responsables ».

Premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables, il est remis pour une durée de 3 ans à l'issue d'une évaluation reposant sur 5 domaines : l'engagement et la gouvernance de l'organisation dans une démarche d'achats responsables, les conditions de la qualité des relations fournisseurs, le respect des intérêts des fournisseurs, l'intégration de la responsabilité sociétale dans le processus achats et l'impact des achats sur la compétitivité économique de l'écosystème.

Cette obtention confirme l'engagement de longue date pris par le Département sur le plan de la qualité de ses relations avec les fournisseurs. Ce label est en effet le prolongement du label « Relations fournisseurs responsables » que le Département fut la première collectivité locale à obtenir en 2017 et renouvelle la précédente attribution du label sous sa forme actuelle au Département en décembre 2021. Il constitue également la reconnaissance de la démarche de professionnalisation interne de la commande publique du Département et une garantie de la maturité de la fonction achat sur la base d'un référentiel exigeant, crédible et opposable tant en interne qu'à l'égard de nos fournisseurs et ayant fait l'objet d'un audit indépendant.

Action ARE1

**Créer des outils d'évaluation et d'aide
à la décision sur l'impact de la dépense
budgétaire au regard des ODD**

(Confirmer le budget vert et élargir l'évaluation aux objectifs de développement durable).



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Non défini

Explications

L'action n'a pas encore commencé.

2024

ND

2025

ND

Action ARE2

**Obtenir que moins de 2% des dépenses
budgétaires annuelles
aient un impact défavorable,**

Au sens du budget vert, sur les composantes du développement durable.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage des dépenses budgétaires prévisionnelles ayant un impact défavorable sur les composantes du développement durable

Explications

La détérioration de cet indicateur est liée à deux facteurs :

- à une analyse plus approfondie effectuée par les Directions dans le cadre de l'annexe environnementale (effectuée au compte administratif et donc au niveau réellement exécuté) ;
- à une baisse des dépenses d'investissement (le BP 2024 comprenait des crédits de paiement très élevés, notamment pour l'achat et l'aménagement de parcs).

2024

1,8 % des dépenses

2025

3,1 % des dépenses

Action ARE3

**Systématiser la prise en compte
de l'impact environnemental
des achats à l'ensemble des marchés
passés par le Département.**



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Part des marchés
comportant une clause
ou un critère à caractère
environnemental
(1^{er} semestre 2025)

Explications

Cet indicateur permet de renseigner
tous les marchés qui comportent
une considération environnementale
(clauses et/ou critères). Cet indicateur
est important car il répond autant
à la politique d'achat du schéma
de promotion des achats socialement
et écologiquement responsables (SPASER)
Départemental qu'aux objectifs du Plan
National pour l'Achat Durable (PNAD).

2024

95 % des marchés

2025

100 % des marchés

Action ARE4

**Contribuer au développement
de l'achat socialement responsable.**



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Part des marchés
comportant une clause
ou un critère à caractère
social (1^{er} semestre 2025)

Explications

Cet indicateur renseigne le pourcentage de
marchés dans lesquels une considération
sociale a été inscrite (clauses ou critères).
Il prend en compte notamment la part
de marchés comportant une clause
d'insertion sociale. Cet indicateur est
important car il répond autant à la politique
d'achat du schéma de promotion des
achats socialement et écologiquement
responsables (SPASER) Départemental
qu'aux objectifs du Plan National pour
l'Achat Durable (PNAD).

2024

31 % des marchés

2025

40 % des marchés

Objectif Cible

Atteindre ou dépasser 30%

Action ARE5

**Prendre en compte la lutte
contre les émissions de gaz à effet de serre
dans les marchés et concessions passés
par le Département**

Et développer le recours à des matériaux de réemploi, recyclés ou réparables dans les marchés du Département.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Equivalent tonne CO₂
évitée dans certains
marchés ciblés en
pourcentage

Explications

L'indicateur permet de mesurer la quantité
d'émissions de CO₂ évitées par la mise en œuvre
d'actions limitant les émissions de gaz à effet de
serre prévues dans un marché par rapport aux
émissions de CO₂ sans ces actions.

Les données ne sont pas disponibles en 2025.

2024

ND

2025

ND

Indicateur

Montant des dépenses
relevant des obligations
de l'article 58 de la loi
AGEC en euros

Explications

L'article 58 de la loi AGEC impose aux
collectivités d'acquiescer des biens issus du
réemploi ou de la réutilisation ou comportant
des matières recyclées.

Ainsi cet indicateur permet de calculer
le montant d'achat de matériaux ou de biens issus
du réemploi, des biens recyclés ou réparables
dans les marchés du Département.

La valeur pour 2025 sera connue en 2026.

2024

37 810 € dépensés

2025

ND

Action ARE6

**Acquiescer les produits selon des labels
Eco-responsable type Energy Star,
Réparabilité pour tous les achats
d'ordinateurs et d'écrans.**



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage d'achats
de matériel informatique
respectant les critères
« Eco-responsables »

Explications

Un outil est en cours de mise en
œuvre pour sélectionner les matériels
informatiques disposant d'un label.

2024

ND

2025

ND

Objectif Cible

**100% des achats de matériel
informatique disposant
d'un label Eco-responsable**

Action ARE7

**Promouvoir l'accès des TPE et PME locales
aux marchés publics par le développement
d'actions de communication et par des mesures
de simplification.**



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Part des fournisseurs
actifs étant des TPE/PME
locales alto-séquanaises

Explications

Il s'agit du nombre de fournisseurs actifs du
Département étant des TPE/PME locales
comparé au nombre total de fournisseurs actifs
du Département.

En raison d'une cyberattaque, les données de
2025 ne sont pas consolidées.

2024

16,2 % des fournisseurs actifs

2025

ND

Indicateur

Part du montant des
achats réalisés auprès
des TPE/PME locales,
par rapport au montant
total des achats tous
fournisseurs confondus

Explications

Cet indicateur permet d'évaluer la somme totale
des achats versés auprès des TPE/PME et
le volume attribué par rapport au volume
d'achat global et ainsi de mesurer l'impact de
la commande publique sur le tissu des
TPE/PME locales. En raison d'une cyberattaque,
les données de 2025 ne sont pas consolidées.

2024

35,1 % du montant des achats

2025

ND

Action ARE8

**Systématiser l'obligation de transmettre
une déclaration sur l'honneur
mentionnant que le candidat respecte
les dispositions en matière d'égalité
entre les femmes et les hommes**

prévues par le code du travail, suppression des écarts
de rémunération, qualité de vie au travail dans les marchés publics
passés par le Département.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage de marchés,
d'un montant supérieur
à 40k€ HT, respectant
les obligations sur l'égalité
professionnelle entre
les femmes et les hommes

Explications

L'égalité femmes/hommes est
un enjeu important du Département. Il est donc
traduit dans les marchés publics. L'indicateur
permet de confirmer que tous les marchés
du Département imposent aux entreprises
attributaires de se conformer aux obligations
légales et réglementaires en la matière (code
du travail, suppression des inégalités de salaires,
qualité de vie au travail).

2024

100 % des marchés

2025

100 % des marchés

MISSION 14

Des agents au top !

La politique sociale à destination des agents les protège et favorise leur épanouissement, leur bien-être et celui de leurs familles. Il s'agit notamment d'une **offre renouvelée de prestations sociales et de loisirs** telles que des aides facilitant la garde des enfants, leur scolarité, le départ en vacances ou des activités culturelles pour un moindre coût. Il s'agit aussi d'une offre plus individualisée, face à des problématiques professionnelles ou personnelles, où les agents peuvent bénéficier en interne d'un accompagnement par un assistant social, de consultations de médecine professionnelle et préventive. En particulier, le Département accompagne les personnes porteuses d'un handicap vers et dans l'emploi au sein de la collectivité.

Conserver des agents « au top » c'est aussi leur proposer régulièrement des animations ou des activités sportives sur des sujets en lien avec leur bien-être et leur santé ; les sensibiliser aux enjeux de développement durable et aux gestes éco-responsables au travail ;

les inciter à se déplacer en transport en commun ou à vélo grâce à des participations financières ; les rendre finalement **acteurs et parties-prenantes de la dynamique collective**.

En termes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des engagements ont été pris pour **diminuer au maximum l'écart de rémunération**.

En somme, ces considérations et actions, aussi diverses et variées soient-elles, conduisent à **une meilleure qualité de vie au travail**, à la cohésion des équipes, au bien-être des agents au sein d'une dynamique partagée, de transition écologique et sociale.

Cette dynamique est mise à contribution pour la **marque employeur**, qui promeut l'administration départementale en mettant à l'honneur ses agents, leurs métiers, leurs compétences et leurs engagements. Au-delà des ressources actuelles, il s'agit ici d'étendre son rayonnement pour mieux recruter les forces vives de demain.

Réalisations phares 2025



Les Café Projets Agenda 2030 : un moment d'échanges et de découverte

Pour mieux faire connaître les actions du Département qui s'inscrivent dans l'Agenda 2030 et favoriser le dialogue, les Cafés Projets Agenda 2030 invitent les agents à découvrir des projets concrets et à échanger avec ceux qui les portent.

Chaque rencontre met en perspective une action départementale avec le témoignage d'un partenaire extérieur, offrant ainsi un regard croisé et une compréhension des enjeux.

Les rendez-vous 2025 :

- 30 janvier : Se reconnecter aux espaces naturels du territoire – Comment la Stratégie Nature contribue à cet objectif ? Invité : ONF (50 participants).
- 17 mars : Et si on se baignait dans la Seine ? – Comprendre la complexité des actions menées par la Direction de l'eau et ses partenaires.

Invité : SEVESC (50 participants).

- 20 mai : Le Grand Collège, comment ça marche ?
– Avec la Mission Transition Écologique Énergétique Invités : Little Miss Soccer et Maud Joie, principale du collège Michelet à Vanves et Isabelle Monard, responsable prévention et médiation pour la ville de Villeneuve-la-Garenne (35 participants).
- 18 novembre : Le musée du Grand Siècle, un projet d'envergure pour le rayonnement du territoire – Avec Alexandre Gady et Brice Mathieu (50 participants).

Ces rendez-vous sont l'occasion de mieux comprendre les projets phares du Département, d'échanger directement avec les acteurs et de s'inscrire dans une dynamique collective en faveur d'un territoire durable et attractif.



Des actions innovantes pour les agentes du Département

En 2025, le Département s'est emparé d'un sujet encore mal connu, souvent tabou, et qui concerne toutes les femmes, en organisant une conférence sur la péri-ménopause et la ménopause qui a regroupé 314 participantes.

De nouvelles actions ont été organisées afin de favoriser la pratique d'activités physiques et sportives des agentes avec, autour du 8 mars 2025, des ateliers de self-défense, et, en janvier 2025, le lancement de l'équipe de football des agentes, Manita X Hauts-de-Seine, avec une approche spécifique, pensée et adaptée

à la pratique féminine, sur le temps de pause méridienne. Des sessions d'entraînement ont été proposées à l'ensemble des agentes, quel que soit leur niveau. Sur les 23 premières séances en 2025, on comptabilise, en moyenne, 18 joueuses par entraînement. Plus de neuf joueuses sur dix estiment que les sessions avaient un impact positif sur leur vie sociale au travail.

Action ARE9

**Former les agents, dont les ambassadeurs
de la marque employeur,**

Afin qu'ils deviennent de véritables porte-paroles des enjeux
de la transition écologique auprès du grand public.



Indicateur

Nombre d'agents formés
à la Fresque du climat
depuis 2023

Explications

Les agents du Département continuent
à se former aux enjeux du dérèglement
climatique à travers l'outil « Fresque du
climat ». En 2025, 122 agents ont participé
à une fresque ce qui fait un total de
536 agents sensibilisés. 14 sessions ont été
organisées.

2024

414 agents formés

2025

536 agents formés

Action ARE10

**Inciter les mobilités actives et transport
en commun pour les agents**

(Forfait mobilité durable, augmentation de la prise en charge
de l'abonnement de transport, accès au parking limité).



Indicateurs

Nombre d'agents
bénéficiant du forfait
mobilité durable

Explications

Le chiffre est sensiblement identique
à l'an passé, malgré un nombre d'agents
plus réduit.

2024

280 agents

2025

273 agents

Indicateurs

Pourcentage d'agents
bénéficiant du forfait
mobilité durable

2024

5,5 % d'agents

2025

5,9 % d'agents

Indicateurs

Nombre d'agents
abonnés aux transports
en commun

Explications

La part des agents abonnés aux transports
en commun a augmenté de 5%.

Les agents sont désormais plus de
la moitié à recourir aux transports publics
pour leurs déplacements domicile-travail,
contre 49,5% l'an passé.

2024

2 480 agents

2025

2 604 agents

Indicateurs

Pourcentage d'agents
abonnés aux transports
en commun

2024

49,5 % d'agents

2025

56 % d'agents

Action ARE11

Réduire au maximum l'écart
de rémunération entre les femmes
et les hommes d'ici 2030

(index égalité, refonte des cotations, renforcer l'accès
des femmes aux postes à responsabilités).



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Écart de rémunération
entre les femmes et les
hommes, en pourcentage

Explications

La réduction des écarts de rémunération
est un objectif du plan triennal 2024-2026
en faveur de l'égalité professionnelle.

2024

7,6 % des écarts

2025

6,4 % des écarts

Indicateurs

Écart de rémunération en
neutralisant le temps
partiel, en pourcentage

2024

6,2 % des écarts

2025

5 % des écarts

Indicateur

Nombre de points sur
100 de l'index égalité

Explications

L'index égalité professionnelle a été instauré par la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Quatre indicateurs du Rapport Social Unique (RSU) permettent de calculer le nombre de points.

2024

78 points

2025

89 points

Action ARE12

**Favoriser l'acculturation des agents
sur les thématiques du numérique
responsable par la réalisation d'opérations
de communication et d'ateliers.**



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de participants
aux événements orga-
nisés au sein du Dépar-
tement sur les théma-
tiques du Numérique
Responsable

Explications

En 2025, l'action de sensibilisation auprès des agents a pris de l'ampleur avec la mise en place de la semaine du numérique durable « Digital Cleanup Week » adossée à un événement national. En complément des actions menées lors de la semaine du développement durable, ces actions ont permis de tripler le nombre d'agents sensibilisés.

2024

90 participants

2025

260 participants

Action ARE13

**Poursuivre la dynamique d'ajustement
en continu des offres de prestations sociales
au plus près des besoins des agents**
(aides sociales, crèche, prestations de loisirs, etc.)



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre moyen
de comptes actifs
par semaine en
restauration connectée
(septembre 2025)

Explications

Le Département propose à ses agents depuis 2024 un service de restauration connectée dans les deux bâtiments centraux afin d'offrir un choix de plats pouvant être consommés sur place. Le nombre de comptes actifs par semaine permet d'évaluer l'adhésion effective des agents à la restauration connectée.

2024

491 comptes actifs

2025

446 comptes actifs

Indicateur

Nombre de transactions journalières en moyenne en restauration connectée (septembre 2025)

Explications

Le Département propose à ses agents depuis 2024 un service de restauration connectée dans les deux bâtiments centraux afin d'offrir un choix de plats pouvant être consommés sur place.

Le nombre de transactions journalières en moyenne permet d'évaluer l'adhésion effective à la restauration connectée.

2024

194 transactions

2025

207 transactions

Indicateur

Nombre d'agents bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de la protection sociale complémentaire pour la santé (mai 2025)

Explications

Le Département propose à ses agents une aide financière forfaitaire pour l'adhésion à une mutuelle.

2024

2 009 bénéficiaires

2025

2 059 bénéficiaires

Indicateur

Nombre d'agents bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de la protection sociale complémentaire pour la prévoyance (mai 2025)

Explications

Le Département propose à ses agents une aide financière forfaitaire pour l'adhésion à une prévoyance.

2024

1 422 bénéficiaires

2025

1 381 bénéficiaires

Indicateur

Nombre moyen mensuel de bénéficiaires des titres de restauration (avril 2025)

Explications

Le Département propose à ses agents de bénéficier de titres de restauration à hauteur de 9 € par jour qu'il prend en charge entre 50 et 60%.

2024

3 425 bénéficiaires

2025

3 442 bénéficiaires

Action ARE14

**Développer une offre d'activités sportives
spécifiques aux agents du Département.
Une gamme étendue d'activités répondant
à de nombreuses situations de vie :**

Sport santé (retour de maladie), remise en forme (retour de congé maternité), bien-être (pratique libre ou encadrée d'activités diverses), vie courante (self-défense), etc.



Indicateur

Nombre d'activités et de dispositifs sportifs mis en place en faveur des agents

Explications

Cet indicateur permet de mesurer le renforcement de l'offre sportive en direction des agents. Le Département soutient financièrement les clubs de sport alto-séquanais qui organisent avec lui des activités pour les agents.

Plusieurs opérations et événements furent menées en 2025 avec notamment l'organisation de 7 tournois partenaires-agents, de balades à vélo et en paddle lors de la semaine développement durable, des ateliers self-défense, une conférence d'Audrey Merle pour la journée internationale du sport féminin.

2024

15 activités

2025

27 activités

Indicateur

Nombre total de participants (octobre 2025)

Explications

Cet indicateur manifeste la volonté du Département de proposer aux agents des activités physiques et sportives pour sortir de la sédentarité au travail. Il prouve par le nombre, l'intérêt des agents à profiter de ces opérations sport bien-être dans leur quotidien professionnel. Cette initiative renforce le dynamisme et l'efficacité ainsi qu'un climat favorable à la cohésion d'équipe. Elle permet aussi de diminuer le nombre des accidents de travail, des arrêts maladies ordinaires et favorise le retour à l'emploi en plus de l'attractivité de la collectivité.

En 2025, la décision de confier la mission à un directeur de projet facilitera la convergence des actions menées de façon éparées.

2024

ND

2025

1 287 participants

MISSION 15

Allier performance et sobriété

P our le Département, allier performance et sobriété implique d'intégrer des **mesures d'atténuation**, mais aussi d'**adaptation au changement climatique** de son patrimoine et de ses activités, tout en améliorant son niveau de service. Dans cette optique, son plan de décarbonation est actualisé tous les 3 ans et **une trajectoire d'adaptation au changement climatique de son territoire (TACCT)** est en cours d'élaboration.

Ces engagements visant une meilleure performance environnementale concernent l'ensemble de ses activités. Par exemple, **la sobriété énergétique du numérique** est étudiée et la démarche de Green IT, ou informatique durable, est déjà appliquée. Elle vise à réduire l'empreinte carbone du numérique et s'intensifie avec la modernisation du parc informatique en PC portables moins gourmands en énergie que des PC fixes.

Pour aller plus loin, le Département s'est d'ailleurs engagé en 2023 dans un processus de labellisation « Numérique Responsable ».

Autre exemple, pour privilégier des **déplacements professionnels plus vertueux**, le Département rationalise sa flotte automobile selon un plan pluriannuel. Il continue d'ajuster son pool de véhicules mutualisés et renouvelle son parc, en optant pour l'achat de véhicules moins polluants tels que des véhicules électriques.

L'amélioration de la **performance énergétique du patrimoine immobilier départemental** est un autre enjeu fort de sobriété. Cela se traduit notamment par sa stratégie de performance environnementale sur l'ensemble de ses bâtiments, de la construction jusqu'à la fin de vie. Concrètement, le Département a élaboré un référentiel de qualité environnementale bâtiminaire exigeant, sur les objectifs à atteindre mais aussi sur les moyens et outils de suivi des indicateurs de performance, servant désormais de cadre à l'élaboration des marchés publics de travaux.

Réalisation phare 2025



Un nouveau plan 2025-2027 pour accélérer la décarbonation

Le Département actualise son bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) tous les 3 ans. En 2023, il atteint 115 000 tCO₂e (tonnes de CO₂ équivalent) réparties en :

- 9% d'émissions directes,
- 4% d'émissions indirectes liées à l'énergie,
- 87% d'émissions indirectes liées aux déplacements, achats, immobilisations, et aux déchets.

Par rapport à 2019, les émissions sont stables. Les efforts sur la rénovation énergétique ont permis une baisse de 12% des émissions énergétiques, atteignant l'objectif du plan 2022-2024. Les collèges, responsables de 30% des GES, affichent - 20% grâce à des travaux, des pratiques plus sobres et l'introduction de repas végétariens.

Pour accélérer la décarbonation, un nouveau plan 2025-2027 adopté en juillet 2025 vise une baisse globale de 5% des émissions et 15% sur le périmètre énergie d'ici 2027 et prévoit 23 actions réparties en 7 leviers :

- Énergie : consommer moins et utiliser une énergie plus décarbonée ;
- Politique d'achats : acheter des produits et services avec une empreinte carbone réduite ;

- Restauration scolaire : diminuer l'empreinte carbone des cantines ;

- Déplacements : décarboner au maximum la mobilité en ville ;

- Aménagement urbain : mieux contrôler et diminuer l'impact carbone des travaux ;

- Sensibilisation : mieux informer pour changer les pratiques ;

- Gestion des données : mieux mesurer pour plus d'efficacité dans l'action.

Ce plan s'inscrit dans l'objectif national de neutralité carbone en 2050 et vise à améliorer le cadre de vie des habitants : une alimentation durable pour les collégiens, des réseaux de chaleur décarbonés, des transports en commun et mobilités douces, la réduction de l'impact environnemental des travaux.

Action ARE15

Lancer la démarche de Trajectoires
d’adaptation au changement climatique
des territoires (TACCT)

Et aligner les plans d’actions avec les cibles désignées.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

A venir en 2026

Explications

Le diagnostic de vulnérabilité, première étape de la Stratégie d'adaptation au changement climatique, a été réalisé en interne avec la participation des services et se concentre sur le territoire des Hauts-de-Seine. Il a permis de prioriser les vulnérabilités. Le plan d'action de la Stratégie et les indicateurs seront élaborés avec les services concernés courant 2026.

2024

ND

2025

ND

Action ARE16

Actualiser et déployer le plan
de décarbonation avec les nouveaux
objectifs de la stratégie française
de l’énergie et du climat.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Indice global
d’avancement annuel
du plan décarbonation
en cours, en pourcentage

Explications

Le plan décarbonation 2022-2024 est arrivé à sa fin en 2024. Sur les 14 actions engagées, 8 sont opérationnelles, 5 en amélioration continue et 1 action est terminée. Le plan décarbonation 2025-2027 élaboré en 2025 comprend 23 actions réparties en 7 leviers : énergie, politique d'achats, restauration scolaire, déplacements, aménagement urbain, sensibilisation, gestion des données. Avec ce plan, le Département vise une réduction de ses émissions liées à l'énergie de 15% avec une réduction au global de 5% d'ici à 2027. Un premier bilan sera effectué en 2026.

2024

100 % d'avancement

2025

ND

Indicateur

Évolution des émissions
de gaz à effet de serre des
catégories 1 et 2 (ex-scope
1 et 2) de la collectivité par
rapport à 2019

Explications

Les émissions de gaz à effet de serre des catégories 1 et 2 correspondent aux émissions directes et indirectes liées aux consommations énergétiques (chauffage, carburants, électricité). Le Département réalise son bilan de gaz à effet de serre réglementaire (BEGES) tous les 3 ans. Ce bilan permet de calculer l'impact carbone des activités de l'administration départementale. Le précédent bilan a été réalisé sur l'année 2023 et publié en 2024. Le prochain BEGES le sera sur l'année 2026 et ne sera disponible qu'à partir de 2027. Cet indicateur sera renseigné uniquement tous les 3 ans.

2024

-12 % d'émissions de GES

2025

ND

Indicateur

Évolution des émissions des gaz à effet de serre des catégories 3, 4, 5 et 6 (ex-scope3) de la collectivité par rapport à 2019

Explications

Les émissions de gaz à effet de serre des catégories 3, 4, 5 et 6 correspondent aux autres émissions indirectes (achats, déplacements domicile-travail, déplacements usagers, gestion des déchets...).

Le Département réalise son bilan de gaz à effet de serre réglementaire (BEGES) tous les 3 ans. Ce bilan permet de calculer l'impact carbone des activités de l'administration départementale.

Le précédent bilan a été réalisé sur l'année 2023 et publié en 2024. Le prochain BEGES le sera sur l'année 2026 et ne sera disponible

2024

ND

2025

ND

qu'à partir de 2027.
Cet indicateur sera renseigné uniquement tous les 3 ans.

Action ARE17

Inscrire 100% des bâtiments du siège (ARENA et ARC) au Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE)

Dans l'objectif d'aider les utilisateurs de bâtiments à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Pourcentage de bâtiments du siège inscrits au Concours Usage Bâtiment Efficace (CUBE)

Explications

Le concours a démarré en novembre 2024. Une collaboration en interne a été mise en place. L'HD ARENA a été inscrit au concours en 2024, l'ARC en 2025.

2024

50 % de bâtiments

2025

100 % de bâtiments

Action ARE18

Accroître la part de véhicules à faibles émissions (VFE) ou très faibles émissions de gaz à effet de serre (VTFE) et mettre en place une flotte de vélos électriques.



État
d'avancement
de l'action

Indicateur

Nombre de VTFE (véhicules électriques)

Explications

Cet indicateur correspond à la politique globale de réduction des GES pour l'usage des véhicules. Cela comprend uniquement des véhicules électriques.

2024

80 VTFE

2025

79 VTFE

Indicateur	Explications	2024
Part de VTFE dans la flotte de véhicules	En 2024 le Département a acquis 38% de VTFE (véhicules électriques) et en 2025, 50 %.	16,7 % de VTFE
	Le Département a acquis des véhicules électriques. Il se conformera donc à son objectif réglementaire par l'acquisition de VTFE (véhicules électriques ou hydrogène) et non de VFE (émissions inférieures à 50g de CO ₂ /km), sous réserve d'aléas législatifs, techniques que nous ne maîtrisons pas ou d'impacts financiers non connus à ce jour.	2025
		16,8 % de VTFE

Indicateur	Explications	2024
Nombre de vélos électriques	Le déploiement des vélos électriques est planifié pour 2026.	ND
	D'autres indicateurs sont prévus tels que le nombre de kilomètres parcourus ainsi que les kg de CO ₂ évités en comparaison à un véhicule thermique.	2025
		5 vélos électriques

Action ARE19

Augmenter le taux de matériel numérique réparé et remis en service sur le parc du Département.



Indicateur	Explications	2024
Nombre de matériel informatique défaillant récupéré	En raison du changement de prestataire en cours d'année, l'indicateur sera mis à jour en 2026.	277 matériels défaillants
		2025
		ND

Indicateur	Explications	2024
Nombre de matériel informatique réparé et remis en service	En raison du changement de prestataire en cours d'année, l'indicateur sera mis à jour en 2026.	35 matériels réparés
		2025
		ND

Indicateur	Explications	2024
Taux de matériel informatique réparé et remis en service sur le parc du Département	En raison du changement de prestataire en cours d'année, l'indicateur sera mis à jour en 2026.	12,6 % de matériel informatique
		2025
		ND

Action ARE20

Engager le Département dans une stratégie
numérique responsable notamment par l'obtention
du label « Numérique Responsable » Niveau 2.



Indicateur

Pourcentage
d'avancement des actions
dans l'outil TENACY

Explications

La plateforme TENACY est un outil de suivi de la mise en conformité utilisé pour évaluer l'état d'avancement des engagements pris lors de la labellisation. Il permet de suivre les indicateurs et les tâches récurrentes associées au référentiel numérique responsable.
24 actions ont été identifiées dans l'outil Tenacy. Les indicateurs ont été créés en 2024 et sont suivis en comité de projet toutes les semaines.
Le renouvellement du Label niveau 1 sera proposé en 2026.

2024

ND

2025

22 % d'avancement
des actions

Action ARE21

Adhérer à la Charte post carbone
de Paris-La-Défense (PLD) : poursuivre
et améliorer ses engagements.



Indicateur

Pourcentage
d'engagements
de la Charte
post carbone
de PLD mis en œuvre
par le Département

Explications

La charte post carbone de Paris La Défense (PLD) comprend 38 engagements dans 8 domaines d'activités.
Le Département s'inscrit dans l'ensemble des engagements proposés par PLD. Cet indicateur suit le pourcentage d'engagements que le Département a déjà lancé dans leur mise en œuvre.
Entre 2024 et 2025, 3 engagements identifiés comme étant inscrits dans l'Agenda 2030 ont été lancé par le déploiement de démarches spécifiques (développement de CUBE et CUBE.S, mise en

2024

71 % d'engagements

2025

79 % d'engagements

œuvre de la démarche TACCT) ce qui permet de faire augmenter ce pourcentage.

Indicateur

Pourcentage
d'engagements
de la Charte
post carbone de PLD
dont les objectifs
sont déjà atteints
par le Département

Explications

Lors de la signature de la charte post carbone en décembre 2023, le Département avait déjà atteint les objectifs de certains engagements proposés par PLD. Il s'agit notamment des engagements liés à la transparence et reporting carbone (mise en ligne et téléchargement du rapport DD, de l'Agenda 2030, du bilan GES du Département...) ainsi qu'au fait de disposer de labels environnementaux ou certifications ISO (label EVE des parcs

2024

8 % d'engagements

2025

8 % d'engagements

départementaux, certification ISO 14001 de la Direction de l'Eau, label Numérique responsable de la DSI...).

Annexes

Annexe 1

Déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)



Déclinaison des objectifs

Éliminer l'extrême pauvreté
et la faim

Cibles principales

Extrême pauvreté, pauvreté
Protection sociale
Accès aux ressources
Vulnérabilité
Mobilisation des ressources
Prise en compte dans les politiques



Déclinaison des objectifs

Éliminer la faim, assurer
la sécurité alimentaire,
améliorer la nutrition
et promouvoir l'agriculture
durable

Cibles principales

Faim
Malnutrition
Productivité et petits exploitants
Agriculture performante et résiliente
Diversité et partage des ressources génétiques
Recherche agronomique
Exportation et commerce
Fonctionnement des marchés alimentaires

Déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Déclinaison des objectifs

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cibles principales

Mortalité maternelle
Mortalité néonatale et infantile
Maladies transmissibles, maladies non transmissibles
Conduites addictives
Accidents de la route
Santé sexuelle et procréative
Couverture santé universelle
Santé environnement
Tabac
Recherche / mise au point et accès aux médicaments
Personnel de santé
Sécurité sanitaire

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Déclinaison des objectifs

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cibles principales

Éducation scolaire
Soins et éducations préscolaires
Formation professionnelle et enseignement supérieur
Compétences et accès à l'emploi
Égalité des chances
Apprentissages fondamentaux
Éducation pour le développement durable
Accessibilité des établissements scolaires
Bourses de formation et d'études supérieures
Formation des enseignants (pays en développement PED)

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Déclinaison des objectifs

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cibles principales

Lutte contre les discriminations
Violences et exploitation
Mariage forcé et mutilations
Promotion et partage des travaux domestiques
Participation et accès aux postes de direction
Santé sexuelle et procréation
Droit et accès aux ressources
Technologies et autonomisation
Politiques d'égalité

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Déclinaison des objectifs

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Cibles principales

Accès à l'eau potable
Accès aux services d'assainissement et d'hygiène
Qualité de l'eau
Gestion durable des ressources en eau
Gestion intégrée des ressources
Protection et restauration des écosystèmes
Coopération et renforcement de capacités
Gestion collective de l'eau

Annexe 1

Déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)



Déclinaison des objectifs

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cibles principales

Accès à l'énergie
Énergies renouvelables
Efficacité énergétique
Recherche et investissement
Approvisionnement en énergie



Déclinaison des objectifs

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cibles principales

Croissance du PIB
Productivité économique
Développement des TPE et PME
Utilisation efficiente des ressources
Plein emploi et travail décent
Accès des jeunes à l'emploi et la formation
Exploitation des enfants, traite, travail forcé
Droits & sécurité au travail
Tourisme durable
Accès aux services financiers et d'assurance
Aide pour le commerce des PED
Pacte mondial pour l'emploi



Déclinaison des objectifs

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cibles principales

Infrastructures durables, résilientes et accessibles
Industrialisation socio-économiquement durable
Accès de toutes les entreprises aux services financiers
Modernisation et durabilité des filières industrielles
Innovation, recherche et développement
Appui aux pays en développement
Diversification et ajout de valeur
Accès aux technologies de l'information et de la communication



Déclinaison des objectifs

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cibles principales

Evolution des revenus des plus pauvres
Autonomisation et intégration
Égalité des chances
Politiques publiques ciblées au service de l'égalité
Règlementation de la finance
Gouvernance internationale
Migrations
Traitement spécial et différencié
Aide publique au développement
Coûts de transaction

Déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)



Déclinaison des objectifs

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cibles principales

Accès au logement décent
Transports sûrs, accessibles et viables
Urbanisation durable
Préservation du patrimoine
Prévention et limitation de l'impact des catastrophes
Impact environnemental
Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs
Développement territorial
Politiques intégrées pour des territoires résilients
Bâtiments durables et résilients



Déclinaison des objectifs

Établir des modes de consommation et de production durables

Cibles principales

Gestion durable des ressources naturelles
Gaspillage alimentaire
Gestion écologique des produits chimiques
Réduction des déchets
Responsabilité sociétale des entreprises
Marchés publics durables
Formation et information environnementales
Tourisme durable
Politique de subvention de l'énergie



Déclinaison des objectifs

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cibles principales

Résilience et adaptation
Politiques climatiques
Éducation et capacité d'action
Fonds vert
Renforcement des capacités



Déclinaison des objectifs

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cibles principales

Pollutions marines
Écosystèmes marins et côtiers
Acidification des océans
Réglementation de la pêche
Préservation de zones marines
Subventions nuisibles à la pêche
Petits États insulaires
Recherche et transferts de techniques marines
Préservation de la pêche artisanale
Droit de la mer

Déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)



Déclinaison des objectifs

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cibles principales

Préservation des écosystèmes terrestres
Gestion durable des forêts
Dégradation des sols
Écosystèmes montagneux
Biodiversité et espèces menacées
Ressources génétiques
Braconnage et trafics d'espèces protégées
Espèces envahissantes
Intégration de la biodiversité dans les politiques
Financement (Biodiversité)
Financement (Forêts)
Moyens dans la lutte contre le braconnage



Déclinaison des objectifs

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cibles principales

Réduction de la violence
Maltraitance et exploitation infantiles
État de droit et accès à la justice
Criminalité organisée
Corruption
Institutions exemplaires
Prise de décisions inclusive
Gouvernance internationale
État civil
Information et protection des libertés
Terrorisme et criminalité
Politiques non discriminatoires



Déclinaison des objectifs

Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cibles principales

Mobilisation des ressources nationales
Aide publique au développement
Ressources financières supplémentaires
Maîtrise de la dette nationale
Investissements ciblés
Coopération scientifique et technologique
Transferts ciblés de technologies
Capacités scientifiques et technologiques
Renforcement des capacités
Système commercial multilatéral équitable
Exportations des pays en développement
Accès aux marchés
Stabilité économique mondiale
Cohérence des politiques
Souveraineté nationale
Partenariat pour le développement durable
Partenariats multi-acteurs
Recueil de données
Construction d'indicateurs de développement durable

Annexe 2

Notice de calcul des indices de progression des actions

L'indice de progression permet de situer l'avancement d'une action sur la période 2024-2030. Cette progression est évaluée selon le travail effectué en cours d'année et selon les indicateurs de moyens ou de résultats livrés par action. C'est un ordre de grandeur qui symbolise le progrès réalisé.

2 types d'actions sont identifiés : actions à objectif et actions récurrentes.

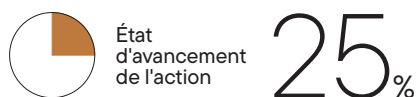
I. Actions à objectif

Ce sont des actions avec un objectif clair, chiffré si possible et que l'on peut mesurer au fur et à mesure de l'avancement. Le choix a été de rester sur un avancement en quart assez macro : 0%, 25%, 50%, 75%, 100%.

Plusieurs exemples pour illustrer

Exemple 1

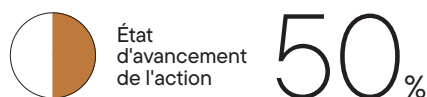
JC2.1 : Créer 40 îlots verts dans les collèges d'ici à 2030.



L'objectif est clair, 40 îlots verts d'ici 2030. En 2024 on était à 11 îlots verts, ce qui correspond à 25% de l'objectif.

Exemple 2

ARE20 : Engager le Département dans une stratégie numérique responsable notamment par l'obtention du label «Numérique Responsable» Niveau 2.



L'objectif est d'avoir le label Niveau 2 qui est le niveau maximum. Le Département a déjà le Niveau 1, on considère que la moitié du chemin a été fait.

Exemple 3

CB13 : Permettre la baignade en Seine (base nautique de Sèvres).



Il n'y a pas de chiffre mais l'objectif est clair, permettre la baignade en Seine. Il sera à 100% quand ce sera le cas effectivement. L'avancement est qualitatif et colle à l'avancement du projet. L'action est entamée, des travaux se poursuivent notamment sur la qualité de l'eau.

Annexe 2

Notice de calcul des indices de progression des actions

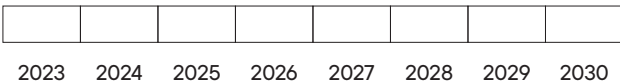
II. Actions récurrentes

Ce sont des actions qui n'ont pas d'objectif de fin, c'est-à-dire qu'une fois une réalisation faite, elles ne se terminent pas forcément et peuvent continuer. Cela concerne par exemple les dispositifs mis en place par le Département comme les Observatoires, l'accompagnement des personnes en insertion, des femmes victimes de violence, les sensibilisations, le soutien à des associations sociales ou sportives etc...

L'idée est de pouvoir visualiser l'avancement plutôt que d'avoir des actions qui restent à 100% entre 2024 et 2030, faussant artificiellement l'avancement global. Autrement dit, il suffirait d'une réalisation sur une année pour qu'elle reste à 100% ou alors il faudrait la faire redescendre à 0% une année où il n'y aurait pas de réalisation. Il y aura alors des fluctuations passant de 100% à 0% et inversement, difficiles à suivre.

Le parti pris est de montrer un avancement temporel et récurrent. Si on fait quelque chose qui participe à l'action, cela concourt à son avancement. Si rien n'est réalisé, l'avancement ne bougera pas.

L'Agenda 2030 a été voté en 2024 et a pour terme 2030. Sa durée est de 7 années. Pour des questions pratiques de calculs, les actions récurrentes ont été divisées en 8 années (en intégrant 2023) pour tomber sur un multiple de 4 et retomber sur les quarts d'avancement (25%, 50%, 75% 100%) pour homogénéiser avec les actions à objectif.



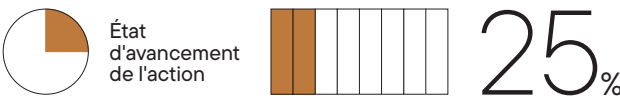
Pour qu'une des 8 cases soit cochée, il faut qu'il y ait eu dans l'année en cours au moins une réalisation en lien avec l'action.

Cas particulier des 2 premières années 2023 et 2024 : on a considéré qu'une réalisation en 2024 ou en 2023 suffisait pour cocher les 2 premières cases.

Plusieurs exemples pour illustrer

Exemple 1

BE5 : Garantir aux personnes âgées et handicapées une offre d'accompagnement à domicile et une offre d'accueil en établissement de qualité et respectant les choix de vie de la personne.



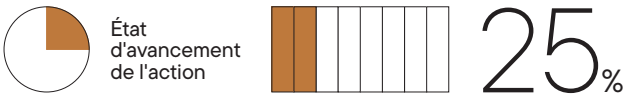
A gauche : conversion en quart
A droite : subdivision en 8 années

Il n'y a pas d'objectif chiffré.

Néanmoins, l'action pourrait être considérée comme terminée car le Département soutient les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Néanmoins dans l'avancement, il ne sera qu'à 25% car il n'y a pas de fin d'objectif, ce n'est pas parce qu'on a soutenu une fois que c'est terminé. Tous les ans, il faudra que le Département œuvre dans ce sens et donc si c'est le cas chaque année une case supplémentaire sur les 8 sera ajoutée.

Exemple 2

CB15 : Limiter les rejets du réseau d'assainissement vers le milieu naturel par temps de pluie à 2,5% du volume transporté (hors situation inhabituelle, crue importante de la Seine notamment).



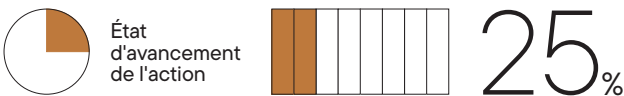
A gauche : conversion en quart
A droite : subdivision en 8 années

Il y a un objectif chiffré mais qui est une limite à ne pas dépasser.

C'est déjà le cas aujourd'hui et le but est que ce soit le cas tous les ans. C'est pour cela que l'action n'est pas à 100% mais uniquement 25%.

Exemple 3

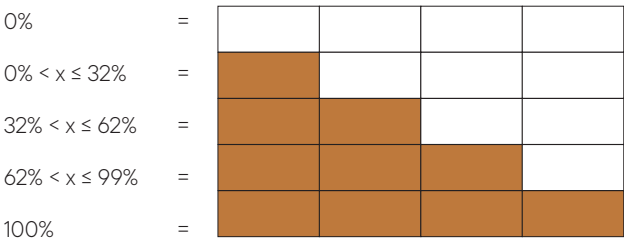
AR15.2 : Accueillir de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale.



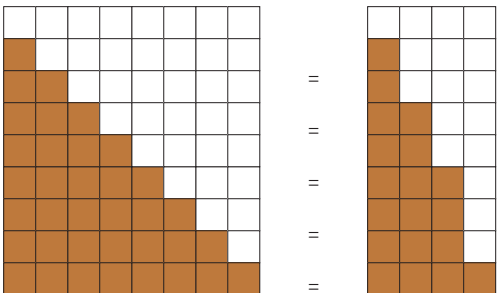
A gauche : conversion en quart
A droite : subdivision en 8 années

En 2024, le Département a accueilli les JOP 2024 de Paris. L'objectif aurait pu être à 100% car le Département a accueilli un grand (si ce n'est le plus grand) événement sportif. Mais l'objectif est d'accueillir tous les ans de grands événements.

III. Arrondis au quart



Pour les actions subdivisées en 8 cases :



Annexe 2

Notice de calcul des indices de progression des actions

IV. Calcul de l'indice global de progression (IGP)

V. Légende de l'indice de progression

Pour apprécier l'avancement global de l'Agenda 2030, un indice global de progression est calculé en fonction de l'avancement de chaque action.

L'IGP est calculé en prenant la moyenne des avancements réels, c'est-à-dire avant l'arrondi au quart, de chaque action.

Exemple fictif

Action 1				Action 2				Action 3			
0%				25%				42%			
Action 4				Action 5				Action 6			
35%				55%				18%			
Action 7				Action 8				Action 9			
5%				75%				22%			

Dans cet exemple fictif, l'IGP serait de 31%, ce qui équivaut à la moyenne des avancements réels des 9 actions, à savoir : 0%, 25%, 42%, 35%, 55%, 18%, 5%, 75%, 22%.

Si on avait calculé à partir des arrondis au quart cela aurait donné 36% en considérant les avancements suivants : 0%, 25%, 50%, 50%, 50%, 25%, 25%, 75%, 25%.



Département des Hauts-de-Seine

Pôle Attractivité, Culture et Territoire

Mission Transition Écologique et Énergétique

Unité opérationnelle

Élaboration et coordination

Fabienne Michels, Magali Esteves, Anaïs Laviolette

Olivier Bouviala, Olivier Blond

Les 119 référents et leaders du réseau Agenda 2030

Direction Artistique

Stationservice

BALTO – Etablissement de création

Maquettage

Service Informations Territoriales

Maxime Plantey, Alexandre Médina

Impression

Maison Duvinage

Février 2026

